

ALBERT MONNIOT

**LES MORTS
MYSTÉRIEUSES**

LES NOUVELLES EDITIONS NATIONALES
15, Avenue du Parc, 15, Brunoy (S.-et-O.)



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LES MORTS MYSTÉRIEUSES

EN PREPARATION
aux NOUVELLES EDITIONS NATIONALES

LA F. : M. : EN ACCUSATION
Son dossier - Ses aveux - Nos preuves
(D'après des documents maçonniques)
par Albert MONNIOT

PREFACE

Stavisky!... A l'heure où j'écris ces lignes, le nom de ce mètèque est sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes, et il faut remonter au temps du Panama pour trouver dans l'Histoire scandaleuse un vocable aussi... populaire.

Comme alors on manifeste autour du Palais-Bourbon au cri de: « A bas les voleurs! » et dans les milieux politiques on s'aborde avec la question: « Qui cite-t-on sur les chèques? »

A cause de Stavisky, les députés se traitent en séance comme les truands dans un bouge, et dans les couloirs du Palais-Bourbon comme dans ceux du Palais de Justice, on échange des gifles et des coups de poing. Toute la police est mobilisée chaque jour, car la rue est effervescente, sur certains points des barricades se sont dressées, et c'est par centaines que l'on compte les arrestations chaque jour opérées. Le gouvernement semble dans le plus complet désarroi.

Tout cela parce qu'un escroc de l'envergure de Stavisky a pu râfler 500 ou 600 millions — on ne sait pas — grâce à la complaisance ou la complicité de tous les pouvoirs publics.

Cette corruption de l'organisme étatiste est encore pour beaucoup une révélation, et les colères grondent.

Elles grondent et se manifestent d'autant plus

violemment que la mort est venue trop opportunément sceller les lèvres de l'escroc, que cette condamnation au silence sert trop visiblement les coquins, et que la voix publique, devant les circonstances mystérieuses du drame, a presque unanimement prononcé : « Ils l'ont tué ! »

C'est en cela surtout que Stavisky nous appartient, qu'il est un témoin — non des moindres — au procès intenté par l'auteur à la raison d'Etat, et d'une façon plus générale à la suppression des gêneurs.

Et voilà que l'assassinat du Conseiller Prince met ostensiblement le sceau du sang sur le dossier de la nouvelle Affaire. Cet intègre magistrat en savait trop, et, conscient de l'infamie comme de la puissance de la Maffia politicienne et sportulaire, il disait lui-même : « Si j'étais seul à savoir ce que je sais, je ne donnerais pas cher de ma vie. »

Du coup, et devant la complicité évidente des pouvoirs publics, l'effervescence populaire s'est muée en bouillonnement. Comme ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, les anciens combattants se sont faits l'écho vibrant de la conscience publique, et sont allés proclamer place de la Concorde : « Nous voulons que la France vive dans l'honneur et la propreté ! »

Relevant cette revendication comme une injure personnelle, les FF. ministres Frot et Daladier les ont fait mitrailler.

Vingt morts... des centaines de blessés...

De l'or, de la boue, du sang : le triptyque de Drumont est pleinement réalisé.

Mais un régime, fût-il occulte et maçonnique, ne descend pas soudain au fond de l'ignominie : quelques crimes, toujours, précèdent les grands crimes.

On restreindrait l'importance des faits actuels, jusqu'à en perdre la leçon, si l'on ignorait leur enchaînement.

La puissance occulte sévit depuis longtemps, avec les mêmes moyens de corruption et de meurtre, qu'on l'appelle syndicat de trahison, République des camarades et des profitards, ou tout simplement l'anti-France.

Et puisqu'aussi bien des cadavres comme ceux de Syveton et de Galmot se dressent dans leur tombe, nous allons jalonner la route sanglante qui aboutit à l'actuel cloaque.

C'est le but de ce livre.

Accusée, levez-vous!

Nous allons rappeler vos antécédents.



...J'ai publié il y a seize ans, sous ce même titre Les Morts mystérieuses, une brochure dont on trouvera les éléments ici. On m'a fait remarquer qu'elle est depuis longtemps introuvable; qu'elle comportait des lacunes et notamment, dans la période envisagée, la mort provoquée du prince impérial, fils de Napoléon III; que de nouvelles morts se sont produites dans des circonstances bien mystérieuses, celle de Mangin, Maginot, voire Doumer, et actuellement du préfet Cause-ret, du super-escroc Stavisky, et de l'intègre Conseiller Prince.

Voilà comment la brochure est devenue le présent volume, par les additions qui s'imposaient.

J'avais enfin une raison personnelle de souhaiter ce livre.

Quelques années après la publication de ma brochure, des confrères en ont fait éditer une sous le même titre, qui leur avait semblé bon.

C'était, paraît-il, une tentative de réfutation de ma thèse. Je dis paraît-il, car je n'ai jamais eu leur brochure entre les mains.

Reprenant aujourd'hui mon bien, le titre qu'ils m'ont emprunté à mon insu, j'espère qu'ils auront la charité de ne pas m'en faire grief.

*
**

Naguère, dès qu'on abordait dans les conversations le sujet de cet ouvrage, on se trouvait en butte aux quolibets des esprits forts, des gobe-lalune : « Des morts mystérieuses ! des exécutions clandestines de notre temps ! ouais ! vous voulez rire ! »

Il a fallu déchanter, les coquilles sont tombées de bien des yeux : c'est le moment de solliciter les esprits en éveil, de fixer l'attention des hommes de bon sens et de bonne foi sur des événements qui sont restés énigmatiques.

J'ai limité mes recherches à l'époque contemporaine, à notre pays et à des faits qui ont produit quelque sensation : la vie d'un homme et les dimensions d'une Encyclopédie ne suffiraient pas à tenir toutes les promesses de mon titre : « Les morts mystérieuses. »

Il est des légendes qu'il faut détruire : il est des vérités qu'il faut mettre à nu, dépouiller de leur travestissement en légendes.

De la mise en accusation de la Mafia dépend aujourd'hui le salut du pays.

A. M.

On comprendra que j'aie placé au seuil de ces études, comme s'y apparentant, quelques pages consacrées à ces « oubliettes modernes » que sont quelques maisons de santé.

LES OUBLIETTES MODERNES

L'exécution de Vigo, dit Almercyda, avait causé de la stupeur.

Ce n'est certes pas que le personnage fût sympathique à un titre quelconque; mais cette suppression d'un témoin qui pouvait être gênant avait troublé la masse simpliste dans sa foi de charbonnier.

Pour elle, tout ce qui est gouvernant, élu, administrateur, magistrat ou policier, tout ce qui détient une parcelle de la puissance publique est et doit être insoupçonnable : le lacet de Vigo a pris tous les *croyants* à la gorge.

Un vague soupçon est né que tout l'édifice social pourrait bien reposer sur le mensonge et l'hypocrisie.

C'est en cela que l'affaire Vigo fut grave.

Dissipera-t-on une fois de plus le cauchemar, dissimulera-t-on encore la pourriture révélée par l'abcès qui crève, à coups de lieux communs? Problème.

Tentera-t-on d'établir, après tant de contradictions et de mensonges, que la prison de Fresnes ne servit de cadre qu'à un banal fait-divers, comme le Vieux-Logis de Stavisky et la voie ferrée où le Conseiller Prince fut déchiqueté? Trop tard, l'opinion est faite.

La seule chose certaine, c'est qu'on n'alla pas jusqu'au bout du fil dont le lacet de Vigo n'était que l'extrémité.

Vous connaissez l'apologue du crocodile?

Dans la fente d'une muraille, un passant aperçoit l'extrémité d'une queue de lézard. Il tire, il tire, et c'est tout un crocodile qu'il amène.

Depuis bien des années, on a plusieurs fois par inadvertance tiré sur l'appendice; mais on a toujours su éviter à temps l'extraction monstrueuse du crocodile.

Qu'advierait-il, *bone Deus!* si le peuple ne restait pas convaincu qu'en démolissant la Bastille — prison de privilégiés où les avides de repos pouvaient goûter la douceur de vivre — il a pour jamais supprimé l'arbitraire, le fait du prince, la lettre de cachet, la raison d'Etat?

Leurs lettres de cachet qui bourraient nos fusils,
Pour détruire à jamais cet antre du despote,
Nos neveux en ont fait le bulletin de vote.

Avec un peu de musique à l'orchestre, cela fait toujours son petit effet.

L'imbécillité humaine est un gouffre insondable.

La vérité, pour ceux qui voient les choses de plus près, c'est qu'à aucune époque de notre Histoire il ne fut plus facile de se débarrasser d'un gêneur, et que jamais on n'usa davantage de cette facilité.

L'honnêteté personnelle des gouvernants? parlons-en!

M. Hennion déclarait à un de mes amis, parlant d'un ministre :

— X... oh! la la! jamais un de mes agents, naguère, ne pouvait filer un apache sur les

champs de courses, sans le trouver accroché au bras de X...

Et sur ce même porte-marouquin, cette anecdote que je rapporte dans l'espoir que quelques témoins se feront connaître :

Quand il était étudiant en droit, il avait déjà pour les courses cette passion à laquelle il dut substituer les émotions du poker quand sa grandeur lui interdit l'accès des hippodromes.

Aussi fut-il tout naturellement chargé des paris de ses camarades, quand un étudiant apporta, à la Source ou au Vachette, un tuyau increvable : un *tocard*, auquel personne ne songeait, et qui allait gagner la course en se promenant, « dans un fauteuil ».

Chacun y alla de sa pièce de cent sous, et X... partit lesté de quelques louis que la victoire du *tocard* devait transformer en une petite fortune.

On devine avec quelle anxiété, à l'heure verte, les parieurs tendirent l'oreille aux cris des camelots annonçant le « 'plet des cursses ».

On se précipita sur la feuille de résultats : victoire ! le glorieux *tocard* avait vaincu, à une cote invraisemblable.

Peu s'en fallut qu'on organisât un monôme.

On dut déchanter dès qu'apparut le commissionnaire, qui arriva l'air défait, le visage ravagé, la chevelure en saule pleureur.

— Je me suis ravisé en route, balbutia-t-il... joué celui qui avait des chances... ah ! quel malheur !

Ce fut de la consternation, la cruelle déception de Perrette voyant s'écraser à terre son pot au lait ; mais X... avait l'air si malheureux que les braves étudiants ne songeaient plus qu'à le consoler, quand... quand un des parieurs entra en coup de vent :

— Veine! cria-t-il en tapant sur l'épaule de X... J'étais là-bas, j'ai suivi la course, je t'ai vu toucher la forte somme : c'est la pâle noce pour une semaine!

On se regarda, mais on regarda surtout X... qui était passé du jaune au vert, sans doute les couleurs de l'écurie triomphante.

D'un commun accord et sans ménagements, on fouilla X... qui s'était dit décavé : ainsi furent découverts plus de 3.000 francs perçus au guichet du pari mutuel.

Il n'y avait plus qu'à avouer : il avoua.

Si vous n'êtes pas convaincus qu'ainsi l'on monte aux astres, que ces mésaventures, ces « fautes de jeunesse » conduisent tout naturellement aux plus hautes destinées, lisez le théâtre de Bernstein et Bataille.

*
**

La fin tragique de Vigo nous a valu ce témoignage du personnel de Fresnes expliquant son silence et son indifférence : « En prison, la mort est toujours naturelle. »

Vous, brave et honnête citoyen, vous perdez un être chéri que vous avez entouré de tous les soins jusqu'au dernier moment, votre père ou votre mère, quelque octogénaire dont aucune puissance humaine ne pouvait prolonger l'existence d'une minute. Dans votre accablement, vous voyez surgir devant le lit mortuaire un personnage sinistre qui palpe et scrute le cadavre, puis fouille dans les ordonnances de médecin.

C'est le médecin des morts, délégué aux fins d'enquête par une Administration qui vous a mis en prévention d'assassinat, du seul fait que la Camarde a passé sous votre toit.

Mais qu'un homme bien portant s'en aille, bon gré mal gré, défuncter sous les auspices de ladite Administration, et la mort est décrétée naturelle, du seul fait qu'elle a eu des indifférents ou des ennemis pour témoins.

Là, pas besoin de passeport pour aller de vie à trépas. « La mort est toujours naturelle », même quand le cadavre se balance à un portemanteau ou est cravaté d'un lacet de soulier.

Mais nous avons la garantie de la loyauté administrative, de l'intégrité de la police et de la magistrature?

Parlons-en!

A mes débuts dans le journalisme, il y eut une affaire criminelle retentissante. Fut-ce l'affaire Prado ou l'affaire Pranzini? je ne saurais le dire; je sais seulement qu'il s'agit de celle de ces deux affaires où il fut beaucoup question de la complicité d'un homme brun.

Au *Soleil* d'Edouard Hervé, J. Cardane s'était mis en campagne, et c'était un des plus fins limiers du reportage.

Non seulement son enquête le conduisit à la certitude d'une complicité, mais il avait démasqué la personnalité de l'homme brun et s'appropriait à le livrer à la justice avec toutes ses preuves, quand... quand il apprit que le juge d'instruction avait conclu et clos son enquête.

La conclusion était formelle : le crime avait été commis par un seul individu, « l'homme brun » était un mythe.

On imagine aisément la déception de Cardane qui avait ses témoignages, ses preuves, sa certitude.

Que faire?

Ses obligations professionnelles l'avaient mis

en relations avec un ancien chef de la Sûreté jouissant d'une réputation d'habile détective.

Il s'en fut le trouver pour lui demander conseil.

Après examen et mûre réflexion :

— Je n'ai qu'un conseil à vous donner, lui dit le policier, jetez votre dossier au feu et faites le mort.

— Mon dossier ne vous a pas convaincu ?

— Ce n'est pas cela. Plus il m'apparaîtra que vous avez raison contre magistrature et police, plus fermement je vous conseillerai le silence et l'abstention.

Et comme Cardane manifestait de l'ahurissement :

— La magistrature a conclu dans une affaire qui passionnait l'opinion : croyez-moi, ne vous élevez pas là contre, *il vous arriverait malheur.*

— On m'assassinerait à mon tour ? demanda plaisamment le journaliste.

— Je ne crois pas, répondit sérieusement l'ancien chef de la Sûreté. En pareil cas, suivant la personnalité du gêneur, — car on a souci de la vraisemblance, — on trouve dans sa poche une montre qui ne lui appartient pas, ou on l'appréhende à la sortie d'une vespasienne...

Cardane ne manquait pas de crânerie : il renonça cependant à *gêner* la marche de la justice, à révoquer en doute son infailibilité.

Seulement, il lui resta de son aventure quelques aperçus nouveaux sur l'organisation de la société moderne.

*
**

« En prison, la mort est toujours naturelle » : il semble qu'on ne puisse rien imaginer de plus

sinistrement révélateur que cet aveu d'autant plus sincère qu'il émane de simples, d'agents inférieurs qui disent les choses avec la ponctualité qu'ils apporteraient dans la transmission d'une consigne.

Il est pourtant une institution plus redoutable pour les *gêneurs* que la prison : c'est la maison de santé.

J'ai écrit naguère qu'il y avait un nombre considérable de gens sains d'esprit et de corps dans les maisons de santé : je ne m'en dédis pas, car j'en ai la certitude morale.

La maison de santé, c'est l'oubliette moderne, avec l'aggravation de la longueur infinie du supplice.

Il ne faut que la complicité de deux médecins et d'un bas magistrat pour que soit jeté dans cet enfer l'individu qui a cessé de plaire.

Ici, le souci de l'équité impose des réserves, et la généralisation serait souverainement injuste.

Je veux croire et je crois qu'il est des directeurs de maisons de santé exerçant leur profession avec probité et incapables de se prêter à une séquestration ; mais ceux qui n'ont pas ces scrupules sont connus, et c'est à eux qu'on s'adresse.

Ceux-ci exploitent une législation criminellement incomplète ; ceux-là se joindront à moi pour demander que l'entrée dans une maison de santé soit entourée de toutes les garanties désirables, notamment la contre-expertise.

De même le corps médical, si honorable dans son ensemble, ne saurait être rendu responsable des méfaits de quelques brebis galeuses.

Comme journaliste indépendant, que de fois j'ai été sollicité d'intervenir en faveur de séquestrés ! J'en avais même conçu le vif désir d'écrire un livre sur la question, de porter le fer rouge

dans cette hideuse plaie sociale : les soucis de la lutte quotidienne m'ont toujours interdit les minutieuses enquêtes qui seraient ici nécessaires.

Pourtant, il suffit de converser avec un dément, comme je l'ai fait un jour à Jersey, pour comprendre qu'on puisse devenir rapidement fou dans la compagnie des fous, et pour supputer les horreurs d'une telle séquestration.

J'ai eu entre les mains les mémoires d'une jeune séquestrée, dont l'héritage avait été trop ardemment convoité : je puis donner l'assurance que la lecture ne laissait aucun doute sur l'intelligence et la parfaite lucidité de l'auteur.

La jeune fille est morte de ces sévices, et je n'ai dû la communication de ce dossier qu'à une amie qui aurait voulu la venger.

Il n'y a que quelques années, un homme des plus respectables, des plus pondérés aussi, venait me proposer de participer à l'enlèvement de vive force d'un séquestré que j'avais perdu de vue après l'avoir beaucoup connu.

Mon visiteur était ce qu'on appelle communément un homme de bien, un homme profondément respectueux des institutions et des lois : il avait cependant reconnu, après de multiples démarches, qu'aucune voie légale ne permettait de pénétrer dans ces enfers que sont certaines maisons de santé, et de leur arracher une victime.

J'acceptai de courir les risques de l'enlèvement de vive force; mais je n'entendis plus parler de ce projet.

C'est par douzaines que m'ont été signalés les cas de séquestration arbitraire. Au moment où j'écrivais ces lignes encore, j'avais sous les yeux deux lettres, dont chacune sollicitait mon intervention dans des cas semblables.

La première me signalait les méfaits d'une

bande de Juifs et me fournissait toutes indications de noms et d'adresses; mais la lettre était anonyme, et je n'en pus faire état, suivant la règle inflexible que je me suis imposée.

L'autre était signée d'un des noms les plus honorés dans le haut commerce parisien. Elle me disait :

Monsieur, je vous garantis de la façon la plus absolue l'honorabilité de M. X... que je connais depuis 1867. Si vous avez le temps de vous occuper des fous ou soi-disant fous, condamnés sans jugement à la prison perpétuelle, sans pouvoir communiquer avec le dehors que sous la stricte surveillance de gens ayant sur eux droit ou plutôt puissance de vie et de mort, vous aurez rendu un service qu'on pourra comparer à celui de Pinel.

Le docteur... est directeur et médecin des vivants et des morts à...; comme c'est un homme à tout faire, si on lui avait confié Vigo, tout se serait passé en douceur.

A cette présentation était jointe la lettre d'un homme qui a vécu pendant dix-huit mois de la vie de ces maisons placées sous le beau vocable d'asiles.

Je ne reproduirai pas ici sa plainte : on m'accuserait de me complaire dans l'horrible.

Des amis persévérants, des démarches dispendieuses, des interventions puissantes ont pu le soustraire au supplice : il est parmi les favoris.

Je noterai toutefois un remède, une atténuation qu'il préconise : la liberté de la correspondance.

Mais tout le monde n'a pas des amis dévoués au dehors.

Et comment serait assurée, contrôlée cette liberté?

*
**

Les mieux armés et les plus résolus se briseraient la tête et se casseraient les reins contre les portes d'une maison de santé ou d'un asile d'aliénés.

On vous objectera toujours : « C'est la manie de tous les fous d'avoir des prétentions à la parfaite lucidité d'esprit. »

Arriverez-vous à une confrontation satisfaisante ?

On vous dira qu'il s'agit d'un intermittent qui a des éclairs de raison.

Produirez-vous des lettres ? Si elles contiennent des plaintes, on y trouvera la preuve manifeste de la monomanie de la persécution.

Lettres de déments, propos de fous, plaintes d'hallucinés ! voilà les seuls témoignages sur lesquels puisse compter l'honnête homme qui entreprend la délivrance d'un séquestré, de la victime d'un complot ourdi par quelques coquins : la sacro-sainte Administration, la Justice elle-même, si vous réussissez à la mettre en mouvement, ne découvriront pas autre chose dans votre dossier.

En vérité, il n'est pas d'accusation plus redoutable que celle de démence... sauf pourtant quand cette accusation est fondée.

Car — et c'est l'autre face de la question — c'est une tâche des plus rebutantes que de faire enfermer, par autorité de justice, un véritable fou, un pauvre être qui devient un danger public.

Tout le monde connaît cette comédie où Courteline nous montre un commissaire de police, rabrouant de belle façon une femme qui pré-

tend faire interner son mari manifestement fou. Tant qu'il n'aura pas commis un crime ou délit de droit commun, le commissaire se tiendra coi et ne sera pas le jouet de querelles de ménage. Qui sait! n'est-ce pas la plaignante elle-même qui est folle?

Mais le fou commet l'imprudence — heureuse faute! — de se présenter lui-même au commissariat, d'abord si correct et si grave que le magistrat se félicite intérieurement de sa réserve.

— Vous êtes chevalier de la Légion d'honneur? interroge-t-il avec déférence.

— Moi? non.

— Bah! qu'est-ce donc que ce ruban, à votre boutonnière?

— Ça! c'est un pense-bête.

Le commissaire commence à concevoir des doutes, qui se convertissent en une lamentable certitude quand le visiteur bondit sur lui, le traque dans son bureau et finit, si j'ai bonne mémoire, par le boucler dans le coffre à charbon.

Que de fois cette scène a été vécue, le commissaire, toutefois, restant dans la coulisse ou ne jouant qu'un rôle épisodique!

Un de mes proches avait pour voisine une blanchisseuse dont le fils faisait, comme disent les médecins, de l'aliénation mentale. Sa démence tourna vite à la folie furieuse, et ses menaces terrorisèrent bientôt toute la maison.

La pauvre mère, elle surtout, vivait dans des angoisses indicibles. Plusieurs fois poursuivie par le pauvre fou armé d'un couteau ou d'un fer à repasser, vociférant les plus atroces menaces, elle dut surveiller tout le jour ses moindres gestes, et, la nuit, se barricader dans sa chambre.

Elle supporta tant qu'elle put cette vie infernale, puis, un beau jour, elle se résigna, le cœur

crevé, à s'en aller exposer au commissaire de police la nécessité urgente d'interner le pauvre hère.

— Vous n'êtes pas blessée, objecta le magistrat, vous n'avez à déposer aucune plainte : je n'y puis rien.

— Faudra-t-il donc qu'il m'assassine pour que vous vous décidiez à intervenir?

— Il faut que je sois en présence de faits délictueux ou criminels. Je vous répète que je n'y puis rien.

Et voilà!

Peut-être semblera-t-il à quelques-uns que je soutiens deux thèses contradictoires en soulignant les facilités laissées à la séquestration arbitraire, d'une part, et les difficultés quasi insurmontables de l'internement légitime.

Je pourrais répondre que je ne soutiens aucune thèse, que je mets simplement à nu des plaies sociales, sans le moindre souci d'harmonie, dans le seul but d'attirer l'attention des chirurgiens, nos éminents législateurs.

J'aime mieux dire que la contradiction n'est qu'apparente.

Qui présente une légitime requête en internement, se heurte à une Administration indifférente, à une police qui n'a aucune mission de prévoyance, mais seulement mandat de réprimer.

Ceux qui complotent une séquestration savent s'adresser à des spécialistes exploitant les lacunes du Code. Et je n'ai pas besoin d'ajouter que la séquestration est simplifiée quand il s'agit d'un *généur*.

Je répète donc qu'il n'est pas d'accusation plus redoutable que celle de démence... sauf pourtant quand cette accusation est fondée.

Allez donc prouver que vous n'êtes pas fou,

surtout après un exaspérant internement : plus vous vous obstinerez dans cette démonstration, plus vous suggérerez de doutes et provoquerez de soupçons.

Ainsi l'enlize s'enfonce davantage à chaque geste pour se désensabler.

Il n'y a d'efficaces que les moyens préventifs ; mais encore faut-il soupçonner le complot.

J'ai connu comme témoin éventuel, il y a près de trente ans, l'histoire véridique que je vais rapporter.

Une dame riche était, de son propre aveu, très joueuse, et ses revenus ne suffisant pas à alimenter sa passion, elle avait déjà laissé sur le tapis vert une partie de son capital.

Ce n'est pas moi qui soutiendrai qu'elle ne pouvait faire un plus noble usage de sa fortune : il y a tant de plaisir à soulager la misère autour de soi, que j'ai toujours pris en pitié les riches qui ignorent volontairement cette joie.

Mais c'était un être frivole, — non dépourvu d'intelligence et d'esprit, comme on le verra — qui prétendait « prendre son plaisir où il le trouvait ».

Personne n'était qualifié pour poursuivre en dation de conseil judiciaire : elle n'avait que des parents éloignés.

Cependant, ces parents éloignés étaient des héritiers, et chacun sait que l'avidité des héritiers se multiplie par la distance. La prodigue apprit bientôt par des amis qu'un complot était ourdi contre sa liberté, qu'il avait même reçu un commencement d'exécution, puisqu'un médecin de son voisinage, dont elle n'avait jamais entendu parler jusque-là, avait signé le certificat nécessaire à son internement dans une maison de santé.

Accompagnée d'un ami, la dame s'en fut chez le médecin.

La parade de ce coup ne se fit pas attendre.

— Bonjour, docteur.

— Madame... monsieur...

— Comment vous portez-vous?

— Mais, bien, madame, je vous remercie.

— On dirait que vous ne me reconnaissez pas?

— En effet, madame... je suis confus... mais *j'étais convaincu que c'était la première fois que j'avais l'honneur de vous voir.*

— Eh bien! c'est tout ce que je voulais vous faire dire.

Et gagnant la porte avec son témoin :

— Je suis madame X..., la folle, vous savez bien?...

Le médecin fut à ce point abasourdi qu'il ne songea pas à réclamer le prix de la consultation.

Quant à Mme X..., elle put désormais dissiper en paix sa fortune, car je n'ai plus entendu parler de l'aventure.

C'est le cas d'employer le cliché qui supplée aux conclusions trop laborieuses ou vraiment inutiles : « sans commentaires! »



La maison de santé n'est pas seulement défendue contre les indiscrets et les réformateurs par la légalité de son existence et de son « approvisionnement » : elle peut braver tous les assauts, parce qu'elle est souvent un auxiliaire de la justice ou de la police, et que rien n'est vénérable comme un auxiliaire de la justice, si ce n'est la justice elle-même.

Elle est cet auxiliaire quand elle ouvre ses

portes à un *général*, et les referme hermétiquement sur lui.

Elle l'est dans d'autres cas, par des mises en liberté, car il faut que je dise comment on sort parfois de ces enfers.

On n'a peut-être pas oublié l'affaire Parat.

Parat était un pharmacien du quinzième arrondissement qui martyrisait sa femme. Sans griefs connus, il avait enfermé la malheureuse dans son sous-sol, l'avait enchaînée à un lit, et lui faisait subir tous les mauvais traitements imaginables. Je ne sais plus combien de temps dura ce martyre, auquel mirent fin les dénonciations de voisins pitoyables et exaspérés.

Je rappellerai seulement qu'une des occupations favorites de ce monstre consistait à traîner sa femme par les cheveux en l'accablant de coups.

Mais cette canaille était, par ailleurs, un homme bien posé. Membre influent de sa Loge maçonnique, orateur écouté du Comité local radical, grand électeur de l'arrondissement, c'était une puissance avec laquelle étaient obligés de compter les élus, et qu'entourait la crainte respectueuse des détenteurs de la puissance publique.

Aussi son arrestation fut-elle longtemps différée.

Quand il fut enfin incarcéré, je me donnai le malin plaisir, dans la *Libre Parole*, de prévoir la marche que suivrait l'instruction et son aboutissement.

Prévision facile et sans mérite, pour qui a quelque expérience de l'acoquinement de la justice et de la politique.

Condamner Parat, c'était quelque peu flétrir la secte et le parti : la magistrature ne pouvait

manquer de sauver une fois de plus la République.

Elle décida donc que Parat n'était pas assez sain d'esprit pour être considéré comme responsable, et que le seul châtiment qui s'imposât était l'internement dans une maison de santé.

Enfer et damnation!...

Non, non, rassurez-vous. D'abord, je vous ai dit que toutes les maisons de santé n'étaient pas aussi redoutables; et puis il est avec l'enfer des accommodements.

Quelques mois s'étant écoulés, et le public ayant oublié l'affaire, on s'aperçut que Parat avait vraiment l'esprit trop lucide pour rester interné dans une maison de santé, et on le rendit à la liberté...

La farce était jouée, le peuple souverain satisfait,

Charmé que sous son règne on crût à la Justice.

...J'en aurai fini avec ces trop longs prolégomènes quand j'aurai indiqué que la prison et la maison de santé ne sont pas nécessairement les trappes par où s'évanouissent les gêneurs : l'exécution à domicile et dans le train ont été fort à la mode.

Le traitement est facile à suivre, même en voyage.

Il varie seulement un peu, et le suicide suggéré est souvent l'une de ces variantes.

Après avoir clos ce chapitre de considérations et d'aperçus sur les oubliettes modernes, nous allons évoquer les faits, limitant nos investigations à l'époque contemporaine, nous proposant de conter, non la vie, mais la mort d'un certain nombre de personnages.

LES MORTS MYSTERIEUSES

LE PRINCE IMPERIAL

(fils de Napoléon III)

Nous sommes au déclin de la République conservatrice, dont les destins sont aux faibles mains du maréchal de Mac-Mahon, vaillant soldat égaré dans la politique.

La République maçonnique et sectaire prépare son avènement, et son véritable père, le F. . Gambetta, d'origines juives, va fulminer contre l'Elysée son fameux ultimatum : « Se soumettre ou se démettre. »

On ne proclamait pas encore, comme au temps plus proche du Cartel : « Il nous faut toutes les places! »

L'ère nouvelle va s'ouvrir, par l'accession à l'Elysée du F. . Grévy, et du F. . Gambetta au fauteuil présidentiel de la Chambre, une Chambre où les 363 — chiffre fatidique — reviennent triomphants.

Quel obstacle pourrait rencontrer la secte?

Les monarchistes, qui ont eu la partie en

mains, sont divisés, et de plus le comte de Chambord s'est mis hors de lice par son inébranlable fidélité au drapeau blanc.

Restait le bonapartisme. On était encore trop près des désastres de 1870-71 pour qu'il fût populaire et donnât de sérieuses inquiétudes dans le présent; mais ne pouvait-on prévoir, craindre un retour de faveur?

Malgré de lourdes fautes, l'empire avait laissé chez beaucoup le souvenir d'une période de prospérité. Le nom prestigieux de Napoléon s'imposait encore au siècle.

Au moment où l'on faisait le lit de la Marianne au bonnet rouge, où l'on se disposait à « écraser l'infâme » et à se mettre en bataille contre les traditions nationales, ne devait-on pas compter avec un déchaînement de colères? Que ces colères trouvassent un homme pour les incarner, un drapeau pour les rallier, et adieu veau, vache, cochon, couvée!

Or, cette menace existait, ce danger était en puissance en la personne de celui que ses fidèles appelaient Napoléon IV, le fils de Napoléon III, le petit-fils de la reine Hortense.

Qu'on ne se récrie pas! J'ai connu dans ma jeunesse de bons républicains qui me disaient : « Si le prince impérial était encore de ce monde, il règnerait. »

Mais le prince ne devait pas régner. Sur le chemin du trône, barrant la route, il y avait ces puissances occultes qui ont pour mot d'ordre : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne! »

Le F. Gambetta n'avait-il pas affirmé : « La mort providentielle du duc de Reichstadt a été le châtiment de Brumaire. Je vous jure que Décembre aussi sera châtié. »

Et maintenant nous pouvons aborder le récit

des faits, l'examen des circonstances qui ont entouré la mort du jeune prince.

Pour cela, nous ferons de larges emprunts au livre d'un de mes anciens collaborateurs à *La Libre Parole* de Drumont, Ad. Papillaud : *La mort du Prince impérial*, Paris 1891.

En 1879, le prince avait 23 ans. Proscrit, il servait comme lieutenant dans l'armée anglaise. Il ne voulut pas manquer l'occasion de faire ses premières armes, et quand nos voisins décidèrent une expédition contre les Zoulous, peuplade révoltée de l'Afrique australe, il demanda à en faire partie.

Malgré les larmes de sa mère, peut-être en proie à de funestes pressentiments, il s'embarqua donc pour cette Cafrerie qui se trouve sous la même latitude que Sainte-Hélène, se confiant comme son grand-oncle à la loyauté anglaise.

La traversée ne va pas sans quelques incidents qui pourraient donner à réfléchir au prince, s'il était en défiance.

Ce sont d'abord quelques accès de fièvre, d'un diagnostic difficile.

Un matin, c'est l'annonce qu'un de ses deux chevaux est mort pendant la nuit. Le vétérinaire attribue cette mort à un accès de fièvre pernicieuse, sans pouvoir donner de détails plus précis.

Trois jours après son second cheval, son préféré, est trouvé gisant à terre. Il s'est cassé la jambe en franchissant son box, après s'être détaché on ne sait comment. Il faut l'abattre.

Dans la brousse africaine où il va combattre, le prince n'aura donc qu'une monture d'emprunt, dont il ne connaît pas les reflexes et qui n'est pas pliée à l'obéissance.

Mauvaise affaire, en cas de danger pressant.

Débarqué et vite en campagne, le prince a pour garde du corps le lieutenant Carey, dont on saura plus tard qu'il est affilié à la Franc-Maçonnerie. Chargé d'une lourde responsabilité, cet officier va sans doute se montrer d'une excessive prudence. Ouais! Il demande au colonel Harrisson, et il obtient pour le prince le commandement d'une reconnaissance, et pour lui-même la permission de l'accompagner. Cette patrouille, composée de quelques hommes, comptera deux officiers.

Ainsi, sans aucun motif sérieux, sans aucune utilité manifeste, le prince était lancé en avant presque sans troupe.

Un point extrême avait été fixé pour cette reconnaissance : entraîné par le F. Carey, le malheureux prince dépassera ce point de onze milles, environ 20 kilomètres!

Et maintenant voici le drame, d'après le récit fait aux enquêteurs par M. Deléage, qui appartenait au corps expéditionnaire. Que le lecteur impartial dise si ce drame ne présente pas toutes les apparences d'un guet-apens voulu, prémédité. « D'une seule traite, le prince et le lieutenant Carey atteignent alors les hauteurs qui dominent la vallée où coule la rivière Iyotyosi. Là, on s'arrête à peu près une heure : le prince dessine la contrée, et le lieutenant détermine sur la carte les points d'observation et de repère. Puis ils descendent dans la vallée. »

Pourquoi? Pourquoi cet abandon d'un point culminant, d'où l'on verra venir, pour l'encaissement de la vallée?

« Ils pénètrent dans un des Kraals, s'y établissent, et font desseller les chevaux! J'ai pris part à plusieurs de ces reconnaissances : je ne sais pas qu'il y ait eu exemple d'une pareille impru-

dence, du moins à une aussi grande distance de la frontière.

« Il est certain que le choix de cette halte fatale appartient au lieutenant Carey, et à lui seul. »

Ainsi, à proximité immédiate de l'ennemi, qui occupait le Kraal peu de temps auparavant, on desselle les chevaux, on fait le café et on dessine tranquillement! Que peut-on bien attendre? Nous allons le savoir. Les Zoulous surgissent : le prince est aussitôt abandonné par Carey et l'escorte... Mais reprenons le récit de M. Deléage.

« Il est un point certain et réel, c'est que le prince, mettant le pied à l'étrier, donna immédiatement quelques ordres brefs pour maintenir ses hommes et prévenir tout affolement.

« Mais il résulte d'une façon plus absolue encore ceci : c'est que lieutenant et volontaires, laissant là le prince et ses commandements, prirent la fuite immédiatement.

« Le lieutenant Carey (le garde du corps!) était près du prince et partit le premier au galop; quatre volontaires suivirent et le cheval du prince, sans attendre que son cavalier fût en selle, partit à son tour.

« Alors dut avoir lieu cette poursuite horrible des Cafres, le prince s'efforçant de son côté de rejoindre sa monture. Enfin le prince, du moins la chose est présumable, parvint à saisir un des sacs d'arçon et à s'y cramponner. Pour une seconde, il dut se croire sauvé, et il sautait déjà en selle, lorsque l'attache de cuir qui relie les sacs entre eux, cédant sous l'effort, se rompit brusquement. »

Encore un accident? dira-t-on. Non.

Lomas, l'ordonnance du prince, qui au mo-

ment du départ avait sellé le cheval, a déclaré qu'il ne pouvait croire à cette rupture.

— Le cuir que j'avais astiqué la veille au soir était tout neuf, a-t-il dit, et je ne puis comprendre comment il s'est ainsi brisé.

Evidemment, coupé pendant la halte. Allons, tout était prévu.

Quant à la lutte si inégale, on devine ce qu'elle put être : dix-sept coups de sagaie, reçus par le prince en pleine poitrine, donc face à l'ennemi, attestent qu'il a dû vendre chèrement sa vie. Et je dis en passant que c'est là une fin devant laquelle, d'où qu'il vienne, tout Français doit s'incliner. C'est une fin que rappellera moins de vingt ans après, par certains aspects, l'assassinat d'un autre « gêneur », l'héroïque Morès.

Lorsqu'on découvrit le corps, des officiers remarquèrent, « placés sous la tête du prince, et placés de façon à être sûrement découverts, deux objets : une chaîne et un médaillon ».

Comment les sauvages, si amateurs de bijoux et même de verroteries, avaient-ils négligé ces dépouilles opimes ?

On put et dut conclure que ces deux objets avaient été laissés là par ordre, pour aider aux constatations d'identité.

Je vous dis qu'on avait pensé à tout.



Nous allons fournir maintenant d'autres preuves du complot et du crime maçonniques.

Ad. Papillaud cite ce fait personnel :

« Un ami du prince impérial, avec qui nous avons eu récemment la bonne fortune de passer une soirée, nous disait :

« Je voyais en ce temps-là, d'une façon très assidue, un député républicain (un F. peut-

être). Quelques jours après le départ du prince, je causais avec lui.

« — Eh bien ! me dit-il, êtes-vous allé faire vos adieux au prince impérial ? »

« — Non, répondis-je. J'étais alité, et cependant j'aurais été bien heureux de dire au revoir à Son Altesse. »

« — Non, non : adieu, mais pas au revoir. »

« — Et pourquoi ? »

« — Parce que vous ne le reverrez jamais. Je ne veux pas jouer au prophète, mais croyez-moi : le prince sera tué au Zoulouland. »

Ce député républicain était un familier du F. Gambetta.

Notre auteur poursuit, et je rappelle que son livre date de 1891 :

« Un autre également ami de Gambetta, et qui est aujourd'hui sénateur, faisait chaque jour le voyage de Versailles dans le même compartiment qu'un jeune député, membre du groupe de l'Appel au peuple. Tout d'abord, on parla du départ du prince impérial, sans ajouter à ce départ une trop grande importance. Mais dans les derniers jours de mai, l'attitude du député républicain changea complètement. Invariablement, il engageait ainsi la conversation :

« — Mais, mon cher collègue, que feriez-vous si le prince impérial était tué ? Tout arrive, et ces sauvages sont, paraît-il, très bien armés. »

« Ce qui est tout au moins aussi curieux, c'est que la nouvelle de la mort du prince fut deux fois publiée avant le 1^{er} juin, date du crime. »

« Le 19 mai, un journal radical annonça que le prince impérial avait été tué dans une reconnaissance faite en pleine nuit. Les Zoulous l'avaient surpris et massacré, ainsi que son escorte. »

Ainsi donc, douze jours avant le crime, certains peuvent noter exactement deux des circonstances du crime : c'est bien en reconnaissance, et par une surprise que le prince sera tué.

Comment on avait pu annoncer prématurément cette nouvelle : vous allez voir qu'il y eut ce jour-là, au Zoulouland, un coup manqué.

« Or, remarquez la coïncidence : cette nouvelle est publiée le 19, et le 18 le prince a passé la nuit au milieu des montagnes, dans des conditions telles que tout le monde disait le lendemain : « C'est un miracle que nous n'ayons pas été attaqués. »

Coup manqué, vous dis-je ; à Paris, on savait...

Voici qui est encore plus probant.

« C'est le 1^{er} juin 1879, à trois heures et demie, que le prince fut tué. Le même jour et à la même heure, le bruit courait à Paris que le prince était mort. Cette fois, on était encore plus précis que la première. Le prince, racontait-on, avait dépassé de plusieurs milles la tête de la colonne. Puis il avait fait halte et, surpris par les Zoulous, il était mort frappé d'une balle en pleine poitrine. »

Cette fois, tous les détails étaient exacts, sauf le dernier, l'instrument du meurtre.

Notez bien que la télégraphie sans fil était encore pour longtemps en gestation dans le cerveau génial de Branly, et qu'il fallait plusieurs jours pour qu'une nouvelle fût transmise à Paris de la brousse africaine. Comment donc ces bruits avaient-ils pris naissance ?

« D'une façon bien simple. Les délégués des Loges maçonniques, envoyés au Cap, avaient prévenu nos Loges que le 18 mai une reconnaissance aurait lieu et que ce jour-là le prince serait tué. Dès le lendemain, les républicains annon-

çaient la bonne nouvelle, sans soupçonner l'importance qu'aurait pour l'historien cette nouvelle prématurément mise en circulation. »

Bonapartiste, l'auteur dit « les républicains » où nous dirions « les francs-maçons ». Il est vrai que depuis son triomphe la secte proclame : « La Franc-Maçonnerie, c'est la République à couvert, comme la République est la Franc-Maçonnerie à découvert. »

Le F. Carey, promu capitaine, mourait trois ans après assez mystérieusement, mais probablement du secret qu'il portait. Si l'on admet, après ce qu'on vient de lire, que le F. Carey fut l'exécuteur des basses-œuvres maçonniques, l'exécution de ce témoin éventuel serait bien dans la manière forte de la secte.

Rappelez-vous, de nos jours, le dernier attentat contre Mussolini, destructeur de l'organisation maçonnique italienne.

Le dictateur fut manqué, mais non le criminel. Celui-ci avant même qu'un soldat ou un policier aient pu l'approcher, était criblé de coups de couteau par des individus qui l'entouraient.

Je fus seul dans la Presse à souligner l'étrangeté de cette rapide exécution, au milieu des gardes et policiers.

Sans doute, aussitôt son coup fait, l'instrument des représailles maçonniques devait disparaître, et les gardiens du secret le serraient de près, le poing armé.

Quand on aura lu ce volume, on ne m'accusera plus d'émettre là des hypothèses de romancier.

Pour en finir avec le prince impérial, ajoutons que sa mort en soldat ne désarma pas les haines : des scribes à gages y trouvèrent l'occasion de le chansonner ignoblement...

GOUGENOT DES MOUSSEAUX

Elles sont bien mystérieuses, les circonstances dans lesquelles est mort, en pleine santé, un écrivain qui mérite la célébrité, Gougenot des Mousseaux.

J'ai déjà fait ailleurs ce récit.

On va voir qu'il avait sa place marquée dans ce livre.

Je tiens les émouvants renseignements que voici du meilleur témoin qui soit au monde : M. Charles Chauliac, l'ami de Gougenot des Mousseaux, qui préfaça en 1886 la seconde édition du livre retentissant *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*.

J'ai eu la bonne fortune d'entrer en relations avec M. Chauliac, au cours de mes démêlés avec notre ministère des Affaires étrangères, quand ce sévère gardien des secrets d'Israël me refusa le droit de consulter les archives du procès de Damas.

Quelque temps après, pendant que je publiais une série d'articles sur le crime rituel, je reçus un avertissement anonyme ainsi conçu : « Prenez garde ! et rappelez-vous qu'en châtement de son livre Gougenot des Mousseaux a été *exécuté* par les Juifs. »

Je n'avais pas à me rappeler : j'ignorais dans

quelles circonstances était mort Gougenot des Mousseaux, et j'écrivis à M. Chauillac pour avoir des renseignements.

L'écrivain m'invita à l'aller voir, et j'y fus.

Nogent-sur-Marne. Une rue et une maison qui n'ont rien de campagnard; mais du quatrième étage de cette maison qu'habite M. Chauillac, la vue embrasse un large horizon que closent sans rudesse les ondulations boisées au pied desquelles serpente coquettement la Marne.

— Vous me surprenez à paperasser, me dit M. Chauillac après m'avoir fait accueil. Je colle des articles de journaux que je relirai avec intérêt plus tard.

Plus tard?... Je regarde mon hôte. De taille moyenne, l'esprit aussi alerte que le corps, avec sa moustache et sa barbiche blanches, il me fait l'effet d'un officier de zouaves ou de chasseurs à pied qui viendrait de prendre sa retraite. Tout à l'heure même, quand je le verrai sauter allègrement sur un tabouret pour chercher sans lunettes, dans les rayons supérieurs de sa bibliothèque, des livres qu'il veut me montrer, j'aurai l'impression que s'il y a officier, il pourrait fort bien être en activité.

J'apprendrai d'ailleurs que M. Chauillac a servi comme capitaine aux zouaves pontificaux.

— Je vous ai prié de venir, me dit-il, parce que quoique je n'aie pas plus peur que vous du *mauvais café*, il y a des choses que je n'aime pas confier à la poste.

— C'est précisément une question de « mauvais café » qui m'amène.

— Oui, j'ai lu le billet que vous m'avez fait parvenir, et vous ne pouviez mieux vous adresser pour avoir des précisions sur l'événement dont il est parlé. J'étais déjà l'ami de Gougenot des

Mousseaux quand fut édité pour la première fois son livre, *le Juif*, en 1869.

— Son jeune ami, crois-je devoir interrompre, après un rapide calcul qui me fait remonter de quarante-quatre ans en arrière.

— Heu! son jeune ami... sans doute; mais savez-vous bien que je vais aborder mon quatre-vingt-troisième printemps?

Je m'exclame, et tout aussitôt je savoure tout ce qu'il y avait de confiante sérénité dans le « plus tard » du début.

On ne sait qu'admirer le plus de la sûreté de mémoire de cet octogénaire, de sa lucidité d'esprit, de son alerte robustesse ou de ses longs espoirs.

— Tout n'est pas invention dans le billet que vous m'avez soumis, reprit M. Chauliac, et vous allez pouvoir dire des choses qui n'ont jamais été dites, éclairer un point intéressant d'Histoire : il est bien certain que Gougenot a été frappé en pleine vie, en pleine activité cérébrale et physique, que sa mort est un événement des plus étranges et des plus mystérieux. Mais n'anticipons pas, et suivons l'ordre chronologique des faits, car j'ai d'autres choses curieuses à vous dire.

Reportons-nous, si vous le voulez bien, à la date de 1871.

Le Juif avait paru depuis deux ans; mais il n'y paraissait guère, et il semblait qu'aussitôt tirée, l'édition eût été enfouie dans une cave. Je n'incrimine personne (1) : je constate. C'est donc

(1) Et en effet, il n'y a pas lieu d'incriminer l'éditeur. *La France Juive* d'Edouard Drumont, qui devait avoir un retentissement mondial et tirer à près de 400.000 exemplaires, resta quelque temps à peu près ignorée. Des duels fameux lui donnèrent l'essor.

à cette date de 1871 que le hasard me fit témoin d'un singulier marché. Obéissant à mes instincts de fureteur et de bibliophile, j'étais en train de *bouquiner* dans un magasin de vieux livres situé sous un auvent portant le numéro 5 de la rue Casimir-Delavigne. Je ne me rappelle pas le nom du bouquiniste qui était établi sous un baraquement à cette adresse où s'érige maintenant une belle maison de rapport.

Quelle ne fut pas ma surprise en assistant, malgré moi, à un colloque entre le marchand et des clients, colloque ayant pour objet l'achat en bloc de l'édition du *Juif*. Sans doute les visiteurs me prenaient pour un employé de la maison, car ils n'apportaient pas grande discrétion dans la discussion.

Les négociateurs partis, je pus faire l'acquisition de trois exemplaires, et je courus chez Gougenot des Mousseaux qui habitait rue Godot-de-Mauroy, près de la Madeleine.

Quand j'eus mis le grand écrivain au courant de l'entretien que le hasard m'avait fait surprendre :

— Courez vite chez votre bouquiniste, cher ami, me dit-il en me mettant dans la main un billet de mille francs, et sauvez tout ce que vous pourrez avec ceci.

Je sautai en voiture, et quoique ce fût l'heure du déjeuner, je courus rue Casimir-Delavigne.

— Trop tard! me répondit le marchand quand j'eus exposé ma requête; tout est parti au pilon.

En dehors donc des trois exemplaires que j'ai providentiellement sauvés, il n'existe de cette première édition que quelques exemplaires déjà expédiés par des Mousseaux, notamment à l'étranger. A ce propos, vous pouvez rire de ceux

qui osent invoquer l'autorité du Saint-Siège contre ce qu'ils appellent la légende du crime rituel. Après chacune de ses œuvres, mon ami des Mousseaux a reçu les plus précieux encouragements du Vatican; après *le Juif*, où sont révélées avec une si sûre documentation les pratiques sanglantes, le grand pape Pie IX ajouta aux encouragements la plus haute récompense qu'il pût décerner, la croix de commandeur de son Ordre.

Dans les années qui suivirent, je ne cessai d'entretenir les meilleures relations d'amitié avec Gougenot des Mousseaux, et j'allais souvent le voir à Coulommiers, où il s'était retiré.

Fin septembre 1876, j'allai passer près de lui tout une semaine.

Pendant ce séjour, il me dit que j'allais recevoir une heureuse nouvelle de Rome, qu'il en avait été avisé télégraphiquement. J'avais envoyé un ouvrage à l'approbation du Vatican, et déjà le secrétaire d'Etat m'avait fait savoir : « Vous recevrez prochainement votre manuscrit; le Saint-Père veut y faire une correction de sa main. »

Je recevais en effet quelque temps après mon travail.

Après ma signature, Pie IX avait ajouté de sa main : « Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. »

C'était la correction annoncée par le secrétaire d'Etat; c'était la bonne nouvelle dont m'avait discrètement parlé Gougenot des Mousseaux.

Le 3 octobre 1876, le soir, je prenais congé de la famille, et mon ami tenait à m'accompagner à la gare.

Quelques minutes avant de me quitter, c'est-

à-dire vers dix heures du soir, il me tendit un billet qu'il avait reçu quelques jours avant :

— Lisez donc! me dit-il en riant.

Le billet était ainsi conçu :

« Ne mangez rien, ne buvez rien avant d'avoir fait essayer votre nourriture à votre chien, car dans une réunion secrète tenue hier, vous avez été condamné à mort par les Juifs. »

— C'est l'œuvre d'un mauvais plaisant, peut-être, lui dis-je en lui remettant l'avertissement; mais qui sait, pourtant!... Soyez prudent, cher ami.

— Nous sommes entre les mains de Dieu, me dit-il en me quittant.

Neuf heures après il était mort.

— Mort! m'écriai-je; mais sur cette mort foudroyante, vous avez des détails?

— Ceux que voici. Gougenot des Mousseaux entendait la messe et communiait tous les matins à sept heures à la chapelle privée de l'hospice de Coulommiers, messe dite par l'aumônier, sauf absence. Il communia le 4 octobre 1876 à la messe de sept heures comme d'habitude, c'est-à-dire qu'il était à jeun, et en sortant de la chapelle, il tombait pour ne plus se relever.

— Est-ce qu'il y eut autopsie?

— Oh! non. Terrifiées, Mme des Mousseaux et sa fille défendirent même qu'on parlât du mystérieux avertissement.

— Est-ce que Gougenot des Mousseaux était habituellement seul à faire la communion à cette messe matinale?

— Il était si bien seul chaque jour que, la veille de mon départ, 2 octobre, comme je voulais faire la communion à son côté, il fallut prévenir à la sacristie pour que l'aumônier se munît de deux hosties au lieu d'une.

— Y avait-il un sacristain, un enfant de chœur?

— C'est très probable, mais j'avoue n'en avoir gardé aucun souvenir.

— Gougenot des Mousseaux est-il tombé dans la chapelle, dans la rue? Est-il mort chez lui?

— Je n'ai aucune certitude, mais vous allez pouvoir juger. Je vous ai dit que la famille avait été terrifiée par cette exécution, suivant de si près l'avertissement : elle redoutait d'autres représailles. Elle poussa le souci de faire le silence sur les circonstances de cette mort jusqu'à dire que l'écrivain était mort après quinze jours de maladie, d'une embolie. Une autre fois, qu'on avait pu lui faire prendre un vomitif. Pourquoi un vomitif? Au vrai, des Mousseaux a communiqué à la messe de sept heures qui ne pouvait durer moins de vingt ou vingt-cinq minutes; vingt-cinq minutes le séparaient de son château, et il est mort à sept heures et demie. Concluez!

— Je conclus qu'il est mort à peine sorti de la chapelle. Mais n'a-t-on pas eu l'idée que l'exécution avait pu se doubler d'une profanation, d'une substitution d'hostie?

— Mystère! qui restera, hélas! un mystère.

— Et jamais ces faits, dont vous avez été en quelque sorte le témoin, n'ont été racontés?

— Jamais. Suivant le vœu de mon ami, sa digne veuve m'avait chargé de la réédition de ses œuvres, et tout d'abord de son livre *le Juif*. Gougenot des Mousseaux avait annoté un des exemplaires que j'avais sauvé du naufrage, exemplaire qui était déjà entre mes mains.

(Suit le récit des péripéties qui ajournèrent cette réédition jusqu'à l'année 1886.)

Dans la préface de cette seconde édition, j'avais fourni quelques détails sur la mort mys-

térieure du célèbre écrivain, mais la fille de mon ami m'exprima le désir de les voir disparaître, et je dus m'incliner.

Voilà comment vous serez le révélateur de cet étrange événement.

*
**

Je n'ai omis, du récit de M. Chauliac, que ce qui était par trop étranger à nos préoccupations.

Combien il est regrettable qu'aucune enquête n'ait suivi cette mort ! Mais combien est humaine la résolution de silence de l'infortunée veuve, qui pouvait croire menacée une autre tête chérie !

Je ne parle même pas de l'autopsie, qui répugnera toujours aux proches, avec ses mobilisations de police et de justice et ses dissections.

L'autorité seule pouvait imposer des recherches.

Elle n'est pas intervenue.

J'ai bien souvent pensé depuis à cette fin foudroyante, et la seule hypothèse qui se soit présentée à mon esprit, en dehors de l'hypothèse de M. Chauliac, est celle-ci : le célèbre écrivain, en sortant de l'église à jeun, et ayant à faire vingt-cinq minutes de chemin pour regagner son domicile, n'aurait-il pas pris quelque réconfortant, café, brioche ou pain ?

Hypothèse. Mystère, qui restera un mystère, comme l'a dit M. Chauliac.

Une autre hypothèse, c'est qu'avant d'être Dreyfusarde et de porter ses coups avec acharnement sur les témoins qui chargeraient Dreyfus, la Fatalité était Juive...

GAMBETTA

Je ne cite guère que pour mémoire le célèbre tribun, car aujourd'hui encore, nous en sommes aux conjectures sur les circonstances qui ont entouré sa disparition.

Edouard Drumont, qui a consacré à « Gambetta et sa cour » tout un chapitre de sa *France juive*, ne fait qu'une allusion assez discrète au mystère de sa mort.

Il avait là, cependant, l'occasion d'insister sur l'une de ses thèses : à savoir que même dans la splendeur et le triomphe, le Juif traîne toujours avec lui une atmosphère de névrose et de drame.

Or, pour Edouard Drumont, Gambetta était Juif, et cette opinion a été corroborée par un témoignage peu suspect.

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1892, page 768, sous la signature du philo-sémite Leroy-Beaulieu, on pouvait lire :

Laissons là les personnages de second plan; arrêtons-nous devant trois des figures les plus curieuses du dix-neuvième siècle, trois hommes bien divers qui, en trois pays différents, ont fait une fortune presque également inouïe. Je veux parler de Benjamin Disraëli, de Ferdinand Lassalle, et de Léon Gambetta, ce dernier un Juif mâtiné de Gascon.

Et au bas de la page cette annotation :

Gambetta était bien Juif par son père; c'était un de ces demi-sang dont nous avons parlé. Le fait m'a été confirmé par un Israélite qui le tenait de Gambetta lui-même.

C'est dans ces conditions que Drumont ne fait au mystère de sa mort que cette allusion :

La dernière fois que je rencontrai Paul de Saint-Victor, il me parla de Gambetta, c'est-à-dire de Léon, à propos des *Deux Masques*, dont il préparait le second volume.

— Comme c'est cela, ce Paphlagonien, aux doigts crochus, qui dit : « Quand j'ai dévoré un thon tout chaud et bu là-dessus un grand verre de vin pur, je me moque des généraux de Pylos. »

— C'est cela, mon cher maître, et ce n'est pas cela. D'abord, Gambetta coûte plus cher à engraisser; puis Cléon est un démagogue, mais il n'est pas Juif, il n'est pas circoncis, comme dit ailleurs Aristophane, en parlant d'un autre personnage; enfin, il a pris Sphacterie, et il est mort en combattant. Je crois, entre nous, que Gambetta ne mourra pas de cette façon.

— Vénus blesse quelquefois, me dit en riant Saint-Victor, *sans se douter qu'il était prophète...*

« Sans se douter qu'il était prophète » : c'est le seul témoignage que nous laissera un historien contemporain.

La main menue d'une femme emprunta-t-elle les ciseaux de la Parque? Chi lo sa? comme on eût dit à Gênes.

Ce qui est certain, c'est que le bruit de la mort éclata comme un coup de foudre dans un ciel serein. Il surprit Paris au milieu des réjouissances du premier jour de l'an, comme si un Destin inexorable avait interdit à l'homme qui avait escaladé tant de degrés de franchir le seuil de l'année nouvelle.

Celui dont le verbe sonore avait trouvé tant

d'écho dans les colonnes de journaux, s'effondrait un jour où la plupart des journaux ne paraissaient pas, un jour de silence.

Cette circonstance fut-elle favorable au mystère qui devait planer sur la disparition du tribun? C'est possible; ce qui est certain, — qu'on permette cette constatation incidente à un journaliste — c'est qu'elle détermina la parution vraiment quotidienne des journaux, la suppression des rares jours de repos des journalistes, ces parias tant enviés, ces laborieux si injustement vilipendés.

— Mais de quoi est-il mort?

Ce fut la question que se posèrent tous les Parisiens en échangeant leurs vœux.

Gambetta n'était plus à l'apogée de sa puissance.

Il avait cessé de plaire, notamment au « tas d'esclaves ivres », et ceux qu'il avait menacés d'aller les traquer jusque dans leurs repaires l'avaient confiné dans une retraite au moins momentanée.

Pourtant, on le jugeait encore redoutable pour ses ennemis, voire pour ses amis, pour ceux qui donnent le coup de pied de l'âne.

Un homme politique est un jeune quand à peine il a passé la quarantaine : Gambetta n'était pas le lion devenu vieux, il pouvait espérer, ses ennemis pouvaient redouter un retour de fortune, et le Corse n'a pas le monopole de la vendetta.

Sa mort foudroyante vengeait trop opportunément les « Chambres des sous-vétérinaires », pour que la question : « Mais de quoi donc est-il mort? » fût posée sans qu'y vibrât le soupçon, l'arrière-pensée accusatrice.

Une claire et nette explication s'imposait donc,

d'autant plus qu'aucune maladie n'avait fait prévoir la fin.

Cette explication ne vint pas, et le malaise persista : il devait s'aggraver par des versions successives.

Ce fut tout d'abord l'annonce de la mort naturelle.

Gambetta était envahi par la graisse, sa santé était ruinée par la bonne chère et les excès de toutes sortes.

Crise de goutte, embolie, accident cardiaque : tout est possible dans ces conditions, et il n'y avait qu'à s'incliner devant le diagnostic des médecins.

L'opinion publique ne s'inclina pas.

Mais on faisait à Gambetta des funérailles impériales, auxquelles était convié le monde entier : il eût été de mauvais goût d'insister devant l'univers mobilisé.

La cendre refroidie, les enquêtes s'ouvrirent et les curiosités s'aiguisèrent : la mort naturelle parut inadmissible, et il fallut trouver autre chose.

On concéda alors, plus ou moins officiellement, que la mort de Gambetta était due à un accident.

Il s'était blessé à la main, en s'exerçant au tir au pistolet.

Tout arrive, c'est entendu, tout peut arriver ; mais on n'avait pas encore vu un tireur, fût-il des plus maladroits, se loger une balle dans la main en tirant le pistolet, ni un escrimeur s'embrocher involontairement en tirant l'épée.

C'était cela, cependant, et comme Gambetta était diabétique au dernier degré, la plaie avait été mortelle.

Enfin, grâce à l'invraisemblance de telle aven-

ture et les enquêteurs n'ayant pas désarmé, une troisième version circula bientôt sous le manteau, officieuse, celle-là.

Gambetta avait bien été frappé par une balle, mais ce n'était pas lui qui tenait le pistolet.

Et par-dessus le mur Guilloutet, les uns distinguèrent la silhouette endeuillée d'une femme consternée de sa maladresse, d'autres, l'implacable figure de la vengeance satisfaite.

On prononça des noms : je n'éprouve pas le besoin de les répéter.

Du point de vue auquel je me place, une seule chose m'intéresserait, une seule question se pose : s'il y a eu vengeance, le crime a-t-il été suggéré?

Peut-être ne serait-il pas nécessaire de remonter très loin dans notre histoire pour trouver un exemple de telle suggestion.

Du vivant de Gambetta, on lui a collé dans le dos, comme on enfonce une banderille, l'épithète de Vitellius.

Devant Gambetta mort, on pouvait chercher à qui prêter le mot féroce de ce Césarion : « Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. »

Telle est l'une des premières énigmes macabres de notre histoire contemporaine.

Disons toutefois que, longtemps après l'événement, des révélations de familiers ont ruiné la version de l'accident.

BARREME

C'est une affaire bien oubliée, quoiqu'elle ait fait beaucoup de bruit en son temps, dans les premiers jours de l'année 1886.

Elle marque pourtant une date dans les annales de la criminalité : c'est la première de ces *exécutions* dans les trains qui devaient, quelques années plus tard, valoir à la Fatalité dreyfusarde une réputation équivalente à celle du fameux Jack l'Éventreur.

C'est aussi la première fois que l'étouffement visible d'une instruction donne nettement à un crime le caractère d'une exécution occulte, mais officiellement approuvée — ceci bien entendu que j'envisage la seule époque contemporaine.

S'il est vrai que les seuls imbéciles ne changent pas d'opinions, ce préfet Barrême devait être une intelligence d'élite, car ses opinions avaient subi des fluctuations nombreuses et profondes.

Sous l'Ordre moral, alors qu'on considérait que la République devait être conservatrice ou ne pas être, il avait affiché avec ostentation des sentiments religieux.

Quand vint l'heure de l'exécution des Décrets, il se montra l'un des plus sectaires exécuteurs

des basses œuvres de la Judéo-Maçonnerie essayant ses forces et tâlant la puissance de résistance du catholicisme français.

Lors de son mystérieux assassinat, en effet, un correspondant de *la Croix* put rappeler ce souvenir se rapportant au crochetage, opéré par Barrême, du monastère de Beauchêne, près Bressuire :

« La population farouchement catholique de ce pays de Vendée s'était portée en foule pour protester contre cet acte infâme.

« Pendant que le préfet excitait par sa présence et ses paroles l'ouvrier chargé de faire jouer le rossignol, une brave Vendéenne s'approche, et lui envoie, dans un certain endroit, son pied armé d'un solide sabot.

« La foule était menaçante : le préfet prit peur et ne se retourna même pas pour savoir qui venait de lui faire cette gratification.

« Il emporta sans rien dire le coup, et la bonne femme son sabot, qui fut acheté et précieusement conservé sous globe, sur une cheminée de salon.

« Pour moi, dans la mort de Barrême, je reconnais la main de Dieu appesantie d'une manière terrible contre un persécuteur excommunié.

« Ce que je crains le plus pour ce pauvre homme, c'est que depuis son honteux exploit, il n'ait point songé à faire lever l'excommunication. »

Drumont, lui aussi, a rappelé les avatars du personnage, « les dithyrambes entonnés par une certaine presse prétendue conservatrice, à propos de ce Barrême, disparu dans un de ces drames obscurs qui abondent à notre prétendue époque de publicité où l'on n'a jamais vu tant de mystères, pour l'excellente raison que l'on ne pour-

rait toucher à rien de ce qui approche le gouvernement sans remuer des montagnes d'immondices ».

Au début de l'année 1886, ce peu intéressant personnage, alors préfet de l'Eure, vient à Paris pour voir son ministre, comme devait faire plus tard, avec des conséquences aussi tragiquement mystérieuses, l'ex-préfet Laurenceau.

Il en partait lesté de 30.000 francs de fonds secrets, et, suppose-t-on, de papiers assez importants.

De Paris à Evreux en express, le trajet n'est pas long.

Il suffit cependant pour que le malheureux préfet fût assassiné dans son wagon, dépouillé de ses 30.000 francs et de ses papiers.

L'appât de la somme avait-il suffi à provoquer le crime, qui ne serait alors qu'une banale affaire d'homicide?

On peut objecter tout d'abord que bien peu de personnes l'en savaient porteur, le ministre de l'Intérieur et son secrétaire général ayant seuls la disposition des fonds secrets.

Les obscurités voulues de l'enquête, son avortement alors que de toutes parts on désignait l'assassin, prouvent au surplus que l'événement était d'autre importance qu'un fait-divers.

Le préfet était-il porteur de papiers compromettants, ou avait-il fait à son ministre un rapport qui faisait de lui un gêneur? C'est la seule hypothèse admissible.

Alors, qui était, qui pouvait être l'assassin?

Nous le trouvons désigné, montré au doigt, dans le chapitre de *La Fin d'un monde* consacré aux magistrats. Je ne résiste pas au désir de citer toute la page :

Certains présidents disent, avec un organe caverneux qui devait être celui de Rhadamante :

— Accusé, vos antécédents sont déplorables!

D'autres Grippeminauds aiment, comme le chat, à jouer avec la souris, ils interpellent l'accusé d'un air insouciant :

— Vous n'avez pas encore subi de condamnations, n'est-ce pas?

Le ciel s'ouvre pour le malheureux. Il se dit : « Ils n'ont pas trouvé mon dossier, je suis sauvé », et il répond avec conviction :

— Oh non, monsieur le président.

Le président se penche vers ses acolytes et leur montre la liste avec un geste qui signifie : « Voyez messieurs, jusqu'où peut aller la perversité humaine! »

A côté du président lugubre, il y a le président gai.

Barthelon est volontiers facétieux.

Un jour, un de mes amis siégeait à côté de lui, par hasard, un juge se trouvant absent, Barthelon se tourne vers lui, après s'être concerté avec son voisin de droite, et dit : « Trois mois de prison, n'est-ce pas, messieurs? » puis il se penche vers l'avocat et lui dit gracieusement :

— Maître X..., vous avez la parole.

Facétieux et discret Barthelon! Dans l'affaire d'une modiste poursuivie pour banqueroute, il eut un mouvement superbe en disant à l'avocat de cette malheureuse :

— Surtout, pas de noms, n'est-ce pas?

Cette pauvre femme était relativement très intéressante; elle s'était ruinée à la fois pour prêter à une grande dame de quoi étouffer une affaire monstrueuse sur laquelle il convient, je crois, de ne pas insister, et pour suffire aux folles dépenses d'un haut fonctionnaire de la République.

Ce fonctionnaire qui fut longtemps tout-puissant au ministère de l'Intérieur, était dépositaire des fonds secrets, et en profita pour s'approprier 300.000 francs.

Ce fut lui, dit-on, qui remit au préfet Barrême les 30.000 francs qu'on ne retrouva pas sur son cadavre. Tous les trois mois on annonce qu'une instruction est ouverte contre cet ancien fonctionnaire, tantôt pour escroquerie, tantôt pour détournement de de-

niers publics; mais ce sont des instructions qui n'aboutissent jamais.

C'était bien le cas de l'instruction ouverte contre X... pour assassinat du préfet Barrême : celle-ci pourtant, en raison de l'éveil de la curiosité publique, resta longtemps ouverte.

C'est en effet près de deux ans après le crime, au mois de décembre 1887, qu'on pouvait lire dans la *Gazette des tribunaux*, toujours fort circonspecte, on le sait, dans ses affirmations :

« Il paraît que l'instruction relative à l'assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure, se poursuit toujours. On croit avoir des renseignements assez probants pour établir la culpabilité d'un ancien fonctionnaire du ministère, personnage fort connu et qui est déjà sous le coup d'un mandat d'amener pour escroquerie.

« Cet employé aurait été chargé par le ministre de remettre à M. Barrême, le jour même où celui-ci quittait Paris, une somme de 30.000 francs, et, ainsi que nous l'avons dit au moment où fut découvert le crime, on n'avait trouvé que la somme de 6.000 francs sur le cadavre du préfet de l'Eure.

« L'employé dont il est question serait considéré, sinon comme l'auteur, du moins comme l'instigateur du crime. »

Soulignons au passage la discrétion de la *Gazette des tribunaux*, qui qualifie d'employé un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, et ce détail des 6.000 francs oubliés qui semble bien exclure l'hypothèse d'un crime ayant le seul vol pour objet.

Malgré des indications si précises et l'immoralité notoire du personnage désigné comme le

criminel, l'enquête n'aboutit pas et l'instruction fut close quand fut lassée l'attention publique.

Edouard Drumont, à qui on est nécessairement ramené dans toute étude de l'histoire contemporaine, devait revenir sur cet événement qui avait passionné l'opinion par son mystère.

Il y devait revenir dans un article dont le titre aurait pu servir d'épigraphe à ce recueil de faits : « Les histoires qui ne finissent pas. »

Comme c'est cela, à la seule condition qu'on sous-entende qu'il y a eu conspiration contre leur aboutissement.

Voici cet éloquent chapitre signé du fondateur de la *Libre Parole* :

C'est là un des côtés les plus saisissants de la vie contemporaine, un de ceux qu'étudieront avec le plus d'attention ceux qui voudront se rendre compte de l'état de la société française à la fin du dix-neuvième siècle et au commencement du vingtième : notre époque est, par excellence, l'époque des histoires qui ne finissent pas.

Toutes les grandes affaires de ce temps apparaîtront aux générations futures comme autant de volumes dépareillés auxquels manque le dernier tome, le tome qui contient le dénouement.

Remarquez que les enquêtes aboutissent presque toujours et que la vérité est généralement connue; mais au moment opportun, une intervention maçonnique ou juive vient arracher le coupable au châtiement.

'Il y a quelques années, un vol de neuf cent mille francs fut commis dans un baraquement en bois construit au Carrousel, en attendant l'achèvement de l'Hôtel des Postes.

Pour ouvrir la caisse dans laquelle se trouvaient ces valeurs, il fallait trois clefs différentes, et un factionnaire montait la garde jour et nuit devant le baraquement.

C'était Macé qui était alors chef de la Sûreté, et ce fut un jeu pour un homme de cette perspicacité et de ce flair que de découvrir l'auteur de cet exploit.

Au moment où il allait mettre la main dessus on lui dit : « Ne cherchez pas de ce côté. »

L'assassin du préfet Barrême était parfaitement connu, et l'on nous a donné tous les détails possibles sur sa vie, ses emplois différents et sa mort. Jamais il n'a été arrêté une minute. Ce qui intéressera le plus les historiens de l'avenir, c'est l'indifférence inouïe que le pays témoigne devant cette connivence des autorités judiciaires et administratives avec les auteurs de méfaits trop retentissants pour qu'on ait pu les étouffer avant que la Presse ne les révèle.

La connivence de la magistrature? elle s'étale jusqu'à l'audience où comparait la malheureuse dont j'ai parlé plus haut, celle qu'a ruinée le sacrifiant soupçonné d'avoir assassiné ou fait assassiner Barrême.

Quand le président est obligé de faire allusion à sa personne, il se sert de cet aimable euphémisme : « le jeune prodigue ».

Quant à la femme du peuple dont il a en effet prodigué l'argent, celle qui s'est faite courtisane pour subvenir à ses folles dépenses, on la nomme sans scrupules, elle, et on la condamne par-dessus le marché.

Et voilà pourquoi la Justice est muette, dans l'affaire Barrême, pourquoi il restera entendu jusqu'à la consommation des siècles que s'il y eut un assassiné, — ce qu'il était difficile de contester, — il n'y eut pas d'assassin.

RICHAUD

Gouverneur—général de l'Indo-Chine, M. Richaud avait entrepris d'introduire un peu de probité et de justice dans cette administration coloniale qui n'était que le pourvoyeur d'une bande de requins parlementaires puissants : il en est mort, prématurément et mystérieusement.

Dans la *Bande opportuniste*, M. Lajeune-Vilar a dénoncé, avec force documentation, les méfaits de cette bande, dite des coloniaux, parce que notre empire colonial était le champ de ses exploits, et en quelque sorte son domaine réservé.

« J'établirai sans craindre une objection, disait l'auteur, que la bande opportuniste a toujours travaillé en association avec la bande coloniale. L'une n'est qu'une branche de l'autre. Elles se confondent et se tiennent par des liens indissolubles. Et toujours ce sont les mêmes personnages, les mêmes parlementaires qu'on retrouve dans ces histoires malpropres. Ils sont ainsi trente à trente-cinq députés et sénateurs. Et personne n'ose les exécuter à la tribune, parce qu'ils ont un pied partout, parce qu'ils ont des créatures partout, parce qu'ils sont des audacieux ayant l'énergie de se défendre. Ils bénéficient de l'avachissement politique : c'est en effet l'avachissement qui nous gouverne. »

M. Richaud n'était pas une créature; il n'était pas de ceux qui, moyennant un profit, laissent et font vilipender le nom de la France : il entreprit, l'imprudent, de se mettre en travers des agissements de la mafia.

Notamment dans l'affaire des docks, c'est-à-dire le monopole des magasins généraux d'Haiphong, qui illustra le nom de Saint-Mathurin, mais qui souleva les protestations unanimes des commerçants, on le vit appuyer énergiquement les réclamations des deux Chambres de commerce.

Ce sont des choses que les requins ne pardonnent pas, même et surtout à un fonctionnaire élevé.

M. Richaud ne se borna pas à s'opposer à la mise en coupe réglée de notre empire indochinois : il apporta son témoignage aux dénonciateurs des scandales de l'administration de ses prédécesseurs. C'était se faire un ennemi du plus redoutable et du moins scrupuleux jouëur de l'époque : Constans.

Constans était un *roublard* et un cynique.

C'est lui qui répondait au saltabadil lui proposant de le débarrasser d'un adversaire gênant par une provocation en duel :

— Merci, j'assassine moi-même.

Les anciens ministres n'ont pas toujours cette aversion pour l'assassinat par délégation : tout dégénère...

Constans faisait évidemment allusion aux accusations d'assassinat dont l'accablait quotidiennement, avec son implacable verve, Henri Rochefort.

Je dois dire qu'un sociologue et un historien de l'envergure de Drumont n'a pas été moins cruel que le célèbre sagittaire.

Il l'a comparé à Barré, le complice de Lebiez dans le dépeçage d'une femme.

Voici le portrait qui aidera à la compréhension du drame mystérieux dans lequel devait sombrer M. Richaud :

« Il y a en lui un côté malin et un côté sinistre, un reste de vieil Albigeois qui, après des siècles, retrouve son ancien complice, le Juif, et travaille avec lui. Pour soutenir sa candidature, Constans n'a voulu avoir qu'un Juif, Cohn, le préfet de Toulouse, qu'il fit nommer, pour le récompenser de ses exploits, commandeur de la Légion d'honneur .

« Au fond, ce Méridional, qui appartient à la fois à l'espèce gaie et à l'espèce tueuse et qui porte des secrets de tyran italien du seizième siècle, avec une jovialité de commis-voyageur, c'est notre jurisconsulte, le jurisconsulte moderne. C'est Barré, l'ancien compagnon de Lebiez, mais Barré, ayant eu de la chance, Barré appuyé par la Maçonnerie; c'est Barré ayant changé contre un portefeuille de ministre cette fameuse serviette décrite par Daudet, qui contient tour à tour, et suivant les circonstances, des paperasses véreuses, les dossiers louches, le faux-col de rechange, la côtelette pannée et le petit pain du déjeuner, le marteau qui assomma la laitière, le couteau qui dépèce Puig y Puig ou le flacon de strychnine qui foudroie Richaud... »

C'est cet homme que Richaud avait osé affronter, qu'il avait dénoncé comme un concussionnaire.

Il l'avait formellement accusé d'avoir trafiqué de ses fonctions et d'avoir notamment reçu du roi Norodom, en échange du rétablissement du jeu des Trente-Six-Bêtes, la fameuse ceinture enrichie de pierreries qui fit couler autant d'encre

que la tiare de Saïtapharnès, et que Constans n'a jamais nié avoir reçue, dont il a seulement contesté la valeur intrinsèque.

L'ancien représentant de la France s'étant élevé contre l'exactitude de certains détails, le ministre de la Marine télégraphia à Richaud, qui confirma purement et simplement ce qu'il avait avancé.

Le *Petit National* put alors, sans être poursuivi par Constans, publier la teneur d'une des édifiantes dépêches échangées :

« Gouverneur général à Marine, Paris.

« Fermiers refusent obtempérer à mes ordres, disant retrait concession de jeu des Trente-six-Bêtes les ruine, attendu qu'ils ont dû payer une forte somme au roi et à M. Constans.

« Ils demandent un délai, ou le remboursement des sommes versées par eux.

« Signé : RICHAUD. »

Nous avons un réquisitoire beaucoup plus complet, postérieur à la mort de M. Richaud : c'est une lettre de ce paladin que fut le marquis de Morès.

Le 1^{er} juillet 1889, le chevalier — qui devait être, lui aussi, la victime d'un ténébreux complot — écrivait au journal *le Matin* la lettre que voici :

Monsieur le Directeur,

En qualité d'ami de M. Richaud, je viens répondre à votre article du 14 juillet, intitulé : « Ambition sans frein ».

Comme vous le savez, j'arrive du Tonkin où j'ai été m'occuper de colonisation : j'y ai rencontré M. Richaud, j'ai appris à l'estimer, j'étais son ami, je suis l'ami de sa veuve et de ses enfants.

Vous avez eu le grand courage de prendre la dé-

fense de M. Constans, et à mon avis, aucun administrateur honnête et intelligent ne pouvait prendre la responsabilité de sa succession. Pour ma part, j'accuse M. Constans, gouverneur général de l'Indo-Chine, d'avoir :

1° Fait perdre à l'Etat 440.000 francs dans l'affaire des Cercles chinois, les documents officiels ci-joints vous montreront dans quelles circonstances.

« La brutalité de certains faits, disait Richaud, rend leur justification impossible. »

Je le répète avec lui.

2° D'avoir, comme gouverneur militaire de l'Indo-chine, falsifié les rapports militaires et sciemment trompé le gouvernement.

Je suis revenu par la Chine : la réputation laissée par M. Constans, ministre de France, m'a fait rougir en ma qualité de Français d'avoir été représenté par un tel homme, et j'accuse M. Constans, ministre de France en Chine, d'avoir :

1° Compromis très gravement les intérêts de la France dans le traité avec la Chine, dans le règlement des questions concernant le commerce du sel, l'enclave du Pakung, la délimitation des frontières.

2° D'avoir déshonoré ses fonctions de représentant de la France en Chine, par son brocantage.

Ces accusations, et d'autres encore, je suis prêt à les formuler soit en Cour d'assises, soit devant la barre du peuple, et je suis prêt à défendre mes amis sur tous les terrains.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MORÈS.

Si un homme qui n'avait fait que traverser l'Extrême-Orient était si bien documenté et se montrait si sûr de lui, on devine ce que pouvaient être les dossiers du successeur de Constans en Indo-Chine.

Aussi M. Richaud dut-il accueillir avec une joie sans mélange l'invitation par son ministre de venir s'expliquer à Paris, la conversation par câble menaçant de s'éterniser.

Maïs quels croassements dans la mare aux grenouilles !

Est-ce que toutes les turpitudes des parlementaires coloniaux allaient être déballées sur le Forum par cet invraisemblable gouverneur général qui s'avisait d'être un honnête homme soucieux du bon renom de la France?

C'était donc un ennemi du régime, ce Richaud? Il fallait sauver la République...

M. Richaud s'embarqua donc avec ses dossiers, d'autant plus confiant que la Fatalité n'avait pas encore aggravé sensiblement le risque des voyages.

Il partait en excellente santé, joyeux de l'occasion qui s'offrait de servir son pays en l'assainissant, enchanté sans doute aussi de se laver et de se venger des calomnies dont n'avait pas manqué de l'abreuver ici la presse de sportule.

L'autre presse, la presse indépendante, l'attendait impatiemment, avide de révélations sur ce fonctionnarisme colonial qui n'était que l'exutoire de la Franc-Maçonnerie métropolitaine.

Il n'y eut aucun cas de choléra ou d'épidémie quelconque sur le vaisseau qui ramenait en France ce gouverneur plein de vie; mais il dut prendre à bord quelque pernicieux remède contre le mal de mer, car il mourut d'un mal mystérieux et encore inexpliqué.

Qui aurait songé à réclamer l'autopsie?

Par une tempête épouvantable, comme si l'événement avait révolté et déchainé les éléments, à la lueur des éclairs et au bruit du tonnerre, on jeta à la mer le corps du malheureux gouverneur, ainsi que les papiers trouvés dans sa cabine...

C'était jour de revanche pour les requins.

Le témoin, le gêneur Richaud ne prendrait jamais la parole à la barre de l'opinion.

JACQUES VON REINACH

Si j'avais le moindre souci des transitions, je ferais intervenir ici la personnalité de M. Joseph Reinach. Cet ex-secrétaire de Gambetta, qui fit ses premières enjambées dans la vie publique pendu aux basques du tribun, me conduirait tout naturellement à celui qui fut son oncle et beau-père et dont il fut l'héritier : le baron prussien Jacques von Reinach.

Avec lui, nous entrerions de plain-pied dans cette nouvelle énigme, cette boueuse énigme, comme l'a qualifiée M^e Emile de Saint-Auban au procès Henry-Reinach, en péroration de sa magnifique plaidoirie.

« La honte ! M. Reinach la cherche ? Eh bien ! ce n'est pas au Mont-Valérien qu'il la trouvera, c'est au fond d'un autre cercueil où dort une boueuse énigme, sous la terre de Nivilliers... »

Mais laissons parler les faits, dont je veux tout d'abord présenter un raccourci.

Au 20 novembre 1892, on était en pleine crise du Panama.

La commission d'enquête parlementaire poursuivait ses investigations cahotantes, et chaque jour amenait sa menace d'arrestation de quelque personnage, corrupteur ou corrompu.

Dans le monde politique et parlementaire, on ne s'abordait plus qu'avec cette question aux lèvres : « Qui cite-t-on sur les chèques ? »

L'heure était tragique, comme au temps où la guillotine fonctionnait en permanence, avec cette atténuation, si c'en est une, qu'au lieu de marcher dans le sang, on pataugeait dans la boue.

C'est dans cette soirée du 29 novembre que se répandit dans Paris la nouvelle de la mort subite du baron Jacques Reinach, le chef de la tribu des Reinach et l'un des principaux agents de corruption du Panama.

Ce baron de haut vol et d'outre-Rhin était en outre soupçonné de pratiquer l'espionnage pour le compte de l'Allemagne.

Sa mort soudaine causa d'autant plus d'émoi qu'on le savait sous le coup d'un mandat d'arrestation, et que les partisans de la lumière escomptaient son témoignage.

En vingt-quatre heures, les versions les plus contradictoires furent mises en circulation sur les causes de cette fin imprévue : on parla de maladie de cœur, puis de congestion cérébrale, puis de suicide par empoisonnement, puis d'exécution sommaire par ses complices en corruption.

Reinach fut enseveli, emportant dans sa tombe de Nivilliers quantité de secrets, dont le secret de sa mort.

...Comment ce financier qui menait grand train, qui avait hôtel à Paris rue Murillo, « petite maison » rue Marbeuf, domaine de chasse à Nivilliers, qui avait brassé tant de millions, avait-il été amené à *sauter le pas*, à prendre la ciguë que lui présentaient des amis « compatissants ».

Le jour même de sa disparition, n'avait-il pas

donné rendez-vous à des amis pour une chasse à Nivilliers, et n'avait-il pas donné le soir à son valet de chambre l'ordre de le réveiller pour un départ matinal?

Est-ce l'attitude d'un homme résolu au suicide?

Quoi qu'on pense de ces apparences, on verra que la journée avait été des plus agitées, des plus angoissantes.

Avec Cornélius Herz et Arton, Reinach formait le trio juif de corrupteurs du Parlement. Devant la commission d'enquête, Jules Delahaye a déposé :

« J'ai dit que M. le baron Jacques de Reinach avait proposé un forfait à la Compagnie et s'était engagé à « faire le nécessaire » moyennant 5 millions.

« J'ai dit 5 millions pour prendre un chiffre rond; mais en réalité, les sommes allouées à M. de Reinach dépassent ce chiffre et atteignent près de 6 millions, ainsi que vous pourrez le vérifier. »

Les corrompus commençant à défiler à la barre de l'opinion, en attendant la comparution dans le prétoire, le tour des corrupteurs devait venir, et à la date du 19 novembre l'impitoyable justicière, *la Libre Parole*, avait déjà marqué le baron de Reinach pour la prochaine charrette.

Certes, gouvernement et commission d'enquête parlementaire ne *marchaient* que contraints et forcés, sous la poussée des événements et de l'opinion; mais la formidable documentation du journal antisémite ne permettait guère les attermoiements et la guillotine sèche avait au Parlement, en la personne de Jules Delahaye, un procureur que ne désarmait aucune manœuvre.

Reinach aurait pu faire ce que firent tant d'au-

tres, et notamment un ancien ministre : venir s'agenouiller dans les bureaux de la *Libre Parole* et implorer la pitié de Drumont.

Peut-être notre cher défunt, se serait-il laissé toucher une fois de plus par un repentir qu'il eût pu croire sincère et aurait-il prononcé comme en d'autres circonstances :

— Vous avez fait du mal à notre pays et c'est pourquoi nous vous haïssons et vous avons traqué; mais vous êtes un vaincu, et nous avons l'âme généreuse des Aryens. Allez dire à votre femme et à vos enfants que les Antisémites ne sont pas des bêtes féroces.

S'il en était besoin, son complice d'alors, Arton parmi tant d'autres, aurait pu témoigner que Drumont était capable de tenir ce langage.

Ce fut la seule démarche à laquelle ne songea pas Reinach.

Il préféra s'adresser aux loups, les seuls animaux qui, contrairement au proverbe, se mangent entre eux.

Et voici quel fut l'emploi de son dernier jour :

Les dernières heures du baron de Reinach :

Du Gaulois, du 13 décembre :

...En quittant M. Rouvier, M. de Reinach continua ses démarches toujours sans succès : il alla successivement chez plusieurs personnages parmi lesquels on en cite même un qui est actuellement hors du mouvement politique.

A tous il répète ce qu'il disait depuis deux jours, que de l'abandon des poursuites dépendait le salut de la République, que si on le menait en police correctionnelle il serait obligé de se défendre et alors... « Mieux que personne, ajoutait-il, je sais ce qu'on peut faire avec des millions; je donnerai tout ce qu'il faudra, je trouverai bien des journaux pour me défendre. »

Partout il reçut le même accueil plein de commiseration et de regrets; partout on lui fit la même

réponse : « C'est déplorable, mais il est trop tard. »

Désespéré, M. de Reinach, qui était cependant l'homme réglé par excellence, rentra rue Murillo, à 8 h. 1/2 passées. Mme la baronne de Reinach et sa fille étaient à table depuis longtemps, fort inquiètes de ce retard insolite.

M. de Reinach s'assit, mais ne toucha à aucun plat; il s'excusa de son mieux, mettant son manque absolu d'appétit sur le compte d'une forte migraine.

À 9 heures, le baron et la baronne montèrent dans le fumoir du premier étage. M. de Reinach, après avoir pris une tasse de café, prit congé de sa femme à 9 h. 1/2 et se rendit à pied chez son gendre qui demeure à deux pas de chez lui, avenue Van Dyck.

M. Joseph Reinach, au lieu d'abuser de la situation et de reprocher à son beau-père ses dissimulations antérieures, s'efforça de le reconforter. C'est donc à tort qu'on a parlé d'une scène aiguë entre eux. Évidemment, l'entretien fut vif; mais en reconduisant son beau-père, M. Joseph Reinach lui dit cette phrase significative :

— Tout peut encore s'arranger.

En quittant son gendre, le baron se fit conduire par un fiacre dans un petit pied-à-terre qu'il possédait rue de Marbeuf.

Il y fut rejoint par MM. Rouvier et Cornélius Herz. Quant à M. Clemenceau, il avait pu le rencontrer enfin avant le dîner.

Il y eut au cours de cette entrevue — évidemment convenue d'avance — une explication n'ayant aucun rapport avec le caractère ordinaire des rendez-vous qui avaient lieu dans ce buen-retiro.

Cependant, la situation était trop grave pour comporter des éclats et des réclamations inutiles, on se dit une dernière fois de part et d'autre ce qu'on avait à se dire et on se sépara.

M. de Reinach se rendit enfin chez un de ses amis, dont il a été beaucoup question devant la commission d'enquête et qui demeure avenue des Champs-Élysées.

C'est la dernière personne qu'il ait vue.

En effet, on a pu établir l'heure à laquelle il était rentré à son hôtel de la rue Murillo.

Son fils, qui est en garnison à Melun, a l'habitude, lorsqu'il vient en permission le samedi à Paris, de passer la soirée à l'Opéra. Le samedi 19, M. de Reinach fils, revenu après la représentation, constata

que le bougeoir de son père n'était plus dans l'anti-chambre.

Le baron était donc rentré entre 11 heures et minuit. Avant de se coucher, il avait écrit plusieurs lettres et déchiré divers papiers.

Il était de 1 heure à 1 h. 1/4 du matin : M. de Reinach qui, ainsi qu'on l'a dit, s'occupait beaucoup de toxicologie, prit une fiole qui se trouvait sur la table et l'absorba.

Voulait-il ainsi emporter dans la tombe les secrets dont il était dépositaire ?

A-t-il voulu au contraire se dérober aux investigations de la justice ?

Là est le mystère. L'autopsie établira qu'il s'est tué ; mais elle ne pourra pas établir pourquoi il s'est tué.

Comme l'histoire se répète ! Menacé d'arrestation, le baron de Reinach parle du salut de la République, qu'on va compromettre si on le force à parler, si on l'oblige à se défendre.

C'est déjà la République des camarades, la maffia cimentée par la pourriture des cadavres.

Mais Reinach est brûlé, et toute solidarité avec lui serait compromettante : les bons petits camarades lâchent ce poids mort.

— Trop tard !

Quant au passage relatif au gendre, il tend à rectifier un article de la *Libre Parole* où il était dit que l'entrevue fut des plus véhémentes et que Joseph Reinach s'exclama en quittant son beau-père : « Vous brisez ma carrière ! »

Entendons maintenant un témoin oculaire et auriculaire.

M. Clemenceau, dans la *Justice* du 13 décembre 1892, raconte ainsi sa démarche :

Voici la vérité :

M. le baron de Reinach et M. Rouvier se sont présentés successivement chez moi, à 3 heures de l'après-midi. Le concierge leur a répondu que j'étais à la Chambre et ils sont partis. En effet, je suis

arrivé au Palais-Bourbon à 1 h. 1/2, et j'y ai passé toute l'après-midi.

Vers 4 heures, M. Rouvier m'a abordé dans la salle Casimir-Périer et m'a dit qu'il s'était présenté chez moi une heure auparavant. Il m'a fait connaître que M. le baron de Reinach était affolé par la campagne qu'on menait contre lui; qu'il était venu lui déclarer qu'il fallait à tout prix faire cesser les attaques de certains journaux, *que c'était pour lui une question de vie ou de mort.*

Il n'y avait qu'un moyen d'obtenir ce résultat — avait dit M. Reinach — c'est que M. Rouvier voulût bien l'accompagner chez M. Cornélius Herz pour joindre ses instances aux siennes. Il affirmait que M. Herz pouvait mettre en jeu certaines influences et faire cesser ces attaques. M. Rouvier me dit alors qu'il voulait bien — étant donné l'affolement de M. Reinach — lui rendre ce service, mais qu'il ne pouvait faire la visite qui lui était demandée que s'il y avait un témoin. Il me demanda d'être ce témoin. J'acceptai.

A sept heures, j'arrivai chez M. Herz, où MM. de Reinach et Rouvier arrivèrent presque en même temps. La conversation ne dura pas dix minutes, car, dès les premières paroles, M. Herz déclara qu'il était hors d'état de rendre le service qu'on lui demandait. Sur un renseignement inexact qu'on lui avait donné, il avait laissé entendre précédemment à M. de Reinach qu'il pourrait peut-être agir dans le sens que souhaitait celui-ci. Mais il avait reconnu depuis que c'était impossible.

M. de Reinach écouta ces paroles presque sans mot dire, et, se tournant vers moi, me supplia de l'accompagner immédiatement chez M. Constans qui — au dire de certains journaux — pouvait avoir de l'influence sur une des personnes qui l'attaquaient. Je consentis.

Une demi-heure après, nous étions rue des Ecuries-d'Artois. M. Constans manifesta son étonnement à M. de Reinach et nous déclara, avec une extrême énergie, qu'il n'avait aucune action directe ou indirecte sur les personnes qui menaient cette campagne. Cinq minutes après, nous quitions M. Constans. Dans la rue, je me séparai de M. de Reinach. Il me dit : « Je suis perdu. »

Je ne l'ai plus revu.

Ce n'est donc pas dans la « petite maison » de la rue Marbeuf, c'est rue des Écuries-d'Artois, qu'eut lieu l'entrevue suprême.

Que ceux qui seraient tentés d'envier la splendeur scandaleuse de ces coquins de la finance cosmopolite dont Balzac a buriné le type dans l'airain, que ceux-là supputent les angoisses, les humiliations, les tortures d'une pareille journée.

Mais quel peintre fixera la scène chez Cornélius, l'ancien complice devenu l'ennemi ?

Reinach est plein d'espoir, puisqu'il a assez de puissance encore, puisqu'il est assez redouté pour mettre en mouvement un ministre des finances en fonctions, qui galope comme un saute-ruisseau pour tirer d'affaire un coquin sur qui va s'apesantir la main de la justice.

Mais quelle chute, qui le laisse pantelant, quand le visage glacé de Cornélius lui révèle son destin.

— Oui, je croyais; mais je ne puis rien, frère le Juif ennemi, d'un ton qui met fin à l'entretien.

Rouvier, qui montra tant d'estomac quand il lui fallut défendre sa peau, Rouvier qui défiait une Chambre hurlante et clamait : « Je suis un vieux chêne; vous pourrez m'ébrancher, mais vous ne m'abattrez pas ! » Rouvier n'a pas un geste, il ne trouve pas un mot. Comme s'il était *de mèche* — c'est du vocabulaire de l'époque — il incline sa grande carcasse en signe d'abatement commisérateur et de résignation.

Et en sourdine, dans le silence de mort qui suit le prononcé de la condamnation, on croit entendre le rire sardonique de Clemenceau, l'ami commandité de Cornélius Herz.

Devant le seul tribunal sur l'indulgence duquel il crût pouvoir compter, le hautain et fastueux

baron prussien vient de s'entendre dire comme dans les corridors d'une Trappe : « Frère, il faut mourir! »

J'imagine que cette funambulesque mise en scène eût dégoûté ce Constans lui-même chez lequel on fait une vaine démarche, ce Constans qui répondit au *bravo* lui proposant la suppression d'un adversaire gênant :

— Merci! j'assassine moi-même.

Puis, c'est l'ultime entretien avec le gendre, très vif, confessera le *Gaulois* sympathique, et qui semble n'avoir laissé chez l'héritier que cette impression : « Ah! quel malheur d'avoir un beau-père! »

Le baron rentre chez lui : le lendemain matin, on le trouve mort dans son lit.

Aux premiers visiteurs qui se présentent à l'hôtel de la rue Murillo, « une des personnes qui ont constaté le décès » explique :

— Il est mort d'une maladie de cœur; c'est l'avis des médecins.

Les médecins ont-ils bien affirmé la maladie de cœur?

Nous allons voir le contraire.

Les premiers journaux du soir donnent pour cause de la mort une congestion cérébrale. Cette information est confirmée par le *Temps*, qui dit tenir cette version *du médecin de la famille*, M. Benoit de Martouret.

Puis, les boulevards sont envahis par une nuée de camelois criant à tue-tête cette manchette :

« Le suicide du baron Jacques de Reinach! »

Mais le fidèle valet de chambre, qui devait éveiller son maître et équiper en chasseur ce gibier de potence aux abois, que dit-il?

Quoiqu'il ait fait part de ses constatations dès

le premier jour, nous ne connaissons sa version que par la *Cocarde* du 7 décembre :

« Le valet de chambre de M. de Reinach, Jean Kermadeck, qui était depuis quinze ans au service de la famille, a raconté à plusieurs personnes que, quand il avait voulu entrer le matin dans la chambre de son maître, il avait trouvé un membre de la famille devant la porte qui lui a dit : « Ce n'est pas la peine, le baron est mort. »

« Le valet de chambre *n'a pas revu son maître*; ce n'est pas lui qui l'a mis en bière, et on ne l'a pas laissé entrer dans la chambre jusqu'au moment de l'enlèvement du corps.

« A travers la porte, il a vu un corps absolument enveloppé dans un linceul dès la première heure.

« Quelques jours après Jean Kermadeck avait appris une autre leçon et déclarait qu'il avait vu son maître mort, et la face toute rouge. »

Ce membre de la famille qui défend la porte et répond à tous venants, ne serait-ce pas le gendre? Il a dû être des premiers informés et des premiers à accourir : quelle est son opinion?

Nous ne la connaissons qu'indirectement, par la déposition de Rouvier devant la commission d'enquête, où la question lui est ainsi posée le 14 décembre 1892 :

— *M. Jolibois.* — M. de Reinach, après la visite chez M. Herz, manifesta-t-il un grand désappointement?

M. Rouvier. — Il est bien difficile de préciser à distance. Ce n'est pas à moi que M. de Reinach a dit : « Il ne me reste plus qu'à me tuer! » C'est à M. Clémenceau, que j'avais été heureux d'accepter comme témoin, car sa loyauté n'est mise en doute par personne.

M. de Reinach s'est-il tué? *Son gendre m'affirma*

que non le dimanche matin, jour de sa mort. Il est bien difficile de se prononcer.

On remarquera que M. Rouvier aggravait singulièrement le propos tenu par le baron de Reinach qui aurait dit, d'après Clemenceau : « Je suis perdu ! » et non pas : « Il ne me reste plus qu'à me tuer ! »

Était-il hanté par cette hypothèse de la *Libre Parole*, au lendemain de la mort :

Ne négligeons pas, cependant, une hypothèse qui, si invraisemblable qu'elle paraisse, fait son chemin dans l'opinion, aujourd'hui préparée à accepter contre nos politiciens les accusations les plus graves. Quelques-uns, disent que M. de Reinach a été empoisonné. Par qui ? Par l'un de ceux qui avaient intérêt à supprimer son témoignage ou ses aveux.

Ainsi les versions se multiplient, l'opinion se passionne sans que le gouvernement prescrive, sans que la famille réclame l'autopsie qui dirait au moins s'il y a eu empoisonnement.

Cette autopsie, le monde officiel semble même l'avoir redoutée, s'il faut en croire le *Gaulois* :

Les versions les plus contradictoires circulent au sujet de la mort du baron de Reinach.

On parle de suicide par empoisonnement, de coup de sang, de maladie de cœur ; au fond, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle s'est produite, la fin de M. de Reinach est considérée comme la conséquence des poursuites contre le Panama.

A ceux qui démentent le suicide en opposant les rapports médicaux et les rapports officiels de la police, on répond que, dimanche matin, lorsqu'on a appris au ministère de l'Intérieur la mort de Reinach, on s'est immédiatement enquis auprès de toutes les Compagnies d'assurances sur la vie, pour savoir s'il était assuré.

La preuve une fois indubitablement acquise qu'il ne l'était pas, ce qui permettait d'éviter l'autopsie que les Compagnies auraient sûrement réclamée, on a répandu le bruit de la mort par congestion.

Vous trouvez ici une instructive leçon de choses.

On est en présence du cadavre d'un homme qui était déjà sous la main de la justice, accusé et témoin, mort subitement.

Mort naturelle? suicide? exécution?

Le suicide équivaldrait à un aveu.

L'exécution prouverait de redoutables complications.

La manifestation de la vérité exige donc qu'on fasse sans délai la lumière sur les circonstances, les causes de la mort.

Le gouvernement n'a qu'un souci, ne se pose qu'une question : « L'autopsie ne sera-t-elle pas imposée par des tiers? » auquel cas il l'ordonnerait lui-même, se donnant les allures d'un justicier qu'aucune considération n'arrête, et préférant des opérateurs par lui désignés, des *officiels* pliés à toutes les disciplines, à ceux que commettrait une Compagnie d'assurances.

Mais il est acquis qu'aucune intervention étrangère n'est à redouter : alors, on adopte la version de la mort naturelle, celle du gendre.

Le mort ne « parlerait » donc pas, car il n'y a que dans les romans et les drames bien machinés qu'on obtient de jolis effets par cette affirmation sur les morts : « Ils parlent quand Dieu le veut! »

Il ne parlerait pas... à moins de révélations écrites de son vivant en vue d'une vengeance posthume; mais nous allons voir que les précautions étaient prises, et bien prises.

C'est encore le puissant avocat d'un autre mort, l'éminent défenseur de la mémoire d'un autre mort, M^e Emile de Saint-Auban, qui va nous fournir, dans sa plaidoirie pour la veuve du

colonel Henry, ces impressionnants détails sur la nuit tragique :

« Le mort, lui, ne parlait pas... C'était même précisément pour cela qu'on l'avait choisi. L'éternel silence bâillonnait sa bouche. On revient de l'île du Diable : on ne revient pas de la tombe. Qui défendrait le colonel Henry? Sandherr? Mort, lui aussi. Des morts, partout des morts! Quelle aubaine pour les vivants! Quel atout dans leur jeu que ces linceuls muets!

« M. Joseph Reinach s'installa au milieu des sépulcres, et se mit à ouvrir des cercueils...

« Et tel était, Messieurs, l'affolement, l'aveuglement de l'heure que, dans le pays de la satire Ménippée, de Montaigne, de Rabelais, de Pascal et de Voltaire, les intellectuels contemplèrent sans sourciller, sans s'esclaffer, cette chose énorme : le neveu de l'escroc du Panama choisissant les cimetières comme but de promenade! Le gendre du plus suspect des cadavres jouant le rôle de croque-mort! Le recéleur des secrets les plus ténébreux et les plus malsains de l'époque s'ériçant en chevalier de la lumière!...

Ah! Messieurs! jusqu'alors, en fait de lumière, M. Joseph Reinach avait surtout cultivé celle des feux de cheminée qui brûlaient ses papiers de famille!

« Nous pouvons affirmer que les papiers du baron de Reinach ont été l'objet d'une revision minutieuse, lisons-nous quelque part; les plus précieux ont été enlevés, et si, parmi de nombreuses paperasses, on trouve ça et là des traces irrécusables de compromissions politiques qu'on s'était efforcé de faire disparaître, *c'est que les soixante jours que la Justice laisse aux intéressés pour procéder à ce travail furent insuffisants.* »

« Qui dit cela? Est-ce un militaire, est-ce un

colonel, est-ce un commandant, est-ce un capitaine? Non, ce n'est même pas notre allié dans cette cause; c'est un homme très convaincu de l'innocence de Dreyfus, c'est M. Rouanet, l'enquêteur parlementaire.

« A ce moment, les amis de M. Joseph Reinach — ce journaliste historien — ne procédaient pas encore à la revision du procès Dreyfus; ils se contentaient de procéder à la revision des papiers de l'oncle. Et qui avait averti les reviseurs? D'écrasants documents répondent. Ouvrez à la page 140 le rapport de M. Rouanet. Vous y voyez qu'un gros sénateur courait, ambassadeur de M. Joseph Reinach, avertir M. Charles de Lesseps que « le baron de Reinach était mort cette nuit-là d'une congestion cérébrale, 20, rue Murillo ». M. Rouvier était prévenu de la même manière par M. Joseph Reinach, — lui-même en a déposé à la barre des enquêteurs.

« Vous savez, Messieurs, la conclusion du rôle joué, cette nuit-là, par ce « journaliste historien »? « Un tri préalable fut opéré; une sélection a été faite; et les papiers les plus importants, ceux qui auraient le mieux permis de pénétrer le secret de relations et d'opérations équivoques ont été soustraits aux recherches de la Commission. »

« Voilà comment ce « journaliste historien » lorsqu'un suicide ennuie sa petite famille, accomplit sa haute mission!

« Mais la passion politique est un fleuve Léthé qui, en coulant sur les mémoires, efface tous les souvenirs; et l'héritier du plus louche des suicidés put à son aise évoluer dans la pénombre d'un suicide; et l'on confia la recherche et le châtiment du faux à celui qui portait le nom du plus impudent des faussaires; et les Rouvier, les

Thévenet, les Jules Roche, les amis, les témoins de Joseph, ne se souviennent plus des frauduleux talons des carnets de chèques de Jacques, qui les auraient à jamais compromis, si la décisive justice d'une ordonnance de non-lieu n'avait rasséréiné à temps la conscience de l'histoire... »

J'espère et je crois qu'aucun lecteur ne me reprochera la longueur de cette citation.

A défaut d'autres mérites, elle aurait pu fournir de précises et intéressantes notes biographiques au rédacteur du discours de réception, si Joseph Reinach — qui n'avait pas seulement le physique mais l'impudeur du singe — avait persisté dans son projet de se présenter à l'Académie française.

Mais elle a d'autres mérites, cette citation : elle nous explique les efforts du gouvernement pour l'enfouissement du cadavre sans examen, sa longue résistance à la pression de l'opinion réclamant l'autopsie par la voix à peu près unanime de la Presse.

Il fallait laisser soixante jours aux intéressés pour opérer le tri et la destruction des papiers, étouffer le scandale.

Il fallait sauver, déjà, la République des camarades.

Les phases de la résistance gouvernementale sont à noter.

Le 27 novembre, la *Libre Parole*, qui s'est définitivement ralliée à la version du suicide, publie cette note :

Que s'est-il passé hier autour de la question de l'autopsie du baron de Reinach ?

A midi, M. Ricard, garde des Sceaux, laissait entendre à M. Brisson et à M. de Villebois-Mareuil que l'autopsie était ordonnée.

A 2 heures, le président du Conseil, questionné sur

le même sujet, répondait d'une façon évasive et ne disait ni oui ni non.

A 4 et 8 heures, tous les journaux du soir annonçaient la nouvelle comme absolument officielle.

Enfin, à 6 heures, on apprenait à la Chambre que le Gouvernement n'autorisait pas l'autopsie.

Devant cette volonté de mystère, les imaginations s'échauffaient, les plus invraisemblables hypothèses trouvaient crédit.

La version de l'assassinat reprenait de la consistance.

Certains n'hésitaient pas à affirmer que le baron de Reinach n'était nullement mort, et que le cercueil expédié à Nivilliers ne renfermait que des pierres!...

Déjà ébranlé par la démission forcée de Rouvier, le ministère culbutait le 28 novembre, et le journal d'Edouard Drumont publiait cette épitaphe :

M. Ricard aura passé son existence ministérielle à oublier. Il a oublié de faire faire une perquisition chez le baron de Reinach le jour où elle était nécessaire; il a oublié d'exiger une enquête sur sa mort; il a oublié l'autopsie.

Le 8 décembre seulement, près d'un mois après la mort, M. Bourgeois déclarait à la tribune de la Chambre que l'exhumation du baron de Reinach aurait lieu le surlendemain.

Le 10 décembre, en effet, un transport de justice avait lieu au petit cimetière de Nivilliers, et le baron était exhumé.

De nombreux journalistes, tenus à distance, étaient accourus de Paris; mais, circonstance notable, aucun membre de la famille n'assistait à la funèbre opération.

Quand le cercueil fut transporté à la mairie,

dans la salle où devait avoir lieu l'examen des médecins officiels, les journalistes présentèrent une requête collective pour être admis dans la salle d'opérations.

Le procureur de la République leur opposa un refus.

Sur leur insistance, on les admit, les médecins ayant achevé leur tâche, à considérer le cadavre recouvert jusqu'au menton.

Certains purent ainsi reconnaître le baron de Reinach; mais aucun ne put constater si le corps portait les traces d'une blessure quelconque.

Quant aux médecins, ils déclarèrent qu'un examen à l'œil nu ne permettait de relever la trace d'aucun poison, qu'un examen microscopique était nécessaire.

Pourquoi n'étaient-ils pas outillés pour cet examen?

Mystère! à moins qu'on n'admette la thèse suivant laquelle l'examen des viscères n'est probant qu'après leur durcissement dans l'alcool, c'est-à-dire au bout de plusieurs semaines.

Les viscères furent donc prélevés pour un examen ultérieur au laboratoire de toxicologie.

L'autopsie tant différée n'apportait qu'une déception à ceux qui exigeaient la lumière. Elle laissait les choses en l'état; mais elle fournissait un répit précieux à ceux qui savent combien il est facile de détourner et de lasser l'attention et la curiosité publiques.

Dans les drames de la vie réelle, comme dans les romans-feuilletons qui lui fournissent son habituelle pâture intellectuelle, la masse du public ne supporte pas une action languissante et un dénouement toujours différé.

Pourtant, l'intérêt allait rebondir avec les indiscretions filtrant du laboratoire.

A la date du 20 décembre, la *Libre Parole* publiait ces renseignements :

Plusieurs de nos confrères publiaient hier des informations très graves au sujet du rapport de M. Brouardel, chargé comme on sait, avec MM. Ogier et Bordas, de l'analyse des viscères apportés de Nivilliers, après l'autopsie du corps du baron de Reinach.

De l'examen des « hommes de l'art », il résulterait non seulement que le baron de Reinach est mort empoisonné — ce que d'ailleurs tout le monde sait aujourd'hui — mais encore que le poison auquel il a succombé a été absorbé sept heures au moins, huit heures au plus avant la mort.

M. Brouardel nous a déclaré à ce sujet que le secret professionnel lui interdit toute communication avant que le rapport fût terminé.

Le médecin légiste a même dû s'entretenir dans la journée avec M. Franqueville, juge d'instruction, et la préfecture de police serait, dit-on, chargée de rechercher l'auteur des révélations. Au laboratoire de toxicologie, MM. Ogier et Bordas sont plus explicites : « Nos travaux ne sont pas terminés. M. Brouardel doit même demander la nomination de deux nouveaux experts pour procéder à une contre-expertise. Ce n'est qu'après cette opération que le rapport sera rédigé; de cette façon, on se sera entouré de toutes les précautions possibles.

« Le résultat ne sera donc connu que dans une quinzaine de jours. »

Les déclarations des docteurs Ogier et Bordas, ainsi qu'on le voit, ne contredisent nullement les bruits d'assassinat qui circulaient hier.

... D'un autre côté, on racontait qu'il y a deux ans environ, M. Cornélius Herz avait été, lui aussi, l'objet d'une tentative d'empoisonnement qui avait été attribuée au baron de Reinach.

Cornélius Herz, à son tour, aurait bien pu employer les mêmes armes vis-à-vis de son ancien complice.

M. Andrieux, consulté à ce sujet, a répondu qu'au mois de juin 1890, M. Cornélius Herz avait été, en effet, victime d'un empoisonnement et qu'il n'avait dû la vie qu'à des soins énergiques et immédiats.

L'ancien préfet de police ajoutait qu'il était convaincu que le baron de Reinach n'avait pas été étranger à cette tentative d'empoisonnement, et il terminait :

« Je crois que prochainement je serai autorisé à parler, et alors vous apprendrez des choses bien curieuses.

« A ce moment seulement, on aura l'explication de certains événements. »

Il faut croire que jamais M. Andrieux ne fut autorisé à parler, car les événements sont restés inexplicés.

Quelques jours après, le *Gaulois* publiait un récit détaillé de la tentative d'empoisonnement de Cornélius Herz par le baron de Reinach.

Ce récit différait de celui de M. Andrieux, en ceci qu'il n'y avait pas eu exécution, et que Cornélius Herz n'avait pas eu à être sauvé par des soins énergiques et immédiats.

Il se rapprochait de l'histoire sommairement racontée plus loin.

Un pauvre inventeur du nom de Claës était venu trouver un jour Cornélius et s'était jeté à ses genoux en lui demandant pardon de sa participation à un projet d'empoisonnement.

Il avait avoué que le baron de Reinach, sachant qu'il manipulait des poisons et que Cornélius s'intéressait parfois à ses recherches, lui avait promis 100.000 francs si quelques gouttes de ses toxiques s'égarèrent dans l'organisme du financier Cornélius Herz, commandeur de la Légion d'honneur.

Vingt mille francs d'acompte avaient été payés.

— Mais la preuve de cette machination? avait réclamé Cornélius Herz.

— D'où tiendrais-je les 20.000 francs que

voici, avait expliqué le pauvre diable, et de qui est cette lettre significative?

La lettre était bien du baron de Reinach.

Donc, si les experts avaient conclu à un empoisonnement du baron de Reinach sept ou huit heures avant sa mort, il était permis de voir là une riposte, des représailles de Cornélius.

Mais voilà que l'officieux *Temps* annonçait que si les médecins légistes avaient demandé une contre-expertise, c'est que leur examen ne leur avait permis de relever aucune trace de poison.

Un nouveau délai de quelques semaines était demandé, cependant que des savants opinaient que l'état des viscères ne devait plus permettre aucun examen sérieux et probant.

En effet, janvier, février et mars s'écoulaient sans qu'on n'entendît plus parler de rien. Corrupteurs et corrompus défilaient devant les tribunaux, et la curiosité publique s'était détournée du drame de la rue Murillo.

Crime, ou suicide suggéré?

« L'énigme boucuse » resterait enfouie sous la terre du petit cimetière de Nivilliers

MORTS JUIVES

Cette histoire n'aurait pas sa place ici si elle ne mettait en scène la personnalité de Cornélius Herz et ne se rattachait, comme un appendice, à l'histoire du suicidé de Nivilliers.

C'est d'ailleurs la disparition du baron prussien qui incita Gaston Mery à la rapporter dans la *Libre Parole* du 28 décembre 1892, puisque les faits en question étaient antérieurs de plusieurs années. Voici cette histoire, telle que la narrait mon regretté collaborateur :

« Il y a toujours du louche dans la vie des Juifs : il y a presque toujours du mystère dans leur mort.

« Ils ne succombent pas : ils disparaissent comme dans des trappes soudainement ouvertes sous leurs pas. Ainsi ont disparu récemment Hector Crémieux, Albert Millaud, Albert Wolff, combien d'autres !

... « On connaît l'histoire que le Juif Blowitz raconta, il y a quelques années, dans le *Times*.

« Un jeune homme s'était présenté chez lui et lui avait déclaré qu'il venait de recevoir la forte somme pour assassiner un financier parisien mêlé à de très grandes entreprises.

« Ce financier n'était autre que Cornélius Herz.

« Avec sa fourberie habituelle, Blowitz s'empressa d'insinuer que c'était — naturellement — les antisémites qui avaient payé et combiné cet assassinat.

« Les antisémites voulurent savoir ce qu'il y avait de vrai dans cette histoire.

« Un des leurs alla trouver le personnage désigné par le correspondant du *Times*.

« Ce personnage habitait boulevard Magenta.

« C'était un être extraordinaire, un véritable Protée. Après avoir fait tous les métiers, avoir été, entre autres, soldat dans l'armée française, colonel dans l'armée péruvienne, il avait fini par échouer dans la police.

« Il mit sous les yeux du visiteur des documents du plus haut intérêt, et lui donna rendez-vous deux jours plus tard.

« Quand notre ami revint, il apprit que, dans l'intervalle, *l'individu avait succombé subitement.* »

Je regrette que Mery n'ait pas fait connaître le nom de cet individu, dit son adresse, précisé la nature des documents soumis au visiteur.

L'histoire eût été ainsi authentifiée; mais nous n'en saurions vraisemblablement pas davantage.

Qui sait si, dans la police, comme dans les prisons et maisons de santé, la mort n'est pas toujours naturelle.

L'individu avait commis l'imprudence de s'aboucher avec un antisémite, de lui faire des confidences peut-être.

Admettons qu'il est mort de cette imprudence, puisqu'aucune enquête sur sa disparition n'a suivi son subit décès.

MORES

Si connues que soient les circonstances dans lesquelles est tombé le dernier chevalier, Morès a sa place marquée dans ce recueil, que je ne puis qualifier martyrologue, puisque des héros y doivent subir le compagnonnage de bas coquins.

C'est que, si l'on connaît les assassins, les brutes qui frappèrent, les mystérieux instigateurs du crime sont restés impunis.

Armé comme personne pour toutes les luttes, toujours en bataille contre l'injustice et l'oppression, ne craignant rien que Dieu, — car il était bon catholique, — Morès était une victime toute désignée aux coups de la « raison d'Etat ».

Drumont faisait penser : Morès agissait et faisait agir.

En un temps où les mots avaient encore leur sens, on eût dit tout simplement, de ce professeur d'énergie, qu'il avait l'âme d'un chef.

Je n'ai jamais pu penser à Morès sans que me reviennent à la mémoire ces quelques lignes d'un petit livre classique consacrées à Vercingétorix : « Noble, aimé du peuple pour sa mâle beauté, pour sa bravoure et pour son éloquence, il était chéri de ses compatriotes. »

Comment ce fier gentilhomme avait l'oreille

du populaire? Il faut, pour le comprendre, l'avoir approché et subi l'impression de puissance et de séduction que dégagait sa forte personnalité.

Il était certainement le seul homme en France qui pût, ayant des obligations mondaines le même soir, se présenter à la tribune d'une réunion de boueux, en banlieue, en habit et le gardénia à la boutonnière, et se faire acclamer.

Il était le seul qui pût, sans perdre un pouce de sa taille ni un atôme de sa gentilhommerie, mettre sa main dans la main des tueurs de la Villette, et s'en faire une armée de compagnons dévoués.

Seul, il pouvait courir sus à Joseph Reinach, à l'heure des élégantes promenades équestres, pour lui jeter au visage, sous la menace de la cravache : « Sortez du Bois! je vous en interdis l'accès! » et être obéi.

Seul il pouvait traduire en gestes, en actions décisives, les campagnes de Drumont et de ses collaborateurs contre l'omnipotence juive.

Seul il pouvait, alliant le plus généreux donquichottisme à une sagesse qui prouve sa connaissance de son temps, être en même temps le redresseur de torts, le chevalier servant de l'opprimé, le paladin de la Patrie, et l'homme des études graves et âpres que ne rebutent pas les problèmes de l'économie politique.

Mais vais-je tenter d'esquisser, en quelques traits de plume, une aussi grande figure? Il y faudrait des colonnes et, ici, la mort de Morès doit seule me préoccuper.

J'en aurai dit assez, j'aurai atteint le but que je me suis proposé, si j'ai fait comprendre que Morès devait avoir dans toutes les forces d'oppression des ennemis jurés et que des trébuchets étaient ouverts sous tous ses pas.

Mais aussi prudent que brave, Morès évitait tous les pièges ou les brisait, et quand, par hasard, un Juif spécialement entraîné se risquait à croiser le fer, c'était le Juif qui restait sur le terrain.

Le prestigieux lutteur était dans le plein épanouissement de ses moyens quand, écoeuré de la mesquinerie des batailles métropolitaines, étouffant dans l'atmosphère de pestilence de la politique, il entreprit la réalisation de son grand rêve africain : l'alliance de la France et de l'Islam, qui lui semblait devoir être scellée dans le Centre africain, par un accord avec ces Mahdi dont la mystérieuse influence s'étendait sur des espaces sans bornes.

Dans ces lignes hâtives, et en ce temps d'Entente cordiale, on me permettra de ne pas préciser davantage son projet : je dirai seulement, et personne n'y peut contredire, qu'il s'inspirait du plus pur patriotisme.

Mirage! a-t-on dit après coup.

Eh! oui, une révolution qui avorte est toujours une rébellion criminelle et insensée, et un projet qui échoue est toujours un mirage.

Marchand eût été un illuminé, s'il était tombé en cours de route sous les coups d'assassins apostés.

C'est ce qu'on appelle, à notre époque odieusement pratique, la théorie — le fétichisme — du succès.

Quoi qu'il en soit, nombreux furent les amis qui, conscients des haines viles soulevées par Morès, pensèrent en le voyant s'embarquer : « Il ne reviendra pas vivant! »

Les solitudes africaines sont si propices aux guet-apens et aux vengeances anonymes, et tant

de puissances étaient liguées contre le preux qui les avait bravées.

Morès seul gardait sa belle sérénité : elle devait lui faire cortège, à travers le bleu méditerranéen, jusqu'aux rives puniques où l'accompagnait celle qui porte son nom.

Mais dès qu'il entreprend d'organiser sa caravane, il sent la sourde hostilité de ceux qui devraient être ses auxiliaires dévoués, les représentants de la France à Tunis.

Quelles instructions sont donc venues de Paris?

Les instructions ne seraient-elles que trop conformes aux desiderata de la Résidence, dont certains fonctionnaires organisent des caravanes commerciales et se soucient peu de voir marcher sur leurs brisées? Répondraient-elles aux inquiétudes de ces puissants Juifs de Tripoli qui ont en quelque sorte monopolisé le commerce du désert avec la Méditerranée? Seraient-elles l'écho des préoccupations de l'ombrageuse voisine de la France qui considère un peu nos pionniers comme braconniers en chasse réservée?

Ah! sous quels auspices Morès va affronter le désert!

Il a vite le pressentiment du danger au-devant duquel il court et courra quand même, car Morès ne recule pas.

Il dira quelques jours après : « Depuis Tunis, je me sens escorté par la trahison », et pourtant il aura accepté de la Résidence, n'ayant pas le choix, les auxiliaires qui le trahiront et le conduiront au guet-apens. Même il suivra, contre son propre désir et par respect de la parole donnée, l'itinéraire que lui ont tracé les gens de la Résidence.

Qu'importe! Morès va se mettre en règle avec Dieu, et en route pour le devoir qu'il s'est tracé!

« C'était après la célébration de nos divins mystères, au jour solennel de Pâques. M. le marquis de Morès, qui venait de remplir son devoir de chrétien, me fut présenté. Avec l'élan, la flamme d'une grande âme passionnée pour une noble cause, il m'entretint de son projet de pénétration dans l'Extrême-Sud. A cette téméraire, mais sublime entreprise, il s'était préparé chrétiennement. Avant de quitter le sol de la France, il avait fait le pèlerinage de Notre-Dame de la Garde, et à l'un des hommes les plus considérés de la grande ville qu'elle domine, il avait déclaré que, loin d'imiter les funestes exemples trop souvent donnés aux musulmans par l'indifférence de ses compatriotes, il voulait prier publiquement, matin et soir, et montrer aux infidèles qu'un Français doit se faire honneur d'être catholique et d'en remplir les obligations au grand jour. »

(Allocution du Primat d'Afrique au service funèbre en la cathédrale de Tunis pour le repos de l'âme de Morès).

Les préoccupations des gens de la Résidence n'étaient pas du même ordre : comme s'ils avaient voulu pouvoir dire plus tard qu'ils avaient tout fait pour empêcher Morès de partir, ces prévoyants de l'avenir faisaient arrêter son guide au moment de l'embarquement.

D'un bond, Morès fut à la Résidence, et le représentant de la France ayant refusé de le recevoir, il laissa une lettre à son intention où il disait notamment : « Il y aura mort d'homme si vous ne me faites pas rendre immédiatement mon guide. »

Puis il s'en fut frapper à la porte de l'attaché militaire, commandant Rebillot, entre d'autorité,

et après quelques mots d'explications, conclut d'une voix vibrante de colère :

— Si je n'ai pas mon chaouch dans deux heures, j'enverrai ma botte dans le... au Résident, et à vous la plus belle paire de gifles que vous avez jamais reçue!... Je vous avertis en outre que mes dispositions sont prises pour délivrer mon guide par la force, avec l'aide de la rue si c'est nécessaire.

On savait que Morès ne faisait pas de vaines menaces.

Il n'était rentré à son hôtel que depuis quelques instants, quand l'attaché militaire se présenta et annonça :

— C'est fait. Vous pouvez vérifier.

Morès put donc partir; mais tout Tunis savait ainsi que son expédition était désavouée par le gouvernement français; toute la Régence et bientôt tous les habitants du désert — grâce à cette mystérieuse propagation qui fait courir là-bas les nouvelles presque aussi rapidement que sur des fils télégraphiques — allaient apprendre que l'explorateur se lançait dans les solitudes en enfant perdu, qu'il avait dû rompre en visière avec toutes les autorités de son pays pour affronter le désert, qu'il allait à ses risques et périls, sans espoir de protection s'il était en danger, de vengeance s'il lui arrivait malheur.

Or, tout le monde sait que le nom de la France et la crainte salutaire qu'il inspire sont les seules sauvegardes du hardi pionnier qui s'enfonce dans le Centre africain.

En prenant ostensiblement position contre Morès, les représentants de la France criaient à tout écumeur du désert : « Tu peux tuer cet homme avec tranquillité! »

Morès, je l'ai dit, ne s'y trompa point, témoin

son court entretien, au seuil du désert, avec le chef du poste français, le lieutenant Lebeuf.

Cet entretien, je l'ai entendu rapporter par cet officier lui-même, déposant devant le tribunal de Sousse où comparaissaient deux des assassins de Morès, et voici comment je relatai alors l'incident :

Rebillet (1) reste muet à son banc, comme s'il attendait, après le témoignage des vivants, le témoignage du mort. Car, à son tour, le mort va parler, il va accuser :

« Morès avait pressenti le guet-apens, dit Delahaye, dès son départ de Tunis, et je sais qu'il avait dit quelques jours après à un brave officier français, le capitaine, alors lieutenant Lebœuf, que, s'il était assassiné, il ne faudrait accuser de sa mort que la Résidence, et, à cette Résidence, un homme dont il citait le nom. »

Le nom est sur toutes les lèvres, et il se fait dans la salle un silence solennel au milieu duquel se dresse l'avocat de la partie civile :

— « Le capitaine Lebœuf est dans la salle; nous demandons qu'il soit interrogé sur ce point. »

Le président adhère, pendant que l'officier se lève et s'avance à la barre. C'est une de ces minutes tragiques dont je garderai toute ma vie le souvenir. C'est Morès lui-même, par la bouche de ce camarade, dont tout l'extérieur dit la loyauté, c'est Morès qui va parler.

— « J'ai vu Morès, on le sait, au moment où il allait s'enfoncer dans le désert, et comme nous étions sa dernière étape européenne, je l'invitai à déjeuner avec nous. »

— « Merci, me dit-il; mes hommes ne sont pas

(1) Des arrêts de justice ont déchargé le lieutenant-colonel Rebillet de toute responsabilité dans le crime d'El Ouatia. En conséquence, chaque fois qu'est cité son nom, par souci d'exactitude des citations, le lecteur doit considérer qu'il s'agit d'un personnage représentatif de la haute autorité française, au moins en ce qui touche les responsabilités médiatees ou immédiates dans l'assassinat de Morès, et que la personne de M. Rebillet est hors de cause.

encore « familiarisés avec ma personne, permettez-moi de déjeuner au milieu d'eux. »

« Au bout d'un moment, il ajouta :

— « Dites-moi, lieutenant, si vous receviez l'ordre de m'arrêter, que feriez-vous? »

— « Je suis soldat, répondis-je; si j'en recevais l'ordre, je vous arrêteraï. »

« Il s'en fut déjeuner; mais sa question m'avait surpris, et quand il revint, je demandai :

— « Pourquoi donc m'avez-vous posé une telle question? J'avoue qu'elle m'a beaucoup surpris.

— « C'est que vous ne savez pas à quelles machinations j'ai été en butte à Tunis, me répondit Morès, et si je suis assassiné, ce sera sur les ordres de la Résidence. »

— N'a-t-il pas cité un nom?

— Si, répond le capitaine Lebœuf, il m'a désigné comme l'auteur de son assassinat éventuel le lieutenant-colonel Rebillat.

L'accusation était attendue : elle n'en produit pas moins un effet énorme. C'est le coup de foudre sur lequel s'achève la déposition de Delahaye.

Nous avons d'autres témoignages de l'intervention occulte des gouvernants.

Je ne veux pas encombrer ce trop bref récit de noms arabes, ni introduire de nombreux personnages qui créeraient de la confusion.

Il me faut pourtant bien dire, tout d'abord, que l'homme qui arrêta plusieurs des assassins de Morès et les questionna le premier est Mohamed Taïeb, naïb d'Ouargla. Ce naïb a rapporté ce récit d'un chef de caravane :

« ...Nous passâmes par Ghadamès pour avoir des nouvelles. Là, nous avons su que le *roumi* était à El Ouatia. Nous partîmes pour cet endroit. Nous passâmes par M'zemgem. Nous y rencontrâmes une caravane que nous avons cru être celle du *roumi*; mais c'était une caravane venue du Nefzaoua. Nous leur avons demandé des nouvelles, et le chef nous a dit : « Je vous recommande un Français qui est campé en ce moment

à El Ouatia. Il est parti sans l'autorisation du gouvernement de Tunis. Celui qui le tuera n'aura rien à craindre et ne sera pas poursuivi pour ce meurtre. »

Témoignage de ce Mohamed qui a touché la prime promise par la marquise de Morès à qui s'emparerait des assassins, dira-t-on, donc témoignage suspect.

Pourquoi ce chef respecté, chevalier de la Légion d'honneur, mort au service de la France, aurait-il travesti la vérité?

Mais nous allons voir ce témoignage confirmé de tous points.

Quelle était donc cette caravane si bien renseignée, prétendait-elle, sur les intentions gouvernementales?

Elle avait été organisée en même temps que celle de Morès, et à l'insu de celui-ci, par le caïd du Nefzaoua.

Cette organisation secrète est ainsi qualifiée dans un arrêt de la Cour d'Alger : « La formation et l'envoi par le caïd du Nefzaoua à Ghadamès d'une caravane *qu'il eût certainement pu et dû joindre à celle de Morès* est sans doute un incident plus équivoque. »

Au cours d'un supplément d'information, pressé par le président Geffroy de fournir une explication plausible du secret si jalousement gardé sur l'organisation de sa caravane, le caïd du Nefzaoua avait simplement répondu :

— J'ignorais la direction où allait le marquis.

Mais convaincu de mensonge sur ce point, le caïd voulut faire comprendre d'un mot au magistrat combien sa curiosité était indiscreète et pourrait le mettre dans un mauvais cas :

— Nous ne sommes, lui jeta-t-il, que les agents du gouvernement.

Bechaoui, l'un des assassins, a trouvé une excuse à peu près semblable à sa participation, tirée des instructions du caïd du Nefzaoua.

Mohamed a ainsi consigné sur son carnet la confession du bandit :

J'ai vu aussi Bechaoui à Ghadamès, dans la zaouïa de Sidi Abd-el-Kader, celle située près du bureau turc. Je lui ai dit :

— Tu es un homme connu, pourquoi acceptes-tu de faire le mal ?

Il me répondit :

— Dites-moi quel est ce mal.

Je lui ai dit :

— Le meurtre du Français.

Il me dit :

— Je ne l'ai tué que sur l'ordre d'Hel-Hadj Ali el-Ghadamsi et de Brahim el-Hacheya qui ont dit : « Les gouvernants nous ont ordonné de le tuer, et celui qui le tuera n'aura rien, parce qu'il est parti sans l'autorisation du gouvernement de Tunisie. » Brahim el-Hacheya m'a dit aussi : « Le caïd du Nefzaoua t'envoie le bonjour et il a dit : « Fais venir des gens pour tuer le chrétien, j'en ai l'ordre des gouvernants. » Et il m'avait apporté des lettres du caïd du Nefzaoua, et il m'a promis que si nous le tuions, le caïd du Nefzaoua nous donnera beaucoup de choses, et ce sera Ahmed ben Ramdam, le chef de sa caravane, qui nous donnera beaucoup d'argent. »

Ces aveux du chef de la bande d'assassins d'El Ouatia ont été confirmés par les dépositions de nombreux témoins.

Il me faudrait, pour être complet, citer cent autres faits établissant l'intervention de la raison d'Etat dans le crime d'El Ouatia.

Mais ce caïd du Nefzaoua ne s'est-il pas vanté en se targuant de rapports avec les gouvernants ?

Au procès de Sousse, non seulement la partie civile et ses témoins — notamment l'enquêteur Jules Delahaye — prouvaient ces bons rap-

ports, mais ils prétendaient — et c'était singulièrement grave — que l'attaché militaire Rebillet était l'associé du caïd du Nefzaoua dans l'organisation secrète de sa caravane.

Il fut interrogé sur ce point, et voici comment je consignai l'incident à l'audience.

— Est-il dans les habitudes des attachés militaires de s'intéresser dans des expéditions commerciales et de les organiser, et M. Rebillet admet-il cette organisation?

— Est-ce que je puis me dispenser de répondre? demande Rebillet.

— Répondez, dit le président.

— Oui, c'est vrai, répondit alors Rebillet, j'ai organisé des caravanes.

— Y aviez-vous un intérêt pour vous ou pour des tiers?

— Est-ce que je puis ne pas répondre? demande encore Rebillet.

— Si, répondez, insiste le président.

— Je cesse de répondre, marmonne Rebillet en s'effondrant.

Et pourtant, il faut le dire, M. Rebillet, « qui cessait de répondre », avait été dégagé du secret professionnel.

Les magistrats instructeurs se sont-ils au moins efforcés de faire la lumière sur les compllicités occultes?

Nous allons le voir par la déposition d'un de ces magistrats, le juge d'instruction Poisson, au procès de Sousse :

— N'avez-vous pas en mains le dossier de la première enquête, faite par les autorités militaires?

R. — Oui, mais je ne sais plus à quelle époque.

D. — Avez-vous vu dans le dossier cette question faite par un officier aux Chambaas qui accompagnaient le naïb : « Savez-vous si les assassins ont agi spontanément ou s'ils ont obéi à des ordres? »

R. — Cette question ne m'a pas frappé. Je ne crois

pas qu'elle soit au dossier, car elle était trop importante pour avoir pu m'échapper.

L'avocat relit la question.

R. — Cette question n'a pu m'échapper. Je l'ai donc posée aux accusés qui avouaient.

D. — Alors, vous reconnaissez donc que certaines questions posées par vous ne figurent pas sur les procès-verbaux ?

Le témoin paraît embarrassé. Les avocats, le procureur de la République cherchent à expliquer cette lacune, mais la partie civile tient bon.

D. — Nous comprenons maintenant pourquoi vous avez circonscrit les recherches de l'instruction à la scène de l'assassinat, sans essayer de percer les mobiles du crime, ce qui est l'enfance de l'art dans toute instruction. Avez-vous demandé aux accusés qui avouaient quelle avait été la cause du massacre ?

Le témoin de plus en plus embarrassé, répond :
— Je ne possédais pas d'éléments pour cette question.

C'était bien la première fois qu'on voyait un magistrat instructeur « ne possédant pas les éléments » nécessaires pour poser une question aux assassins sur les mobiles de leur crime.

Nous avons, nous, des éléments surabondants d'appréciation, notamment les récompenses accordées par l'autorité française à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient une responsabilité dans le guet-apens d'El Ouatia.

Le caïd du Nefzaoua, en dépit de ses concussions et prévarications, ne fut jamais inquiété. En revanche, l'interprète du gouvernement tunisien, le néfaste Thar Ladjimi, qui avait donné un traître comme guide à Morès, celui-là même qui avait organisé la caravane du héros de façon qu'elle ne pût affronter le désert, lui, fut nommé caïd !

Sur ces étranges faveurs, M. Rebillot a été interpellé à Sousse :

— Pourquoi Tabar Ladjimi qui organisa de façon si défectueuse la caravane de Morès, est-il resté en faveur et a-t-il été pourvu d'emplois recherchés? Pourquoi est-il caïd?

— Je l'ignore. Le gouvernement tunisien n'interpréta sans doute pas les faits comme vous.

D. — Pourquoi les officiers du sud et les officiers indigènes qui avaient violé les instructions de la Ré-sidence ont-ils tous été récompensés ou félicités?

R. — Il m'est impossible de répondre à cette question.

— Pourquoi? Nous avons lu dans un journal que vous aviez été délié du secret professionnel. *Il existe donc un secret d'Etat dans cette affaire?*

R. — Je n'avais aucune initiative : donc, je violerais le secret professionnel chaque fois que je parlerais de ce qui se passait dans mon bureau.

Chacun pourra tirer ses conclusions. Pour moi, il apparaît que la cause est entendue, et que si l'on ne peut accuser nommément personne d'avoir fait assassiner Morès, on peut affirmer que Touareg et Chambaas apostés ou envoyés au puits d'El Ouatia ont pu se considérer légitimement comme les agents d'exécution de la raison d'Etat.

Il me reste à dire sommairement comment est tombé l'héroïque pionnier, à quelques heures de notre frontière du sud, à un endroit où jamais caravane n'avait été attaquée.

Jules Delahaye, au cours de sa minutieuse enquête, a pu reconstituer cet épisode; j'en détache le récit de l'exécution du complot :

...« Cependant, la brousse s'épaississait sous les pieds de la chamelle de Morès. Un moment, obligés de ralentir le pas, les sept gardiens se pressèrent le long du flanc de sa bête indocile. Tout à coup, d'un seul mouvement, Cheick ben Abd-el-Kader, Bechaoui et Mohamed ben Ounebatir, à sa droite, se précipitèrent sur la bretelle

de la carabine de Morès et réussirent à la lui enlever, pendant que El Kheir, M'nama ben Djibou et Yedda ben Henna le tiraient si violemment à eux qu'ils roulèrent ensemble aux pieds de la chamelle.

« Avant que Morès ait eu le temps de se relever, Yedda lui donna un coup de yatagan vertical sur le front.

« Mais le marquis avait déjà le revolver au poing : il tua net son agresseur.

« Surpris de la rapidité de la riposte, les bandits, auxquels s'était joint le conducteur de la chamelle, le serrent de moins près.

« Il est debout.

« De nouveau, les six adversaires qui restent autour de lui s'efforcent de l'étreindre : de deux balles il abat M'nama ben Djibou et Kerroud.

« Le cercle s'élargit : d'un bond extraordinaire, Morès le rompt et en sort.

— « On eût dit un djinn, a conté El Kheir. Nous le croyions encore au milieu de nous. Il en était à dix pas. »

« Ils ne sont plus que quatre ; mais les Touaregs Ifogha qui les suivaient de plus près les ont déjà renforcés. La troupe se ressaisit et revient sur lui : Morès tire ses trois dernières balles.

« L'une, égarée, renverse sa chamelle. Les deux autres couchent encore deux Touaregs, deux des nouveaux venus.

« Encore un retour offensif de ses ennemis, Morès était dès cet instant perdu. Il n'avait plus une cartouche dans son arme. Seul contre tous, le géant inspire une telle terreur qu'il n'en demeure pas moins le maître de ce premier champ de bataille. »

Et nul n'ose d'abord le poursuivre quand il prend du champ.

« Morès, continuant de franchir la côte embroussaillée, se dirigea vers un arbre éloigné de trois cents mètres environ, sans se presser, élançant avec son mouchoir le sang qui coulait de son front, rechargeant son revolver et tournant de-ci de-là la tête pour surveiller les mouvements de ses ennemis.

« Pendant que les femmes apportent de l'eau pour les blessés et les mourants, que les Touaregs, les Chambaa et le reste du convoi approchent, le marquis se retranche derrière un zitaïa et s'abrite à son ombre.

« Les quarante pirates arrêtés à cent cinquante mètres de l'arbre, hors de la portée du revolver de Morès, délibèrent, crient, gesticulent.

« Par un singulier retour de justice, et peut-être par une suggestion de Bechaoui, ils s'avisent enfin de sommer El Hadj Ali d'aller jusqu'au Français pour voir s'il a encore des cartouches et lui conseiller de leur demander l'aman.

« Obligé peut-être de choisir entre la colère des brigands et celle de Morès, El Hadj Ali se détache de la troupe et s'avance vers le marquis. Il avait eu soin de laisser sa carabine au flanc de son chameau pour n'avoir pas à l'offrir à Morès ou pour que Morès ne s'en emparât point.

« Le marquis, à genoux, dans la position du tireur, le laissa venir. Arrivé sous l'arbre, El Hadj Ali s'assit près de lui.

« Ils causèrent sans gestes démonstratifs pendant dix minutes, au bout desquelles le Ghadamésien essaya de se lever.

« Mais Morès, d'une main brusque, le retint par son burnous et le força de se rasseoir.

« Même à l'instant où il apprenait aux Touaregs comment un Français sait mourir, le sang-

froid avec lequel il avait laissé, à Tunis, les indices du guet-apens, ne l'abandonnait pas.

« L'œil à la fois sur les fusils dirigés sur sa poitrine et sur le lendemain de son meurtre, il préméditait l'acte où la France, sa famille, ses amis, pourraient lire ses désignations et ses volontés d'agonisant.

« La Providence semblait avoir inspiré à ses assassins de lui livrer le guide qui avait reçu la mission de le livrer. Devant tous, il le gardait comme un ôtage et un bouclier. Il condamnait à tomber sous la balle de ses complices ou sous la sienne, le traître dont l'intrigue se déroulait maintenant sous ses yeux, de Tunis à El Ouatia, aussi claire que l'infamie de Tahar Ladjimi, aussi visible que la haine des misérables cachés derrière l'interprète du Dar el Bey.

« Quelques minutes encore s'écoulèrent. La bande des Touareg se déplaça. Voyant Morès occupé à la surveiller, El Hadj Ali prit son élan. Il fit à peine vingt pas.

« Le marquis visa : El Hadj Ali culbuta.

« La balle, entrée par les reins, était sortie par le ventre.

« Ce fut comme la signature de Morès au bas de l'accusation dictée aux siens.

« De nouveau, les Touareg et les Chambaa se consultent et, armés jusqu'aux dents, mais n'osant braver le revolver du Français, ils se décident à en faire le siège.

« Ils tournent en groupe autour de lui. Quelques-uns essayent leur carabine; mais comme tous les Touareg, ils en ignorent le maniement et le tir. Les Chambaa ne sont pas plus heureux, car Morès, suivant leur circuit, tournait autour de l'arbre.

« Le manège dura plus de deux heures.

« Vers midi, les Touareg tournaient encore, disant entre eux :

— « S'il avait une carabine, il nous tuerait tous! »

« Il fallait en finir.

« El Kheir et Maamar se couchèrent à plat ventre derrière les brousses, et laissèrent les Touareg continuer leur circuit.

« Morès n'ayant pas aperçu leur manœuvre, suivit de l'œil la marche circulaire de la colonne. Mais cette fois, dès que le marquis, tête nue, un genou en terre, eut le dos complètement tourné aux deux Chambaa, la bande fit une halte et sembla changer de tactique. Pour absorber l'attention de Morès, elle alla et vint devant lui dans l'espace d'une trentaine de mètres.

« A ce moment, El Kheir et Maamar, rampant sur le sol derrière les buissons, « comme pour surprendre la gazelle », parvinrent jusqu'à dix mètres du zitaïa. Ils épaulèrent. Une des balles atteignit Morès dans le flanc droit, une autre à la nuque. Mais arc-bouté contre l'arbre, il ne sembla même pas fléchir. El Kheir, craignant de l'avoir manqué, se précipita, le couteau à la main, et le lui plongea jusqu'au manche entre les deux épaules.

« Morès fit un dernier soubresaut... El Kheir ne se crut sûr de l'avoir tué qu'en voyant son revolver tombé au pied du zitaïa.

« D'un coup de pied, il allongea le cadavre sur le dos, coupa une ceinture de cuir contenant 80 louis d'or, se l'appropriâ, et commença à le dépouiller de ses vêtements.

« Les Touareg, apercevant le marquis sous le genou de son meurtrier, accoururent en hâte et l'aidèrent à le mettre nu sur le sable. Alors Hamma ben Cheick, comme pour lui faire expier la

peur qu'il avait causée, vivant, à ses quarante agresseurs, frappa son corps inerte de trois coups de sabre, un sur le coude et deux sur l'arrière-bras.

« Leur exploit terminé, les Touaregs s'acheminèrent vers le convoi. Ils rencontrèrent d'abord El Hadj Ali, secoué par les convulsions de l'agonie et demandant à boire.

« D'un coup de yatagan, Bechaoui l'acheva en criant : « Dors! »

« Et El Hadj Ali expira! »

Il avait fallu plusieurs heures aux quarante bandits armés jusqu'aux dents pour venir à bout du héros qu'ils avaient assailli par surprise, désarmé de sa carabine, culbuté de son chameau et blessé d'un coup de yatagan. Encore ne purent-ils en avoir raison que par une lâche attaque par derrière.

Les Touareg avaient bien raison de dire : « S'il avait sa carabine, il nous tuerait tous! »

Veut-on savoir encore quel fut le sort des trois domestiques de Morès, dont l'intervention avec leurs carabines eût pu être décisive, et qui se tinrent, apeurés, à l'écart du combat?

« Le convoi était à une centaine de mètres en arrière de l'endroit où Morès avait tué les premiers Touaregs et sa chamelle, à quatre cents environ du zitaïa, lorsque les quarante pirates revinrent de l'arbre sous lequel gisait le maître vers les trois serviteurs qu'El Hadj Ali avait désignés à leurs coups.

« Deux d'entre eux, se disputant Abd-el-Hack, commencèrent à courir après lui. Abd-el-Hack, pâle et tremblant, les bras tendus, se réfugia près d'El Kheir, l'appelant son frère, lui baisant les mains, implorant l'aman : « Je suis musulman

« comme toi, lui cria-t-il d'une voix suppliante, et non roumi. Empêche-les de me faire du mal. Je te donnerai les clefs des caisses et je te dirai où est l'argent. »

« Touché par la proposition, El Kheir intervint, et, par déférence pour lui, Salem Rijbani abandonna sa poursuite. Mais Hamma ben Youssef, qui était à deux pas d'Abd-el-Hack, dirigeant le canon de son fusil entre les deux épaules du malheureux, tira à bout portant. Le Tunisien tomba foudroyé, et, remuant l'index de la main droite pour attester l'unité de Dieu, selon la coutume arabe, il rendit le dernier soupir.

« Au même moment, les deux domestiques algériens étaient assaillis. Comme Maamar visait Mohamed, le jeune homme, grand et fort, se précipita sur lui, pour lui arracher son arme. Il reçut la décharge dans le côté droit de la poitrine et s'affaissa. Ayant encore essayé de se relever, Ouerzani lui lança dans le dos un si violent coup de lance que la pointe sortit par le ventre. Puis, s'acharnant sur lui, il lui détacha l'épaule droite d'un coup de yatagan, et de trois autres coups lui mutila les jambes.

A ses côtés, Ahmed, atteint en pleine poitrine par la balle de Ouenabatir, fut renversé en arrière. Comme il tentait, à l'exemple de Mohamed, de se redresser, le fils de Ouenabatir l'assomma à coups de sabre sur la tête, le bras droit et les jambes.

« L'agonie de l'un et de l'autre ne dura que quelques minutes. »

Ainsi finit le guet-apens d'El Ouatia.

Trois des assassins furent pris et livrés par le fidèle naïb des Quadria; mais l'un d'eux qui avait fait des aveux complets — sans doute trop complets — mourut en prison mystérieusement,

car on ne savait pas encore alors que la mort en prison était toujours naturelle.

Les deux autres, El Kheir et son neveu Hamma ben Cheick, comparurent devant le tribunal de Sousse, et furent condamnés, le premier à la peine de mort, le second à vingt ans de travaux forcés.

El Kheir implora sa grâce de la veuve du héros, et voici par quelle requête Mme la marquise de Morès demanda et obtint cette grâce :

« Monsieur le Président,

« A la veuve du marquis de Morès, l'assassin, condamné à mort par le tribunal de Sousse, demande grâce de la vie. Si Dieu avait permis que pareille supplique pût être adressée au marquis de Morès, la noble et chère victime aurait eu la grandeur d'âme chrétienne de l'accueillir, d'autant plus que dans l'abominable guet-apens d'El Ouatia, El Kheir ben Abd-el-Kader et les autres bandits apostés n'étaient que les exécuteurs d'une pensée dirigeante signalée, avec sa coutumière divination, par le marquis de Morès.

« D'ailleurs, l'exécution de cet assassin supprimerait un témoin que j'ai intérêt à conserver pour le moment qui arrivera, où les autres accusés en fuite seront enfin arrêtés et comparaitront devant la justice, en audience publique. Alors, n'ayant plus à craindre pour sa tête, El Kheir parlera, et aucune puissance ne pourra plus sauver les coupables autrement élevés, épargnés jusqu'ici par ceux-là mêmes qui auraient dû les poursuivre.

« Au surplus, personnellement, j'ai quelque droit sur cet homme que l'expédition organisée par moi a été capturer au fond du désert, quand

une inaction de deux années m'eut démontré que je ne pouvais compter sur la justice.

« Telles sont, Monsieur le Président, les graves raisons qui me déterminent à appuyer près de vous le recours en grâce que vient de vous adresser El Kheir ben Abd-el-Kader, des Chambaa de Ouargla.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération.

« Marquise de MORÈS. »

Je n'ai rien à ajouter après cette lettre accusatrice : elle réserve le jugement de l'Histoire, puisqu'il est maintenant acquis que la justice des hommes n'atteindra pas les instigateurs du crime.

Les lecteurs de ce volume n'éprouveront nul étonnement de cette carence. Peut-être penseront-ils, cependant, que la mémoire du valeureux pionnier méritait mieux que l'oubli.

Or, on n'a même pas songé à l'Hôtel-de-Ville, à donner le nom de Morès à une rue de Paris (et j'ai souvent fait la même remarque pour Drumont).

Rappelons-nous l'émouvant accueil que réserva Paris aux cendres du héros. et passons.

LE COLONEL SANDHERR

Avec l'affaire Dreyfus, nous allons voir se multiplier les morts mystérieuses, les exécutions occultes de gêneurs.

Devant l'hécatombe, avec un cynisme auquel n'était pas étranger le désir de terroriser, un Dreyfusard notoire devait ricaner sinistrement : « La Fatalité est dreyfusarde ! »

Le colonel Sandherr fut-il la première victime de l'Affaire ?

Je ne saurais le dire.

Quand il est mort — mai 1895 — l'affaire Dreyfus était considérée comme finie : le condamné était à l'île du Diable, le *Temps* avait enregistré ses aveux, et nul ne pouvait prévoir le prochain chambardement.

Aussi ai-je vainement consulté les journaux de l'époque : non seulement je n'y ai trouvé aucun détail sur la mort du colonel Sandherr, mais je n'ai même pas vu que cette mort était mentionnée.

Le colonel Sandherr ne méritait pourtant pas cet oubli.

C'est lui qui avait créé et organisé notre admirable Bureau des renseignements à l'Etat-

Major général, organisation de lutte contre le si actif espionnage allemand.

Les débats du procès de Rennes, si désastreux par les révélations touchant le fonctionnement de ce service de renseignements, ont montré quels immenses services avait rendus à la Patrie une poignée d'hommes, les uns érudits, patients et laborieux, les autres sagement aventureux, hommes d'études et hommes d'action, collaborant avec autant d'abnégation que de modestie au grand œuvre de salut.

Disons, en quelques mots, ce qu'était cet important service.

Sa tâche était naturellement double : défensive et offensive.

Défensive, en ce qu'il devait nous prémunir contre les effets de l'espionnage allemand, dépister et tromper ses agents.

Offensive, en ce qu'il devait se procurer, à tous risques, tous les renseignements et documents intéressant la défense nationale.

Pendant vingt ans, partout et toujours l'espionnage étranger trouva en travers de sa route les agents de notre service, et l'Etat-Major de Berlin fut tant et si bien trompé qu'il n'eut connaissance qu'au jour où elles furent rendues publiques de nos grandes réformes militaires.

On peut mieux mesurer aujourd'hui les immenses services que pouvait rendre une telle organisation, jusqu'au jour où Waldeck, chef du ministère justement qualifié ministère de l'étranger, put s'écrier à la tribune du Sénat :

« Enfin, il ne reste plus rien du Bureau des renseignements!... »

Avec le recul des années, et la besogne accomplie par l'espionnage allemand étant connue, ne semble-t-il pas qu'on entende l'exclamation d'un

sinistre inconscient qui se serait mangé les poings à la façon de ces Botocudos dont parle Flaubert :

— Enfin! me voici sans défense à la merci de l'ennemi!...

Ou bien le cynique cri de triomphe d'un traître signalant à l'ennemi qu'il a tenu ses engagements?...

C'est que ce Bureau des renseignements, s'il faisait le désespoir de Berlin, avait dans le Dreyfusisme un ennemi acharné à sa perte : il avait découvert Dreyfus.

Il fut donc assassiné, mais publiquement.

Quant à son chef et créateur, voici ce qu'en dit M. Ch. Fleury qui paraît avoir été plus heureux ou plus persévérant que moi dans ses recherches :

« Dès janvier et février 1895, aussitôt après la dégradation du traître, son frère, M. Mathieu Dreyfus, s'abouche avec des hommes politiques et des journalistes, en particulier avec Bernard Lazare qui sera chargé de faire en faveur du condamné les premières brochures.

« Le 13 décembre 1894, le très patriote et très habile chef du Bureau des renseignements, le colonel Sandherr, reçoit la visite des deux frères du condamné, MM. Léon et Mathieu Dreyfus, qui essayent de l'apitoyer sur le sort de leur frère.

« — Si vous nous aidez à le faire déclarer innocent, ajoutèrent-ils, toute notre fortune est à vous. »

« A ces mots, le colonel, qui avait écouté jusque-là patiemment, les mit à la porte avec indignation. »

Indignation mitigée, j'imagine, causée par l'offre d'argent, car le colonel ne pouvait s'éton-

ner que ses visiteurs fussent résolus à consacrer leur fortune à la réhabilitation de leur frère et de leur nom.

Mais voici la fin, qui serre de plus près notre démonstration : six mois après, Sandherr tombait malade.

« Tout, dans les circonstances de ce mal mystérieux et de cette mort convainquit son entourage qu'on se trouvait en présence d'un empoisonnement.

« C'était le premier coup de la Fatalité dreyfusarde. »

C'était, en effet, un très important témoin qui disparaissait, et fort opportunément.

Mais je regrette de n'avoir pas plus de précisions sur les circonstances de cette mort.



J'ai tenu à n'apporter aucune modification au chapitre que j'avais consacré au colonel Sandherr, lors des premières éditions de ma brochure.

Je pus bientôt le compléter.

Je reçus quelque temps après une visite qui me fournit une intéressante contribution à l'histoire de notre époque : celle d'un camarade de promotion du colonel Sandherr.

Je ne dirai qu'un mot de cet ancien et brillant officier supérieur : il est de ceux dont la parole ne saurait être mise en doute par personne.

— Je regrette bien de n'avoir pas su plus tôt que vous écriviez ce livre, me dit-il; je vous aurais fourni sur Sandherr quelques détails qui eussent rendu votre œuvre plus impressionnante encore.

— Vous avez connu le colonel?

— Nous étions camarades de promotion.

— Et vous savez comment il est mort?

— A peu près; mais vous allez voir. Il faut vous dire que Sandherr était un magnifique gail-lard, bâti à chaux et à sable, et réputé comme le plus bel homme de l'armée française. Je l'avais depuis assez longtemps perdu de vue quand je le croisai sur le boulevard, quelque temps après la première affaire Dreyfus. J'eus quelque peine à le reconnaître, car il n'était plus que l'ombre de lui-même.

« — Je ne suis donc pas tout à fait mécon-naissable? » me demanda-t-il en me serrant la main.

« — Mais non, fis-je en dissimulant la pénible impression qu'il m'avait faite. Pourquoi me dis-tu cela?

« — Regarde-moi donc! Ah! c'est que tu ne peux pas savoir, toi... Ils m'avaient fichu une cuisinière qui m'empoisonnait. Je m'en suis aperçu et je l'ai jetée dehors; mais trop tard! le mal est fait... »

« Je m'efforçai de le rassurer, mais je le quit-tai avec le triste pressentiment que j'apprendrais bientôt sa mort. Et il en fut ainsi, en effet. »

Je l'ai dit : le colonel Sandherr devait tout naturellement être offert en cible aux coups de ce qu'on appelait alors le syndicat de trahison, c'était une victime toute désignée à la Fatalité dreyfusarde.

Il me faut ajouter ce médaillon sanglant à notre galerie de témoins.

(Des amis m'ont, depuis, fourni ces précisions: Sandherr est tombé malade le 9 juin 1895, et il est mort le 24 mai 1897.)

LE COMMANDANT D'ATTEL

Il n'était encore que capitaine, quand il fut un moment chargé de la garde de Dreyfus, avant la parade d'exécution de l'Ecole militaire.

Il y faisait les fonctions d'adjudant de place, et c'est dans son bureau que fut conduit le condamné, c'est devant lui que Dreyfus prononça ces paroles en s'adressant au chef du détachement qui l'avait escorté depuis le Cherche-Midi, le capitaine Lebrun-Renaud :

« — Je suis innocent; dans trois ans on reconnaîtra mon innocence. Le ministre le sait; il me l'a fait dire, il y a quelques jours, dans ma cellule par le commandant du Paty de Clam, et il sait que *si j'ai livré des documents*, ils étaient sans importance, et que *c'était pour m'en procurer de plus sérieux, de plus importants.* »

Aucun des deux officiers ne jugea à propos de rapporter officiellement ces aveux : la chose avait alors si peu d'importance, et la culpabilité du traître ne faisait doute pour personne.

Toutefois, ils les répétèrent à leurs camarades, et le capitaine Lebrun-Renaud les consigna sur son carnet.

Quant au capitaine d'Attel, rentrant une heure

après la dégradation à l'hôtel de l'Etat-Major, place Vendôme, il répondait à l'archiviste, M. Wienerberger, qui questionnait :

— Comment cela s'est-il passé?

— Bien. Il a avoué.

Le lendemain, le capitaine Lebrun-Renaud transmettait à M. Chaulin-Servinière les paroles de Dreyfus.

Nous verrons ce qu'il advint de ce député.

Il existait donc deux témoins directs des aveux, deux officiers sur la loyauté desquels ne pouvait planer aucun soupçon, et qui les avaient recueillis de la bouche du traître.

Que ces deux témoins pussent comparaître plus tard, et c'était la revision du procès impossible, d'autant plus qu'ils pouvaient invoquer le témoignage de tous les camarades à qui ils avaient immédiatement fait part du propos de Dreyfus.

Que l'un d'eux disparût, au contraire, et on pourrait se retrancher derrière l'axiome judiciaire : « Témoin unique, témoin nul. »

C'est dans ces conditions que, à peu près à la date anniversaire de l'arrestation de Dreyfus, le capitaine, devenu le commandant d'Attel, mourait dans les circonstances les plus dramatiques et les plus mystérieuses.

« Le commandant d'Attel est mort subitement de la rupture d'un anévrisme, et jamais aucun mystère n'a plané sur sa fin prématurée », proclamait le *Temps* à la fin de janvier 1898.

La Fatalité dreyfusarde en était à ses premiers coups : l'anévrisme pouvait encore servir.

« On n'a trouvé aucune trace de cette mort qui aurait dû donner lieu à un procès-verbal », disait de son côté la *Liberté*.

Un ami intime de sa famille, très au courant

des circonstances dans lesquelles le malheureux commandant d'Attel avait rencontré la mort, vint alors me révéler la vérité.

Le commandant se rendait assez assidûment à Triel, chez une dame qui disait être en instance de divorce, et qui vivait dans un certain mystère.

On a dit depuis que cette femme était juive; mais cette précision ne figurait pas dans les confidences qui me furent faites.

Donc, le 1^{er} octobre 1895, le commandant se rendit à Triel.

Il était en bonne santé, alerte et gai, ont dit ceux qu'il venait de quitter : il emportait le petit panier que la dame de Triel devait remplir des fruits de son jardin.

Quelques heures après, à la station d'Ermont, les employés du chemin de fer se précipitaient à la portière d'un compartiment d'où partaient des plaintes.

Ils trouvaient le commandant d'Attel, non pas mort, comme on l'a dit, mais se débattant dans d'atroces souffrances.

— Il était vert comme un réverbère, m'a dit la personne qui m'a fourni ces détails, et dont le témoignage ne pouvait être suspecté.

Quelques instants après, il expirait.

Il était transporté le lendemain à l'hôpital Saint-Martin, où une autopsie aurait dû être pratiquée, en raison des circonstances dans lesquelles s'était produite la mort.

On ne sait ce qu'est devenu le procès-verbal d'autopsie, pas plus qu'on ne sait ce qu'est devenue la dame de Triel.

Avait-il été empoisonné, comme il a semblé à ceux qui l'ont approché à Ermont?

Nous en serons toujours réduit aux conjectures.

Mais on voit, par ce récit d'une exactitude certaine, que le commandant d'Attel n'est mort ni de la rupture d'un anévrisme, ni subitement, comme l'affirmait l'officieux *Temps*.

Quel intérêt avait-on à déguiser la vérité?

Avec le commandant d'Attel, la Fatalité dreyfusarde inaugurerait ses opérations dans les trains, et avec quelle opportunité! Quelques années après, c'eût été trop tard: le témoignage du commandant eût été recueilli, sa mort aurait fait du bruit, et une minutieuse enquête se fût imposée.

CHAULIN-SERVINIÈRE

Le second témoin direct des aveux de Dreyfus ayant été jeté bas, restaient ceux à qui ils avaient fait immédiatement des confidences, les témoins indirects.

Presque tous étaient des officiers, et la campagne du syndicat de trahison contre les *galon-nards* avait créé une atmosphère telle qu'il semblait que tout ce qui portait l'uniforme fût partie au procès, et par conséquent suspect.

D'ailleurs, dès 1895, les officiers avaient reçu l'ordre de faire le silence sur les propos de Dreyfus : après une visite à l'Élysée, le capitaine Lebrun-Renaud avait reçu cette consigne de son chef, le colonel Risbourg, qui en témoigna, comme il affirma avoir reçu de son subordonné communication des aveux.

Cet officier supérieur m'a confirmé le tout à moi-même.

Il existait pourtant un témoin non militaire, et dont le témoignage non suspect était susceptible d'impressionner opinion et juges : c'était M. Chaulin-Servinière, député de la Mayenne.

Celui-ci avait été mis au courant, dès le lendemain de la dégradation, des aveux recueillis par le capitaine Lebrun-Renaud.

Aucune consigne ne pouvant sceller ses lèvres, il dit ce qu'il savait quand les partisans de la revision s'agitèrent, et publia dans *l'Intransigeant*, en 1898, les paroles de Dreyfus : « Si j'ai livré des documents, c'était pour en avoir de plus importants », et l'affirmation que Lebrun-Renaud, le lendemain de la dégradation, avait fait connaître par écrit cet aveu au ministère de la Guerre.

Il apportait le même témoignage dans une interview prise par le *Temps* le 8 février 1898.

Ce député avait vraiment la langue trop longue et la plume trop indépendante.

Quelques mois après, le 25 juillet 1898, il se rendait dans sa circonscription : à quelque distance de sa destination, on le trouvait inanimé, pantelant, sur la voie du chemin de fer où il avait été précipité pendant la marche du train.

Il avait été projeté à contre-voie, soit que l'occasion se fût offerte de ce côté, soit que son agresseur eût escompté, dans le cas où sa chute ne serait pas mortelle, l'écrasement par les trains venant en sens inverse.

Détails significatifs : la portière avait été refermée, et le seul individu qui se trouvât dans le compartiment avait disparu, descendu sans doute à la plus prochaine station.

La belle situation du député, son caractère, sa prudence, éloignaient toute idée d'accident ou de suicide.

Tout, au contraire, accusait le crime prémédité, et un crime qui n'avait pas eu le vol pour mobile, puisque M. Chaulin-Servinière n'avait pas été dévalisé.

C'est à peine, cependant, s'il y eut enquête.

...On a quelque peine, à distance, à imaginer des exécutions si froidement exécutées; il fau-

draît, pour juger sainement, se replacer dans l'atmosphère d'une époque où une feuille dreyfusarde pouvait annoncer :

« Nous apprenons qu'une ligue — une association noire plutôt — se forme sous le titre : *Morte la bête, mort le venin.*

« Elle a pour but de lutter par tous les moyens, quels qu'ils soient, contre la tourbe antisémite et son dévoué président.

« Les exécuteurs de la danse, quelle qu'elle soit, seront tirés au sort au cours de conciliabules tenus secrets.

« A la place de certaines gens, nous nous méfierions. »

Bluff et bravade peut-être, mais qui expriment un état d'esprit, et ne précédaient que de deux mois l'exécution du président Félix Faure.

*
**

Sans souci de la chronologie, je veux noter ici brièvement deux tentatives d'assassinat moral : celles du capitaine Lebrun-Renaud et du commandant Cuignet.

Le témoignage unique du premier ne pouvait plus être décisif, mais il restait gênant.

On entreprit une campagne de presse le montrant comme une sorte d'halluciné, au cerveau brûlé par le soleil des colonies.

Le supprimer après d'Attel eût été trop *voyant*.

On se bornait à discréditer son témoignage, en y joignant une menace d'internement.

Il y eut une telle riposte de la presse patriote, désormais avertie des moyens mis en œuvre par l'ennemi, qu'il fallut renoncer à ce beau projet.

Les choses furent poussées plus loin avec le

commandant Cuignet, quand la droiture inflexible de sa conscience en fit un adversaire trop gênant pour le clan des *Ia*.

C'est le ministre de la Guerre d'alors lui-même, le sinistre André, qui annonça qu'il allait soumettre son subordonné à l'examen des médecins aliénistes.

La menace était sérieuse, le danger imminent.

Le commandant avait heureusement pour le défendre plus de la moitié de la presse et de l'opinion françaises.

Il fut soustrait aux horreurs du cabanon.

Tentatives avortées, mais quand même révélatrices, et qui devaient trouver leur place ici.

Elles devaient d'autant plus y trouver place qu'on y retrouve la manœuvre criminelle dénoncée au début de ce livre : la sequestration dans une maison de santé du gêneur difficile à supprimer.

« Mais, dira l'incurable imbécile, peut-être le commandant Cuignet donnait-il des signes de troubles intellectuels. »

J'ai eu l'honneur et le plaisir, plus de vingt-cinq ans après, de me trouver le voisin de table du commandant : et dix personnes peuvent affirmer comme moi, s'étant trouvées à la même table, qu'il n'est pas d'esprit plus alerte et d'intelligence plus claire.

FELIX-FAURE

Que la mort ait pu frapper mystérieusement jusque dans le palais de l'Élysée, que le premier magistrat de la République ait pu être supprimé comme le moins protégé des citoyens : c'est une affirmation qui pourrait paraître audacieuse si le fait n'était des mieux établis.

Quoique le président Félix Faure eût, en effet, une santé des plus florissantes, et que toute sa personne respirât la joie de vivre, sa mort prochaine a été prévue, sa disparition escomptée en quelque sorte à date fixe.

Je dirai plus : l'exécution criminelle a été presque avouée.

Comme à César — à qui je ne prétends certes pas comparer ce bourgeois heureux — les avertissements n'ont pas manqué au président Félix Faure, tant le drame était *dans l'air*, et lui-même a nettement senti la menace.

Peu avant le crime, M. Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, rencontre un fonctionnaire de la police qui le prie de conseiller au président de se méfier de ses *intimes*, que sa vie est en péril de ce côté.

Le soir même, M. Flourens transmet cet avertissement.

— Croyez-vous que j'ignore qu'on en veut à ma vie? lui répondit Félix Faure. Mais rassurez-vous, mon ami : toutes les précautions sont prises.

L'outsider du Congrès avait confiance dans son étoile.

On sait le rôle, dans l'affaire Dreyfus, de l'intelligente et dévouée Mme Bastian, agent de notre Bureau des renseignements à l'ambassade d'Allemagne, dont le témoignage n'a jamais pu être révoqué en doute.

Quand Loubet succéda à Félix Faure, Mme Bastian raconta qu'un mois avant la mort de celui-ci, elle avait entendu, à l'ambassade d'Allemagne, deux interlocuteurs disant :

— Il faut remplacer Félix Faure; nous le remplacerons par Loubet.

Mais voici des témoignages encore moins discutables.

La *Croix* reçoit d'Extrême-Orient, d'un abonné digne de foi, l'assurance que là-bas plusieurs ont su comme lui la nouvelle du crime huit jours avant qu'il fût commis, et cela par le bavardage d'un franc-maçon de passage.

Dans la *République juive*, M. Ch. Fleury rappelle ces faits :

Le Président n'est mort que le 16 février, à dix heures du soir : or, ce même jour, à quatre heures, au moment où Félix Faure recevait le prince de Monaco, puis le cardinal Richard, arrivait de la Bourse de Paris, à Bruxelles, ce télégramme aussitôt reproduit par tous les journaux belges :

« Démission Félix Faure imminente, élection Loubet assuré. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter, chacun sait que jamais Félix Faure n'avait pensé à donner sa démission d'une fonction par laquelle il vivait son rêve.

Le même jour encore, les deux télégrammes suivants arrivaient de Liverpool à Tourcoing :

« *Liverpool, 16 février, 4 h. soir :*

« *Est-il vrai troubles à Paris? Télégraphiez quelques détails. »*

« *Liverpool, 16 février 4 h. soir :*

« *Le marché a subitement baissé par suite rumeur de complications à Paris. »*

D'après la *Croix* du 4 mars, et la *Croix du Nord* du 10 mars, ce même 16 février, entre deux et trois heures, M. Henri Despretz, 24, rue d'Inkermann, à Lille, recevait d'Anvers une communication téléphonique annulant une transaction d'affaires en raison des troubles qui allaient suivre la démission que venait de donner Félix Faure.

Ainsi, en Belgique comme en Angleterre, on considérait la disparition du Président comme un fait accompli, alors qu'il était en pleine santé et s'acquittait des devoirs de sa charge.

J'ai dit qu'il y avait eu un demi-aveu du crime.

Je le trouve dans l'avertissement donné au président du Conseil, Charles Dupuy, par le huguenot Pressensé, un des chefs du bloc dreyfusard, qui écrivait dans son journal, le 3 mars :

Il est trop tard, monsieur Dupuy, vous vous êtes pris dans votre propre piège. Votre loi (de dessaisissement), elle vous discrédite, elle vous couvre d'ignominie, elle ne saurait plus vous servir.

Et puis, tenez! je ne suis pas prophète, mais laissez-moi vous dire qu'il y a des moments où l'on s'attend à quelque chose d'inattendu, où l'on pressent quelque coup de tonnerre qui balayerait l'atmosphère.

Qui sait si, à l'heure où vous tenez les cartes biseautées dont vous avez préparé la partie, ce même destin qui a couché Félix Faure sur son lit de mort, à la veille de décisions peut-être criminelles et sûrement irréparables, ne vous réserve pas quelque tragique surprise, après laquelle il ne vous restera plus

qu'à passer la main à un joueur plus heureux ou plus honnête?

J'ai parlé d'un demi-aveu : faudrait-il y apporter beaucoup de passion pour trouver là un aveu explicite, la menace d'une puissance qui veut faire sentir la rudesse de ses coups, et qui n'admet qu'on la confonde avec le hasard que dans la mesure où cette confusion lui permet d'esquiver les responsabilités.

Vaine menace d'un mégalomane, dira-t-on.

Vraiment! eh bien, écoutez.

La tragique surprise ne se fait attendre que vingt-quatre heures.

Le lendemain, dans la même journée, le chef du gouvernement voit tomber mystérieusement deux de ses collaborateurs, sur lesquels j'aurai à revenir, le préfet du Nord Laurenceau, et l'ancien chef des brigades de recherches, Fédée.

Quant au « coup de tonnerre qui balayerait l'atmosphère », il se produisit le surlendemain 5 mars.

C'est l'effroyable catastrophe de Lagoubran, sur laquelle les journaux de l'époque sont pleins de détails, et que relate ainsi M. Ch. Fleury, déjà nommé :

« En pleine nuit, quatre-vingt mille kilos de poudre sautaient dans une des poudrières dominant Toulon. Le coup ébranla toute la région et s'entendit à plus de deux cents kilomètres. Des bâtiments et de tout ce qui les entourait, il ne restait que des miettes projetées au loin, avec une centaine de cadavres... Les champs d'alentour étaient parsemés de poudre sans fumée et de mélinite, qui heureusement n'avaient pas explosé; autrement, et si les autres poudrières avaient sauté en même temps, comme y comptaient les auteurs de l'attentat, Toulon, l'arsenal

et la flotte pouvaient être anéantis comme par le plus effroyable des cyclones. Mécontents de ces résultats insuffisants (!), les anarchistes à la solde des Juifs envoyèrent six d'entre eux, le soir du surlendemain 7 mars, essayer de faire sauter les magasins de la mélinite. Poursuivis par un soldat que leurs revolvers avaient manqué, ces misérables laissèrent sur le terrain seize paquets de dynamite. »

Comme coup de tonnerre, c'était tout de même assez réussi, et c'était du beau travail pour le roi de Prusse.

On m'accordera bien que le Pressensé qui avait ainsi prophétisé était un homme averti, et qu'il devait parler en connaissance de cause de cet événement passé, l'exécution de Félix Faure.

Mais comment ce Président, d'allure si débonnaire, se trouvait-il désigné aux coups de « la Fatalité dreyfusarde » ? car c'est un dreyfusard, informé lui aussi, qui avait cyniquement ricané devant les morts opportunes : « La Fatalité est dreyfusarde ! »

Ancien vice-président de la Ligue des Patriotes, cet enfant du peuple, le tanneur, comme on l'a appelé, était resté cocardier.

S'il voulait vivre longuement, il avait eu tout d'abord le tort grave de conclure une alliance qui fut ratifiée par la France entière, mais qui unissait notre pays à cette Russie où les Juifs étaient tenus en surveillance.

Pas plus que le Juif, l'Allemand ne devait pardonner.

Plus tard, quand le syndicat de trahison s'agita en faveur du condamné de l'île du Diable, quand Reinach entreprit le grand chambardement, Félix Faure osa déclarer :

— Tant que je serai Président de la République, la revision du procès ne se fera pas.

On dit même qu'il préparait une offensive vigoureuse, un appel au pays dans lequel il lui montrerait l'abîme où allait sombrer la France, cette immense conjuration juive, péril permanent pour toutes les institutions et pour la sécurité nationale.

Je ne crois pas, pour ma part, que Félix Faure ait montré tant de clairvoyance et de résolution.

S'il voyait le danger, il n'en mesurait pas l'étendue.

Je n'en veux pour preuve que ce propos à l'un de ses familiers :

— L'affaire Dreyfus est beaucoup moins grave qu'on le dit. Qu'y a-t-il, après tout, au fond de cette agitation dont tant d'esprits s'épouvantent? Une bande de 1.500 gredins qui ne réussiront pas à faire marcher la France.

A la vérité, ils n'y pouvaient réussir qu'avec la complicité de l'Elysée : c'est pourquoi Félix Faure devait disparaître.

Et il devait disparaître à la veille des décisions que Pressensé, quinze jours plus tard, qualifiait d'irréparables, pour le dreyfusisme s'entend.

D'ailleurs, Pressensé n'est pas le seul dreyfusard qui ait implicitement avoué l'exécution.

Sous la signature « Un républicain », qui cachait, dit-on, un ministre, le *Figaro* publiait ceci :

Félix Faure avait proclamé dans son Message que l'ordre républicain ne saurait courir de dangers : c'est par sa faute qu'il en courut le plus. Sa présidence aura été, sinon la plus troublée de toutes, du moins, sur sa fin, la plus troublante.

Elle connut des heures louches, des moments étranges.

L'exécution seule manqua à des résolutions de la plus haute gravité; l'obstacle de la dernière minute,

d'où vint-il? De l'inopportunité, de la défaillance, de la *fatalité*? L'opinion des gens bien informés est que la mort de Félix Faure empêcha de *grosses choses*.

Rapprochez cela de l'article publié par une feuille juive, au lendemain de la mort, par un dreyfusard notoire :

...Alors c'est le coup de foudre de la mort d'Henry qui a fini par tomber sur leurs têtes de pierre.

Puis, c'est la mort plus haute et *plus effrayante encore* du chef de l'Etat qui a renversé le complot qui se tramait autour de lui et avec son aide contre la justice et la liberté.

Si vous ne marchez que par force, sous le coup de la nécessité, il y a comme une logique fatale des choses *qui veut que les coups aillent toujours en augmentant*, jusqu'à ce que votre obstination soit vaincue.

Si vous aviez fait justice il y a un an, *tout le cours des choses était changé*, et dans un autre enchaînement de circonstances différentes *aurait pu ne pas se trouver l'occasion fatale où ce grand personnage a rencontré la mort*.

Tout était changé dans l'ordre des choses : *cela aussi aurait été changé*.

En vérité, je le demande, que peut signifier ce langage sibyllin, sinon que Félix Faure ne serait pas mort s'il avait, un an auparavant, suivi Zola et fait réhabiliter Dreyfus?

Nous allons voir ces impressions confirmées de point en point par les circonstances qui accompagnent et suivent le drame.

Voyons d'abord les déclarations officielles.

Le 16 février, à minuit, l'officieuse *Agence Havas* communique aux journaux la note suivante :

« Le Président de la République a succombé ce soir, à dix heures, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

« Le Président du Conseil qui assistait aux derniers instants du chef de l'Etat, a fait part de la douloureuse nouvelle à MM. les Présidents des Chambres et aux membres du gouvernement. »

Autre communiqué *Havas* :

« A six heures du soir, M. Félix Faure, qui se trouvait dans son cabinet de travail, vint à la porte du cabinet de M. Le Gall qui est contigu au sien et lui dit : « Je ne suis pas bien; venez à moi! »

« M. Le Gall se précipita vers le Président, qui se soutenait encore très bien, et le conduisit jusqu'à son canapé, etc. »

Journal officiel du 1^{er} février :

« Le Président de la République, frappé d'apoplexie, est mort hier. »

Or, dès le matin, le Président avait déclaré que, contrairement à son habitude, il ne monterait pas à cheval :

— Je me sens les jambes molles, avait-il expliqué.

Le véritable malaise avait commencé dans l'après-midi, et à cinq heures, les symptômes étaient devenus plus significatifs.

A six heures, nous l'avons vu, le Président avait appelé à l'aide.

Entre temps, une femme avait passé, une femme qui devait se retrouver mêlée dix ans après à un autre drame mystérieux...

Mais quelle singulière apoplexie foudroyante!

Écoutons celui qui a vécu toute cette journée auprès du Président, le secrétaire général de la Présidence Le Gall, qui confie au *Temps* :

Notre pauvre Président a-t-il beaucoup souffert?

Oui, pendant les deux premières heures.

Quand, vers 6 h. 1/2, il a ouvert la porte qui fait communiquer son cabinet avec le mien, et m'a appelé, *il souffrait à ce moment atrocement*. Il est tombé dans mes bras en me disant d'une voix altérée : « Que j'ai mal ! »

Je l'ai conduit jusqu'à un petit cabinet qui se trouve dans un angle de son cabinet de travail. Je m'efforçai de le rassurer. *Mais il avait déjà la sensation qu'il était perdu*, et à mes paroles de réconfort, à celles que lui prodiguaient le général Bailoud et M. Blondel, il répondit : « C'est la fin, je le sens bien. »

Et nous, nous espérons toujours.

C'est M. Lannelongue qui nous a arrachés à nos chères illusions.

...A 9 heures, il avait perdu connaissance; à 10 heures, notre cher Président était mort.

Une attaque d'apoplexie foudroyante qui impose quatre heures de tortures à sa victime, c'était nouveau.

Nous avons vu que le président du Conseil Dupuy assistait aux derniers moments : ce que ne dit pas le communiqué officiel, c'est que, prévenu une première fois, M. Dupuy avait été prié de ne pas se déranger, sa présence pouvant impressionner fâcheusement le Président.

Il semble bien qu'on ait voulu rester entre familiers, et en voici une autre preuve : l'éloignement du prêtre.

Voici la rectification insérée par *l'Eclair*, à la demande de M. l'abbé Herzog, curé de la Madeleine :

M. l'abbé Herzog, curé de la Madeleine, nous prie de déclarer qu'il est absolument inexact, contrairement aux affirmations d'un de nos confrères, qu'il ait été appelé jeudi soir, vers 7 heures, auprès du Président de la République, dans une maison peu éloignée de l'Elysée.

M. l'abbé Herzog n'a été appelé auprès du Prési-

dent de la République qu'à 8 h. 1/2, et c'est à l'Elysée, non ailleurs, qu'il a porté à l'heure que nous venons d'indiquer, les secours de son ministère.

Il est resté à l'Elysée de 8 h. 45 à 9 h. 45, sans voir le malade *que deux médecins lui ont déclaré être hors de danger.*

Témoignage accablant! A dix heures moins un quart, les médecins congédient l'abbé Herzog, qui a attendu une heure, en lui disant que le Président est hors de danger, et à cette même heure, dix heures moins le quart, ils lancent un bicycliste de la garde municipale à la recherche d'un prêtre.

C'est ainsi que l'abbé Renault est en quelque sorte happé au vol dans la rue par le garde qui l'entraîne sans même lui donner d'explications.

« Toujours courant, raconte l'abbé Renault, le garde me fit traverser la cour de l'Elysée, monter un escalier, puis, ouvrant une porte, m'introduisit dans la chambre où M. Félix Faure allait mourir.

« Il était alors dix heures moins cinq minutes.

« Le Président avait déjà perdu connaissance; il ne râlait plus, et c'est seulement au battement du pouls que les médecins reconnaissaient qu'il vivait encore.

« ...Quelques minutes après, il était mort. »

Le prêtre ajoute que, dans ces conditions, il ne put administrer que le sacrement de Pénitence.

Et cette constatation n'est pas sans intérêt.

Une heure avant, l'abbé Herzog eût pu, voulu administrer l'Extrême-Onction, ce qui nécessite la découverte du corps.

Il eût pu relever ainsi des traces accusatrices.

N'est-ce pas pour cette raison qu'il a été congédié après une heure d'attente, le Président étant hors de danger!

Hypothèse, dira-t-on, et, en effet, nous ne pouvons faire que des hypothèses.

Mais qu'on trouve donc une autre explication de cette attente, de ce congédiement, de ce mensonge effronté, macabre!

Dès le lendemain, en raison des contradictions et des étrangetés, l'opinion manifestait un certain malaise, des bruits d'empoisonnement couraient, et, dans la *Libre Parole*, je réclamaï avec insistance l'autopsie.

Les médecins publiaient alors le certificat que voici :

18 février 1899.

Les médecins soussignés, appelés auprès de M. le Président de la République, ont assisté, dès le début, à la succession des accidents qui, dans l'espace de quelques heures, ont amené le dénouement fatal.

Ils certifient qu'ils ont été unanimes à reconnaître dans la succession des accidents, tous les symptômes indiscutables d'une hémorragie cérébrale foudroyante, avec paralysie de la face et des membres du côté gauche.

Ont signé : Bergeron, Lannelongue, Potain, Cheurlot, Humbert.

C'était déjà quelque chose d'assez différent du diagnostic de la version officielle : attaque d'apoplexie foudroyante.

Nous verrons par la suite ce qu'il en faut penser.

Pour le moment, il ne me reste qu'à transcrire, car si j'ai été à peu près seul, dans la Presse, à ouvrir une enquête sur cette mort, sous la rubrique : *L'ont-ils tué?* je crois que cette enquête fut assez complète et ses résultats probants.

J'ai recommencé cette campagne dix ans après, lors du drame non moins mystérieux de l'impasse Ronsin, et, devant l'arrestation de « la

femme qui avait passé dans le cabinet de Félix Faure quelques heures avant sa mort, tous mes confrères ont dû, remontant le cours des ans, ressaisir mes hypothèses.

N'était-ce pas une coïncidence au moins troublante que la même femme se retrouvât, comme auteur ou complice présumé, dans une nouvelle tragédie encore plus mystérieuse?

J'ai dit les précautions prises pour qu'aucune personne étrangère ne pût approcher le Président mourant et pour que l'Extrême-Onction ne pût lui être administrée : le vénérable curé de la Madeleine, en se retirant, ignorait, comme l'ont ignoré Mme et Mlle Félix Faure, que le Président réclamait un prêtre depuis deux heures!

Ajouterai-je que, contrairement à la déclaration de l'abbé Renault et à la version officielle qui fixent la mort à dix heures, des témoins des derniers moments ont placé cette mort les uns à huit heures, les autres à huit heures et demie.

Voyons maintenant l'attitude des officiers et des familiers de l'Elysée — la famille elle-même, abîmée dans sa douleur, devant être mise hors de cause — après la mort.

Pour calmer l'émotion produite dans le public par une disparition si imprévue et sur laquelle planait le mystère, les médecins avaient publié l'attestation reproduite plus haut, contresignée même par le général Bailloud.

Mais il y avait un moyen bien simple de dissiper tous les soupçons, de calmer toutes les inquiétudes : pratiquer l'autopsie, non pas des semaines ou des mois après le décès comme on l'avait fait, contraint et forcé, dans le cas du baron de Reinach, mais immédiatement.

Je l'avais réclamée en maints articles, rappelant qu'on n'avait pas hésité devant cette opé-

ration pour le Président Carnot, quoique les causes de la mort fussent bien connues, puisque le couteau de Caserio l'avait frappé en pleine rue, en pleine foule, au milieu d'une fête officielle.

Si j'avais voulu chercher des exemples à l'étranger, j'aurais pu citer encore le cas de l'impératrice d'Autriche Elisabeth, tombée dans la rue, sous le tiers-point d'un anarchiste.

Pour les chefs d'Etat, l'autopsie est une règle presque constante, les causes d'événements qui touchent tout un peuple ne pouvant, ne devant faire l'objet d'aucun doute.

Or, non seulement on ne pratiqua pas l'autopsie du corps de Félix Faure, mais on s'empressa de la rendre impossible en violant les lois et règlements.

Après avoir chambré le moribond, on allait violenter la mort pour qu'elle ne pût livrer son secret.

Félix Faure était mort à dix heures du soir.

Le lendemain matin, à huit heures, on procédait à l'embaumement.

Pour prévenir tout danger d'enterrement d'un homme encore vivant, la loi prescrit un délai minimum de vingt-quatre heures entre le décès et l'inhumation : encore ce délai est-il jugé insuffisant.

Or, l'embaumement est un moyen plus sûr, plus expéditif encore que l'inhumation d'achever un homme dont la mort ne serait qu'apparente.

Pourquoi y procédait-on dix heures après la mort, alors que dans les hôpitaux mêmes, ce délai de vingt-quatre heures est rigoureusement observé?

Oh! je ne veux nullement insinuer que le Pré-

sident était encore vivant et que les embaumeurs l'ont tué.

Non, les faits sont assez éloquents pour qu'on soit tenté d'en outrer la signification.

Mais pourquoi cette hâte singulière dans le cas de Félix Faure?

Qui avait permis ou ordonné cette flagrante violation des prescriptions légales?

Pourquoi s'est-on abstenu de publier, comme on le fit pour Gambetta, le procès-verbal d'embaumement?

Pourquoi? pourquoi? pourquoi?

On voulait évidemment pouvoir répondre à ceux qui réclamaient avec insistance l'autopsie:

— Impossible maintenant : le corps est embaumé.

Eh bien! c'était encore un mensonge, comme l'ont établi les savantes consultations qui me furent alors fournies : même après l'embaumement, l'autopsie était encore praticable.

Non seulement les viscères sont enlevés pour l'embaumement et pouvaient servir aux expériences, mais il était possible de distinguer les toxiques étrangers à l'embaumement.

S'il y avait eu apoplexie, il y avait foyer, et on l'eût découvert.

Mais on n'a rien voulu savoir.

Pourquoi, encore, n'a-t-on jamais indiqué, malgré maintes sollicitations, quelles matières avaient servi à l'embaumement?

Ces matières étaient telles qu'elles hâtèrent la décomposition, au point qu'un soldat de faction près du corps fut jeté bas par les émanations méphitiques qui s'en dégageaient.

Pourquoi ce pourrissement hâtif du cadavre par un embaumement qui devait le conserver.

...Je ne me complais pas plus que le lecteur

dans ces relents nauséeux; mais à qui la faute si le puits de la vérité est souvent vaseux?

Ce que je veux encore noter, c'est que parmi ceux qui assistèrent aux derniers moments, il en fut au moins un qui eut alors l'impression qu'un crime avait été commis.

Lors du drame de l'impasse Ronsin, M. Hugues Le Roux, qui avait vu le Président sur son lit de douleur et opinait pour une mort naturelle, avouait pourtant que sur le moment, *devant les ravages subitement causés dans l'organisme du mourant, il avait eu la sensation d'un crime.*

Il resterait à examiner quel fut le rôle de Mme Steinheil dans le drame élyséen; mais nous serions en pleine hypothèse et je veux me garder de tout jugement téméraire.

Le fait certain, acquis à l'histoire, c'est sa présence dans le cabinet du Président, au moment où a éclaté la crise qui devait l'emporter en quelques heures.

On sait même comment elle fut hâtivement expédiée en voiture, mi-habillée, entre deux agents de la Sûreté.

Sa femme de chambre a raconté sa rentrée au logis :

« Le jour de la mort de M. Félix Faure, Madame est rentrée mi-vêtue à huit heures, affolée, et s'est mise au lit en me disant que c'était affreux, *que le Président se mourait.* »

Certes, on ne peut en conclure que Mme Steinheil fut criminelle; mais qui dira jamais dans quelle mesure elle fut l'instrument conscient ou inconscient de la Fatalité, laquelle était dreyfusarde, comme chacun sait.

Elle s'est dégagée du fin réseau d'accusations qui l'enserrait, lors de l'assassinat de son mari;

c'eût été un jeu pour elle que de se soustraire à toute accusation dans un drame où personne n'avait voulu la lumière.

Elle portait malheur à ceux qu'elle aimait, et même un familier n'a-t-il pas appris au *Journal* qu'elle avait empoisonné son chien Turc?

« Ah bah! écrivais-je alors, pauvre Turc! Pourquoi lui?

« Puisqu'on se décide à faire des autopsies, pourquoi ne ferait-on pas celle de Turc? Il serait intéressant de savoir avec quel toxique Mme Steinheil a empoisonné son chien. »

...Je crois qu'il est inutile de terminer ce chapitre par une conclusion : j'expose des faits, c'est au lecteur d'en tirer l'enseignement.

J'estime pourtant que nous avons là tous les éléments de preuve du crime, depuis la menace, connue de l'intéressé, jusqu'à l'aveu à peine déguisé, en passant par les singularités du drame.

Et si l'habitant du palais de l'Elysée n'est pas à l'abri, dans notre organisation sociale, de ces coups machinés du sort, quel citoyen pourrait se vanter d'y rester maître de son corps, de sa vie?

Mais est-ce bien l'organisation sociale apparente qu'il faut mettre en cause?

Ne sommes-nous pas à la merci des organisations occultes, permanentes ou de rencontre?

Ah! nos aïeux ont fait un beau coup en démolissant la Bastille!

Qui ne préférerait la lettre de cachet aux arrêts de « la Fatalité », la prison-épouvantail aux oubliettes modernes?

LAURENCEAU

M. Laurenceau était préfet du Nord.

Sur les rapports de son commissaire spécial, — qui fut plus tard disgracié et déplacé, — il avait signalé les envois de fonds étrangers aux principaux meneurs dreyfusards.

Le président du Conseil était alors le sectaire Brisson, le patron de la demande en revision du procès Dreyfus.

Il cassa aux gages, purement et simplement, ce préfet qui s'avisait de dénoncer l'immixtion de l'étranger dans nos affaires.

Quand M. Charles Dupuy succéda à Brisson, il prit à tâche de réparer l'injustice dont M. Laurenceau avait été victime.

Pour que ce repêchage ne soulevât aucune tempête, il l'écarta de la politique en le nommant trésorier-payeur général, et l'envoya à l'autre extrémité de la France, à Nîmes.

Condamné à l'inaction dans une grasse sinécure, placé en dehors et loin des luttes de partis, M. Laurenceau pouvait et devait se croire à l'abri des coups de la Fatalité dreyfusarde.

Mais il advint que la veuve du colonel Henry, lors du procès qu'elle intenta à Joseph Reinach,

assigna l'ancien préfet du Nord comme témoin devant la Cour d'assises.

M. Laurenceau fut mandé à Paris et entendu par le Président du Conseil. On peut et on doit croire que son témoignage motiva la convocation et qu'il fut le sujet de l'entretien.

Pour ce qui touchait sa fonction de trésorier-payeur général, en effet, c'est au ministre des Finances que M. Laurenceau avait des comptes à rendre, non au chef du Gouvernement.

Honnête homme, M. Laurenceau, déclara-t-il, au cours de cet entretien, qu'il dirait la vérité? Ajouta-t-il, ce qui était exact, qu'il était un certain nombre de témoins dont les dépositions, rassemblées en faisceau, eussent rendu impossibles ses dénégations et vaines ses réticences?

Ce qui est bien certain, c'est qu'au moment où il allait rejoindre son poste, il tombait foudroyé à l'hôtel Terminus et mourait en quelques heures, le 4 mars 1899.

« Rien ne faisait prévoir cette fin soudaine », disaient à l'unisson les journaux du soir.

M. Laurenceau jouissait en effet d'une excellente santé.

Toujours le coup de foudre!

Pressée, la Fatalité dreyfusarde n'avait pas attendu qu'il prît le train.

Et toujours pas d'autopsie, pas d'enquête, ou du moins pas de publication des résultats.

Il en était en ce temps-là des morts foudroyantes comme des morts en prison de nos jours :

— En prison, la mort d'un détenu — ou prévenu — est toujours considérée comme naturelle.

N'oublions pas que le F. Brissac était l'un des pontifes de la Maçonnerie.

FEDEE

Cette mort ne figure ici qu'en raison d'une coïncidence étrange.

M. Fédée avait été chef des brigades de recherches.

C'est assez dire qu'il en savait long sur le complot dreyfusard.

Il avait notamment tenu en mains tous les fils reliant le clan juif aux exécuteurs anarchistes.

Il mourut dans des circonstances que j'ignore et qui n'ont peut-être rien de mystérieux; mais il est intéressant de noter qu'il tomba ce même 4 mars 1899 où fut foudroyé l'ancien préfet du Nord, Laurenceau.

Ce jour-là, la Fatalité dreyfusarde avait fait coup double.

KRANTZ

L'ancien ministre de la Guerre n'a pas été *exécuté* : il a pu survivre au coup porté par la Fatalité dreyfusarde.

L'attentat dont il fut victime mérite pourtant de figurer ici, car il est des plus odieux, puisque, pour atteindre l'homme politique, on n'avait pas hésité à sacrifier sa femme et ses enfants.

Thiébaud, qui répugnait à trouver dans ces crimes l'intervention des organisations occultes, Thiébaud eût découvert là la main de l'étranger et du beau travail boche.

M. Krantz n'avait tenu aucun compte de l'avertissement donné par la suppression de Félix Faure. Il avait négligé la menace — adressée à son chef Charles Dupuy — de Pressensé des coups de foudre qui balayent l'atmosphère, menace suivie le lendemain de l'exécution en une seule journée de Laurenceau et de Fédée, le surlendemain du coup de tonnerre de Lagoubran.

Et pourtant ce ministre de la Guerre avait, lui sixième, proclamé la culpabilité de Dreyfus.

Ce sont de ces choses que ne pardonnait pas la Fatalité dreyfusarde.

Le 22 juin 1899, M. Krantz quittait le pouvoir, ce jour-là marquant l'avènement de ce ministère Waldeck qui fut si justement qualifié ministère de l'étranger (1).

Ce jour donc, M. Krantz déjeunait chez lui, 226, boulevard Saint-Germain, avec sa femme et ses enfants, contristé sans doute comme patriote de céder la direction des affaires à des indignes, mais heureux de retrouver la vie de famille.

Puis, le déjeuner familial terminé, il était sorti dans Paris pour ses affaires personnelles.

Vers cinq heures, il fut pris de si atroces douleurs d'entrailles qu'il dut sauter aussitôt en voiture pour se faire conduire à son domicile, où il pouvait compter sur des soins empressés.

Mais à son arrivée chez lui, l'ancien ministre de la Guerre trouvait sa femme et ses enfants

(1) Voici comment ce ministère, à la séance du 26 juin et aux applaudissements de la Chambre était qualifié par un orateur socialiste, M. Mirman :

« ...Je demande, enfin, par quelle sinistre et troublante aventure vous vous imaginez avoir bien mérité de la France et de la République parce que, dans le même temps où vous mettiez le ministère de la Marine entre les mains du collaborateur de Canivet, vous confiez le ministère de la Guerre à l'ami, protecteur ou client, de l'homme qui a été le plus néfaste à notre pays, j'ai dit Joseph Reinach.

« J'ai dit que mon cœur se soulève de dégoût quand je vois sortir du silence et de l'oubli où ils semblaient cloués pour toujours, tous les bandits et tous les vendus, tous ceux dont la conscience et l'influence ont été mises à l'encan, tous ces crapuleux officiants des saturnales financières.

« De tous ceux-là, de tous ces bandits-là, les crimes aussi sont restés impunis. Ah ceux-là, la main du gendarme ne les a pas pris au collet; ceux-là, malgré quelques efforts individuels et honorables, presque toutes les forces gouvernementales se sont coalisées pour leur épargner la honte et le châtement.

en proie aux mêmes effroyables douleurs qui le torturaient.

Prise de violents vomissements, Mme Krantz avait déjà dû s'aliter, et son intolérable souffrance devait durer pendant toute la nuit qui suivit.

Le médecin appelé prescrivait immédiatement un antidote.

Le lendemain encore, les journaux annonçaient que l'état de la famille Krantz restait très grave, et qu'on se perdait en conjectures.

Le champ des conjectures était cependant assez circonscrit.

L'empoisonnement ne pouvait faire doute pour personne.

Il s'était manifesté de façon identique chez tous les membres de la famille, à une heure où ils étaient éloignés les uns des autres.

De toute évidence, le déjeuner avait véhiculé le poison.

Pouvait-il être question d'un empoisonnement

« Eh bien ! qu'ils aient aujourd'hui la pudeur de se taire, au moins qu'ils n'aient pas le cynisme, ces gens-là, de venir demander contre d'autres qui, en tous cas, valent mieux qu'eux, qu'ils ne viennent pas demander, avec des cris de chacals, des châtements qui leur ont été par fraude épargnés.

« ...Mais cette famille républicaine — je le dis à mes risques et périls, indifférent aux outrages auxquels volontairement je m'expose, fier par avance des injures qui demain viendront m'assaillir — cette famille républicaine, il y a deux sortes d'hommes qui ne sont pas, qui n'ont pas été, qui jamais ne pourront être d'elle : ce sont les fripons et les meurtriers, ce sont les Panamistes et les bourreaux, ce sont les hommes de boue, et, comme M. le marquis de Galiffet, les hommes de sang. »

Et M. Ernest Roche, autre socialiste, renchérisait :

« Mon devoir est accompli. Je suis monté à cette tribune pour protester, au nom de la République que vous ne représentez pas, au nom de notre parti socialiste français qui ne s'est pas souillé à votre contact. »

accidentel, dû aux casseroles de cuivre, champignons vénéneux, etc.? Non.

A l'office, les quatre domestiques avaient mangé les mêmes aliments que la famille Krantz.

Les quatre domestiques étaient indemnes.

Fait non moins étrange : l'officieuse *Agence Havas*, agent de transmission en la circonstance des communiqués gouvernementaux, annonçait le lendemain que M. Krantz avait fait remise de ses services à son successeur, le général de Galliffet.

A l'heure où l'on montrait M. Krantz opérant cette transmission au ministère de la Guerre, ce qui était de nature à rassurer chacun sur son état de santé, et opposait un démenti indirect aux bruits d'empoisonnement, l'ancien ministre se tordait sur son lit de souffrances.

Le 26 juin seulement, le *Journal* parlait en ces termes — à tort d'ailleurs, comme on le verra plus loin — de la possibilité d'une sortie :

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE

L'état de la famille Krantz n'a pas empiré.

L'ancien ministre de la Guerre pourra même sortir aujourd'hui, paraît-il. Quant au plus jeune des enfants, dont l'état était des plus inquiétants, les médecins espèrent le sauver.

Néanmoins, la consigne est toujours formelle : nul n'est admis au domicile de M. Krantz s'il n'appartient à la Faculté de Médecine.

Et les suppositions allaient leur train!

On va voir que six jours après l'attentat, M. Krantz ne pouvait pas encore quitter la chambre.

Le 28 juin, la *Libre Parole* publie ces intéressantes constatations :

« Un silence presque unanime s'est fait dans la Presse sur le bizarre et mystérieux empoisonnement dont viennent d'être victimes M. Krantz et sa famille.

« L'état de M. Krantz s'est sensiblement amélioré, dit-on, mais l'ancien ministre ne peut toujours pas sortir de son domicile, dont la porte est d'ailleurs consignée rigoureusement.

« L'un des fils de M. Krantz a même été pendant deux jours en danger de mort.

« Remarquons-le encore: aucune enquête, officielle du moins, n'a été faite sur ce mystérieux empoisonnement. »

Et jamais il n'en fut fait.

Les victimes seules durent être exactement fixées sur la nature du danger auquel elles avaient si heureusement échappé.

Mais elles se turent, et on a vu avec quelle rigueur leur porte était restée consignée.

Un homme peut tout braver quand il ne risque que sa peau.

M. Krantz était père de famille.

Et la terreur régnait...

GUENEE

Je viens de parler de Guénée : c'est qu'entre temps, en effet, cet actif agent du Bureau des renseignements avait été frappé.

Il avait été mêlé à l'affaire Dreyfus dès le début, et c'était certainement l'un des hommes les mieux informés.

Je ne puis mieux faire que reproduire l'article que consacra à cette mort mon ami Gaston Méry, dans la *Libre Parole*, du 6 juillet 1899 :

« La Fatalité est dreyfusarde, décidément !

« Voici encore un témoin gênant qui disparaît *subitement et mystérieusement*, comme le commandant d'Attel, comme M. Chaulin-Servinière, comme Lemercier-Picard, comme le préfet Laurenceau, comme Félix Faure...

« A la place du général Mercier, je me tiendrais sur mes gardes !

« La mort de l'agent Guénée, survenant brusquement quelques jours après la tentative d'empoisonnement dont fut victime M. Krantz, semble être un avertissement tragique donné à tous

ceux qui détiennent un élément de preuve contre le traître (1).

« *Il y a des coïncidences si stupéfiantes que le hasard ne les explique plus. Au triste jeu auquel se livrent les Dreyfusards depuis deux ans, la noire, en vérité, sort bien souvent. Ces gens-là ont la chance macabre.*

« *Ils diront que nos suppositions sont vaines, que la mort de l'agent Guénée est naturelle, que cet agent était malade depuis de longs mois et que, lors de l'enquête de la Cour de Cassation, sa santé était déjà si précaire qu'on avait dû recevoir sa déposition par commission rogatoire.*

« *Le malheur, c'est que l'agent Guénée n'est pas mort de sa maladie — un cancer à l'intestin, — mais d'un mal foudroyant sur la nature duquel le médecin des morts n'a pas su se prononcer, et qu'à tout hasard il a appelé congestion pulmonaire.*

« *Chose plus étrange encore : il s'est trouvé que cet homme qui avait été chargé de filer Dreyfus et qui avait la conviction inébranlable de sa culpabilité, était à peine mort qu'un journal dreyfusard en était prévenu.*

« *Quand cette nouvelle nous est parvenue, brusquement, comme naguère celle de Lemercier-Picard... », disait hier le journal d'Yves Guyot.*

« *Donc, du propre aveu d'Yves Guyot, ce sont les Dreyfusards qui furent les premiers prévenus et de la mort de Lemercier-Picard, et de celle de l'agent Guénée.*

(1) On ne qualifiait pas autrement Dreyfus, qui ne fut que bien plu stard innocenté par un arrêt de la Cour de Cassation, un arrêt, d'ailleurs, qui violait la loi sur la revision.

« Certains animaux, dit-on, sentent la mort passer.

« Yves Guyot la sent venir.

« L'agent Guénée était âgé de soixante-deux ans. Il habitait, 14, rue Marie-Louise, un modeste appartement au troisième. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à midi, au cimetière de Saint-Ouen.

« Sa veuve, hier, avait consigné sa porte. Un ami de la famille a bien voulu causer quelques instants avec moi.

« — La mort de Guénée nous a tous surpris, m'a-t-il dit; nous le savions, certes, malade, mais depuis quelque temps il semblait aller mieux, et, dans son entourage, *on était loin de s'attendre à une fin aussi prompte*. Par là, vous jugez de la stupéfaction de Mme Guénée, lorsqu'elle reçut hier la visite d'un journaliste qui semblait avoir été *informé du décès avant même son accomplissement*.

« *Il y a là un mystère.*

« Je ne crois pas que la famille du défunt cherche trop ostensiblement à le percer. Ces braves gens sont désolés du bruit qui a été fait autour de leur nom depuis quelques mois. Absorbés dans leur chagrin, il est probable qu'ils ne rechercheront que le silence. Mais les amis du mort, eux, auront peut-être le droit de rechercher la vérité.

« Je sais, au reste, que *Guénée a parlé à diverses personnes de la crainte qu'il avait qu'on le fit disparaître*. Je sais aussi qu'il a mis en lieu sûr des papiers importants. »

« Mes renseignements particuliers me permettent d'affirmer que, sur ce dernier point, l'ami de l'agent Guénée est exactement informé.

« J'ai eu en effet entre les mains un manus-

crit, bourré de documents, qui portait en tête : « Les dessous de la politique », et qui, s'il était publié, déterminerait sans nul doute quelques grincements de dents chez des gens qu'assurément M. Clemenceau connaît bien. Et à la place de certains qui ont si dédaigneusement traité naguère celui qu'ils appelaient « l'homme des grands bars », je redouterais sa vengeance posthume.

« Guénée, qu'on le sache, était un des hommes les plus sûrement renseignés sur les dessous de la vie parisienne.

« Avant d'entrer au ministère de la Guerre, il avait fait partie du personnel de la Préfecture de police comme inspecteur de la première brigade, celle des jeux...

Malade, circonvenu, menacé, il n'avait pas dit, lors de l'enquête de la Cour de Cassation, tout ce qu'il savait. Il le regrettait, et il avait eu l'imprudence de déclarer devant témoins que, s'il était appelé à déposer devant le Conseil de guerre de Rennes, il ferait connaître par le menu le résultat de sa filature de Dreyfus, en France et à l'étranger.

Sa mort n'est peut-être qu'une cruelle confirmation du proverbe : « Trop parler nuit. »

J'ajouterai simplement que les dossiers de Guénée n'ont jamais vu le jour : la terreur régnait, et ces dossiers ont disparu mystérieusement, comme leur auteur.

VALERIO

Le capitaine d'artillerie Valerio avait été, à Rennes, un important témoin à charge contre Dreyfus.

Dans le si intéressant « Précis de l'affaire Dreyfus » de Dutrait-Crozon, je trouve un résumé de sa déposition :

« Le capitaine Valerio vint ensuite confirmer la déposition de M. Bertillon, y ajoutant quelques remarques nouvelles, en particulier en montrant que l'emplacement des différentes lignes du bordereau étaient repérées par rapport au bord supérieur, au bord inférieur et à une encoche qui se trouve sur le bord libre de ce document, le repérage des lignes permettant de reproduire géométriquement le bordereau. »

Aujourd'hui, ces discussions paraissent bien arides et abstraites; mais alors, toutes les démonstrations touchant le bordereau étaient passionnantes, et notamment les détails techniques tendant à établir que Dreyfus était l'auteur du bordereau et qu'Estherazy n'en avait fourni qu'un mauvais décalque avaient leur importance.

Quelque temps après sa déposition, le 15 novembre de cette même année 1899, le capitaine Valerio mourait subitement à Epinal, où il commandait une batterie du 8^e d'artillerie.

On était alors en pleins débats de la Haute-Cour, et cette mort fût certainement passée inaperçue, si elle n'avait été l'occasion du cynique demi-aveu de la clique : « Décidément, la Fatalité est dreyfusarde ! »

Il est certain que Félix Faure, Laurenceau, Fédéc, Guénée, Valerio, dans la même année, c'était beaucoup.

STEINHEIL

Steinheil était le peintre de l'Elysée, Félix Faure *regnante*.

Il était surtout le mari de Mme Steinheil, la femme dont la silhouette nous est apparue dans le drame de l'Elysée.

J'avais tout d'abord été tenté de retracer dans tous ses détails la tragédie de l'impasse Ronsin; à la vérité, il n'en est pas de plus mystérieuse ni de plus atroce.

Il m'est apparu, à la réflexion, que je sortirais, ce faisant, du cadre que je me suis tracé, la raison d'Etat, de l'Etat apparent ou du Gouvernement occulte, n'apparaissant pas assez clairement dans cette affaire qui défraya la chronique pendant plus d'un an.

Sans doute, il y eut crime impuni; mais il y eut instruction et décision judiciaires.

Sans doute encore, la maison de l'impasse Ronsin était fréquentée par des politiciens, voire par de hauts magistrats, et on n'a pas manqué d'affirmer que M. Steinheil était dépositaire de secrets et de papiers importants. Mais nous ne sommes pas autorisés à dire qu'il y eut volonté d'étouffement chez les magistrats de tous ordres.

Toutefois, la personnalité de l'accusée, qui fut l'acquittée, nous oblige à une brève mention.

Donc, le valet de chambre Remy Couillard, en descendant un matin pour prendre son service, trouva son maître, M. Steinheil, étranglé, la belle-mère de celui-ci bâillonnée et morte étouffée dans son lit. La seule survivante du drame, Mme Steinheil, était ligotée sur sa couche. Le domestique délivra tout d'abord sa maîtresse, et il put le faire en un tour de main : il eut immédiatement l'impression que les liens étaient bien lâches, et qu'il n'eût pas fallu que Mme Steinheil fit de grands efforts pour se libérer elle-même.

Que s'était-il donc passé ?

Mme Steinheil, qui devait tant varier dans ses dépositions, s'en est tenue à cette version qu'eût contresignée Gaboriau :

Au cours de la nuit, trois hommes, dont elle n'avait pu distinguer les visages, avaient pénétré dans l'appartement, accompagnés d'une femme rousse. Ils n'avaient ni manteaux couleur de muraille, ni sombreros, mais portaient de longues lévites noires et de larges chapeaux qui dissimulaient leurs traits.

Je dois dire qu'on a signalé la disparition de ces lévites du magasin d'accessoires d'un théâtre juif, sans que l'instruction ait tiré grand profit de cette découverte.

Ce sont ces quatre misérables qui avaient navré son mari de propos délibéré, sa mère par inadvertance, et ne l'avaient épargnée, elle, Mme Steinheil, que parce qu'ils l'avaient prise pour sa fille.

D'où il faudrait conclure immédiatement que la coquetterie ne perd jamais ses droits, ou que le charme féminin exerce en toutes circonstances

et sur tous — même sur les femmes rousses — son irrésistible pouvoir.

Malheureusement pour la version de Madame Steinheil, il était difficile d'admettre que des personnages si mal intentionnés fussent tombés du ciel; or, ni la porte d'entrée, ni les fenêtres n'avaient été fracturées. La serrure de la porte d'entrée portait même sa clef à l'intérieur.

De plus, les singuliers cambrioleurs-assassins avaient peut-être emporté des papiers; mais ils avaient négligé argent et bijoux.

Bien d'autres circonstances paraissant établir des charges suffisantes, Mme Steinheil fut inculpée de parricide et homicide.

La thèse de l'accusation? Mme Steinheil, désireuse de se débarrasser de son mari pour épouser un riche soupirant qui donnerait à sa beauté un cadre digne d'elle, avait, au cours de la nuit, ouvert la porte à un complice qui avait fait le coup. La mère devait être seulement ligotée et bâillonnée; mais l'assassin avait usé avec elle de moindres ménagements qu'avec la complice, et elle était morte étouffée.

Je passe sur mille détails accessoires, notamment l'envoi la veille, à la maison de campagne, le fameux Vert-Logis, pour y passer la nuit, de la fille, de la bonne et du chien.

Pour que l'accusation pût se soutenir et triompher, il eût fallu découvrir le complice : plusieurs pistes furent suivies, qui ne donnèrent aucun résultat.

Ceux qui furent soupçonnés, purent fournir un alibi.

Le réquisitoire, après plus d'un an de vaines investigations, n'en fut pas moins accablant; mais la défense avait beau jeu :

« Ces mains mignonnes n'ont pas étranglé un homme en pleine santé; où est donc le criminel? »

Comme il arrive chaque fois qu'il se trouve devant une insuffisance de preuves, le jury acquitta.

Il y avait deux cadavres; mais il n'y avait pas de criminels.

Ce fut simplement une affaire d'assises sensationnelle, où la chronique nota les personnalités reconnues dans l'assistance, peut-être même les toilettes les plus remarquées : une belle première qui dura toute une semaine.

Justice et police avaient-elles voulu la lumière?
Qui le sait?

HENRY

Ayant commis une faute dont la Justice devait le châtier et la postérité l'absoudre, sinon le glorifier, le lieutenant-colonel Henry, s'était-il condamné à mort dès le moment de son arrestation, et l'exécution de cet arrêt a-t-elle été facilitée?

Par ces questions qui restent posées, sa fin tragique est une énigme.

Je m'empresse de dire que je ne crois nullement à la suppression du malheureux officier : il était confié à la garde des soldats, et ce n'est pas dans les maisons d'arrêt militaires que la mort est toujours naturelle.

Qui n'a pas entendu parler du faux Henry, de cette pièce fabriquée dans le seul but d'éviter la dispersion sur la place publique des secrets de notre défense nationale et la divulgation de notre système de contre-espionnage?

L'acte n'était pas beau; le mobile était d'autant plus louable qu'Henry courait tous les risques sans chance d'aucun profit.

Arrêté le 30 août 1898, le lieutenant-colonel Henry était conduit au Mont-Valérien, *non sans qu'on lui eût permis de passer tout d'abord à son domicile.*

Le lendemain soir, entre sept et huit heures, le soldat qui lui apportait son repas dans sa cel-

lule, le trouvait étendu sur son lit, la gorge ouverte de deux coups de rasoir, et baignant dans son sang.

Il respirait encore; il expirait vingt minutes après.

Le 3 septembre, Edouard Drumont commentait ainsi l'événement :

LA FIN D'UN SOLDAT

« Il est aisé de reconnaître la psychologie du malheureux officier qui vient de finir si tragiquement.

« C'était une âme simple, une intelligence sans grande culture.

« Sorti du rang, il avait le fétichisme de l'uniforme qu'il portait, l'idolâtrie de cette armée dans laquelle il avait obtenu un grade relativement élevé.

« Il a été affolé par la campagne ignoble organisée par les Juifs qui traînent le drapeau dans la boue pour sauver un misérable dont la culpabilité ne fait de doute pour personne. Il s'est mis la cervelle à l'envers pour aider ses chefs à donner une preuve de la culpabilité de Dreyfus, sans être obligé de produire une pièce intéressant la défense nationale.

« Il a subi l'atmosphère de cette abominable époque où l'on répand partout de fausses lettres et de faux papiers; il a vu que tout le monde *truquait*, il a vu que Picquart avait truqué avec le petit bleu qu'il voulait faire authentifier par la poste : il a *truqué*. Il a eu seulement, dans le *truc*, moins d'estomac que Picquart, et ce cœur de soldat naïf a défailli devant ce ministre civil et rébarbatif qui lui faisait des gros yeux.

« Un mot touchant explique cet homme et son

action, le mot qu'il dit pour rassurer sa femme, au moment où on l'emmenait en lui laissant prendre ses rasoirs : « Je n'ai rien à me reprocher; j'ai agi pour la bonne cause. »

« Ce qu'il a fait n'est pas bien, mais c'est un enfantillage à côté de tous les moyens infâmes que les Juifs ont employés pour s'enrichir et devenir nos maîtres.

« Bismarck avait fait bien pis en mettant en circulation une fausse dépêche destinée à amener une guerre terrible.

« Le chancelier de fer est mort comblé d'honneurs.

« Le colonel Henry, épouvanté à l'idée de voir finir dans le déshonneur une vie jusqu'alors sans tache, s'est tué dans une prison.

« Au fond, l'appréciation de tels actes ne peut avoir rien d'absolu.

« Les Juifs trouvent tout simple de s'allier à l'étranger pour affoler et démoraliser ce pays à la veille d'événements qui seront peut-être les plus terribles de l'histoire. Sans approuver le procédé, les vrais Français seront pleins de commisération pour ce pauvre diable, qui avait imaginé un expédient, d'ailleurs maladroit, pour mettre fin à une agitation qui a fait plus de mal à la France qu'une bataille perdue.

« ...Il serait, d'ailleurs, puéril d'épiloguer, de chipoter, comme on dit, sur l'incident, et de contester le coup. Le cadavre du vieux soldat est bien aux Juifs : ils peuvent trépigner dessus à leur aise et danser autour de lui la danse du scalp... Ils ont gagné une manche, la manche sur laquelle le fils du paysan avait été heureux de voir coudre des galons successifs.

« Nos amis, en revanche, auraient bien tort de prendre à ce sujet les attitudes consternées, les

allures de dérouté qui sont malheureusement habituelles à ce parti français qui n'est pas encore complètement formé pour la lutte. Qu'ils regardent donc plutôt le bel aplomb des Juifs qui nient jusqu'à l'évidence, et qui nous représentent comme un innocent persécuté un traître qui a avoué son crime.

« Ceci n'est que le commencement : on en verra bien d'autres.

« Le plus élémentaire bon sens devrait faire comprendre à nos amis qu'il n'en peut être autrement. Si, à toutes les époques, sous toutes les latitudes, dans tous les pays, les Juifs sont devenus l'objet d'exécration du genre humain, *odium generis humani*, c'est qu'ils ont fait partout ce qu'ils sont en train de faire chez nous. »

Je ne pouvais mieux faire que reproduire cette appréciation fournie au lendemain de l'événement par le grand sociologue.

Sans vouloir dramatiser cette fin tragique, il me faut bien noter quelques circonstances assez troublantes.

Drumont l'a dit justement : la disparition d'Henry après l'aveu de sa faute constituait une incontestable victoire pour le Dreyfusisme.

La faute restait, avec ses incalculables conséquences.

Un témoin redoutable était supprimé.

Pour que nous soyons autorisé à rechercher l'application de l'axiome judiciaire : « Celui-là a commis le crime à qui le crime profite », il faudrait qu'il y eût crime, et ce n'est pas le cas ; mais il peut y avoir eu suicide facilité, suggéré. Voyons donc.

Henry était-il en proie au remords et dans cet état d'accablement qui incitent au suicide ?

Nous avons vu qu'à sa femme comme à l'officier qui l'accompagnait au Mont-Valérien, il avait manifesté sa confiance.

Sa conscience de soldat, de bon chien de garde de la Défense nationale, ne lui reprochait rien : il avait agi pour la bonne cause, comme aux jours où il recevait de multiples blessures au service du pays.

Ces impressions s'étaient-elles modifiées après vingt-quatre heures de solitude en prison? A-t-il eu la sensation du déshonneur, d'un abandon qui le livrait pieds et poings liés à l'ennemi?

Il ne semble pas.

Interrogé le jour même de la mort sur la préméditation possible du suicide, un officier du Mont-Valérien répond :

— Je ne le crois pas, car ce matin encore le lieutenant-colonel paraissait très calme, nullement déprimé. Dans la journée, il a écrit à sa femme une lettre qui a été lue, et dont les termes respiraient la plus entière confiance dans l'issue de l'affaire pour laquelle il venait d'être arrêté.

Sans en tirer argument, — car le mensonge pouvait procéder d'un souci de ménagement, — je dois noter ici qu'en prévenant la malheureuse veuve du décès, on lui annonça que son mari avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Les attaques d'apoplexie servaient beaucoup, en ce temps-là.

Enfin, comment avait-on pu permettre au colonel, autorisé à passer à son domicile, d'emporter ses rasoirs dans sa prison? Comment les y laissa-t-on à sa disposition?

« Le suicide n'a pas été prémédité », a pu certifier un officier de garde.

Par le colonel Henry, non, c'est entendu...

LEMERCIER-PICARD

Il nous manque une histoire d'espagnolette, car l'espagnolette a toujours joué un rôle dans l'histoire depuis qu'il est des espagnolettes, soit que sa ciselure occupât les loisirs d'un roi débonnaire, soit qu'y fût suspendu, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, un prince de Condé.

Lemercier-Picard va nous fournir cette histoire.

La mort mystérieuse ne fait pas que des victimes intéressantes : il est des complices dont on est honteux et qu'on redoute, parce qu'ils peuvent « manger le morceau ». Ce sont des instruments dont se servent les peu délicats, mais dont on se débarrasse volontiers dès qu'ils ont servi.

Lemercier-Picard était un assez répugnant personnage, et on comprend que les deux camps se le soient rejeté : — « Il est à vous! — Non, non! Il est bien vôtre, gardez-le! »

D'après Reinach et le syndicat dreyfusard, Lemercier-Picard était un agent de l'Etat-Major et du Bureau des renseignements.

La preuve, disaient-ils, c'est que tout d'abord il est l'auteur « matériel », le scribe du faux Henry. C'est lui qui l'a écrit, et c'est lui qui l'a

depuis surchargé de telle sorte que le faux devait apparaître aux yeux des moins prévenus.

On ne se piquait pas beaucoup de logique, dans le camp dreyfusard, et il faut bien croire qu'on n'avait pas le choix des moyens, car il fut facile à l'Etat-Major de répliquer : 1° que le faux Henry n'avait servi qu'à procurer une facile victoire au Dreyfusisme, qui avait connaissance de ce faux bien avant sa découverte; 2° que le fait de surcharger le faux pour le rendre apparent ne pouvait être que l'œuvre d'un agent dreyfusard.

De plus, disaient les Dreyfusards, Lemercier-Picard était l'auteur du faux Otto, une prétendue lettre d'attaché d'ambassade allemand, destinée à compromettre Esterhazy.

Rochefort publia ce faux dans *l'Intransigeant* en accusant Reinach de l'avoir fait fabriquer. Reinach fit un procès en diffamation, en alléguant qu'au contraire le document lui avait tout d'abord été offert comme une preuve de la trahison d'Esterhazy, mais qu'il avait flairé le piège, et refusé de recevoir l'individu.

Mais Rochefort fit remarquer par la suite :

1° Que Lemercier-Picard avait bien remis ou fait remettre à Reinach la pièce Otto, puisque la copie de cette pièce présentée à *l'Intransigeant* était de la main de M. Berr, ami de Reinach qui avait eu entre les mains l'original et l'avait remis à son ami;

2° Que Reinach avait attendu, pour déposer sa plainte en faux, que la pièce fût publiée dans *l'Intransigeant*;

3° Que Lemercier-Picard était bien l'agent de Reinach puisque, étant sous le coup d'une plainte en faux déposée par celui-ci, il lui avait écrit pour se mettre à sa disposition.

Ceci est assez probant : la connivence seule

explique cette entente entre poursuivant et poursuivi.

Rendant un nouveau service à Reinach, Lemer cier-Picard lui *avouera* plus tard avoir été l'agent des colonels du Paty de Clam et Henry!

Ayant rendu ces services, Lemer cier-Picard ne pouvait plus être qu'un embarras et un sujet de crainte pour ceux qu'il avait servis : on le trouva pendu à l'espagnolette d'une fenêtre dans un hôtel de la rue de Sèvres où il était descendu et s'était fait inscrire sous le nom de Roberty-Lucien Durrieu.

Pendant trois jours, le *Matin* publia une série d'articles tendant à démontrer que le triste individu ne s'était pas suicidé, qu'il avait été victime d'un crime.

Il ne recherchait pas à qui le crime profitait : aussi, dans le but évident de donner le change à l'opinion, le journal dreyfusard *la Fronde* emboîta le pas.

Elle publia, le 7 mars 1898, des lettres que lui avait adressées Lemer cier-Picard lors du procès Zola, lettres dans lesquelles il laissait entendre qu'il possédait des documents sur l'affaire Dreyfus, et prétendait être sous le coup de *menaces incessantes*.

La Fronde en concluait que son correspondant avait été assassiné, et ce n'est pas moi qui m'élèverai là contre.

Mais il est permis de penser que la « Fatalité dreyfusarde » ne criait à l'assassinat que pour esquiver l'accusation.

Au point de vue judiciaire, l'affaire fut terminée par des conclusions d'experts opinant pour le suicide.

Mais l'identification du pendu par les fiches anthropométriques du savant docteur Bertillon

devait nous permettre de rendre ce Lemercier-Picard à ceux à qui il appartient.

« Agent de du Paty de Clam et d'Henry », se proclamait-il lui-même pour compromettre l'Etat-Major.

— Jamais cet individu n'a été connu à l'Etat-Major ni au Bureau des renseignements, affirmait à Rennes le général Roget.

M. Bertillon établit que ce prétendu Lemercier-Picard, au nom si français, n'était autre qu'un Juif du nom de Moïse Leeman, originaire de Thionville, et ayant encouru de nombreuses condamnations pour escroqueries.

On juge par là qui il servait, qui s'en servait, qui avait intérêt à faire disparaître le compromettant faussaire.

Après cela, nous sommes prêts à opiner qu'il a été pendu, comme devait l'être plus tard Vigo.

SYVETON

« L'affreuse nouvelle a causé dans Paris une véritable stupeur...

« Il venait de surgir brusquement devant la foule comme la personnification de l'énergie patriotique et virile... Il était plein de force, de résolution, de gaieté même... Il semblait éprouver une sorte de joie fière à la pensée de toutes les haines déchaînées contre lui, à la pensée aussi des innombrables et ardentes sympathies qui lui arrivaient de tous les coins de cette France, qu'un gesie, d'un civisme poussé jusqu'à la violence, avait réveillée, secouée, et comme galvanisée...

« Et voici que l'on annonce que cet homme débordant de vitalité était mort, mort en une heure!

« Hier, Syveton devait rentrer à la Chambre où l'attendait l'ovation de tous ses amis. Aujourd'hui, il devait comparaître, plus en accusateur qu'en accusé, dans ce procès qui aurait été celui de la Franc-Maçonnerie, dans ce procès où des généraux illustres comme Jamont, des officiers estimés de tous auraient proclamé l'horreur et le dégoût qu'inspire la délation à l'armée devant les

citoyens qui constituent le tribunal populaire : le Jury.

« Et voici qu'il ne reste plus de ce grand champion de l'honneur et de la loyauté française qu'un cadavre déjà glacé près duquel pleure une femme désespérée.

« En traçant ces lignes hâtives d'un main que l'émotion rend fébrile, je ne puis me figurer encore que ce soit vrai...

« Il y a quelques jours il était chez moi et, pendant une heure, nous causions de la destinée, de la tâche que chacun est désigné pour accomplir, et de la part qu'il faut laisser aux événements!

« Dimanche encore je l'ai revu, cet aimable et ce vaillant Syveton. Il me parlait d'Henri-Robert; il était heureux de l'avoir pour défenseur; il me le citait comme un exemple de ceux qui, au moment de l'Affaire, avaient été du mauvais côté et qui, étant chrétiens et Français, s'étaient aperçus qu'ils avaient été les dupes d'une monstrueuse comédie internationale, et qu'en travaillant contre leur race, ils avaient travaillé contre leur Patrie.

« Voici que tout cela a fini par deux appels de téléphone, à dix minutes d'intervalle : *Syveton est agonisant... Syveton est mort!* »

« J'étais peut-être prophète encore une fois lorsque je rappelais à Guyot de Villeneuve les coups de poignard donnés dans les ténèbres à ceux qui gênaient les Loges, et les victimes sans nombre qu'avait faites l'*aqua tofana* maçonnique.

« Comme la mort de Félix Faure, la disparition de Syveton, cette disparition si soudaine, si inexplicable, si inattendue et si opportune aussi, demeure entourée de circonstances mysté-

rieuses qui ne seront probablement jamais éclaircies. Cette catastrophe semble en tout cas comme le prologue d'une époque tragique dans laquelle nous allons entrer, maintenant que la Franc-Maçonnerie démasquée ne peut plus se dissimuler dans cette ombre qui fut si profitable à ses criminels desseins.

« Syveton eût rêvé d'être l'ouvrier de la délivrance nationale : il n'aura été, comme tant d'autres, que l'initiateur et le précurseur. Il aura décidé de la victoire comme Desaix; il n'aura pu, comme Desaix, qu'entrevoir cette victoire et n'aura pas connu la fin de la journée.

« Comme tous ceux qui sont destinés à mourir jeunes, notre admirable et cher ami aura fait plus de besogne en sa courte vie que d'autres en de longues années, *consummatus in brevi implevit tempora multa...* C'est à cette tombe que la Patrie, libérée du joug des Francs-Maçons et des Juifs, apportera ses premières couronnes.

« 9 décembre 1904.

« Edouard DRUMONT. »

En ce qui concerne Syveton, il n'y a pas un mot à retoucher dans cet éloge funèbre écrit par le Maître — qui aimait pourtant à « penser » ses articles avant de les écrire — le soir même de la mort.

Jamais la Fatalité dreyfusarde n'a frappé plus opportunément, et aujourd'hui encore la manchette par laquelle la *Libre Parole* annonçait l'événement n'étonne pas : « Un crime maçonnique. — La mort de Gabriel Syveton. »

En pleine vie, en pleine joie du triomphe imminent, Syveton était terrassé.

L'ardent patriote avait calotté André à son

banc de ministre, il avait souffleté l'odieux système des fiches par lequel on prétendait diviser l'armée contre elle-même en y introduisant la mouchardise maçonnique comme une institution d'Etat.

Pour cet attentat, il devait comparaître en Cour d'assises : c'était le procès de l'armée contre le Grand-Orient, de la loyauté militaire contre la fourberie maçonnique, et l'issue n'était pas douteuse.

J'ai gardé le souvenir très net de ma stupéfaction le jour où les journaux du soir m'apprirent que l'affaire était inscrite au rôle des Assises, c'est-à-dire viendrait devant une juridiction de grand jour où la preuve est admise.

Depuis une dizaine d'années, j'avais vu correctionnaliser un certain nombre des procès de la *Libre Parole* qui auraient dû, normalement, légalement, venir devant la Cour d'assises, et j'étais bien convaincu qu'on escamoterait de même l'affaire Syveton, que jamais le Gouvernement ne consentirait à un débat au grand jour.

— Ce n'est pas possible, dis-je à Jules Delahaye, debout devant la cheminée du secrétariat de la rédaction, dans l'un de ces bureaux en façade du boulevard Montmartre qu'ont tant de fois emplis les clameurs populaires et le bruit des mêlées; ce n'est pas possible, ils ne peuvent pas vouloir cela. Un débat en Cour d'assises, jamais de la vie!

— Pourtant, m'objecta naturellement l'âpre et courageux dénonciateur du Panama, l'affaire est inscrite au rôle des assises : ils ne peuvent plus reculer.

— C'est une frime! Je ne sais pas ce qu'ils manigancent, mais l'affaire ne viendra pas!

Je ne suis pas prophète, et je n'avais pas la moindre idée de ce qui pouvait désormais fausser le fonctionnement du mécanisme judiciaire; mais, je le répète, j'avais l'expérience d'affaires de bien moindre envergure cyniquement soustraites à la juridiction naturelle et légale.

Combien j'ai regretté depuis de n'avoir pas écrit ce jour-là ce que j'affirmais au cours d'une conversation. Sans doute, cela n'eût rien changé au cours des événements; mais c'était tout de même un intéressant témoignage à l'appui de cette démonstration : le jour où l'affaire Syveton fut inscrite au rôle des Assises, *l'arrêt était rendu*, c'est-à-dire que Syveton était condamné à mort.

Je l'écrivis pourtant au lendemain du crime, et voici ce que je trouve sous ma signature dans la *Libre Parole* du 10 décembre :

DE L'OR, DE LA BOUE, DU SANG

Il y a huit ou dix jours, causant ici avec Jules Delahaye de l'affaire Syveton, j'exprimais mon étonnement que Combes eût laissé décider par la Chambre des mises en accusation le renvoi en Cour d'assises.

— C'est stupéfiant, en effet, me dit notre ami, car ce va être, en public, le procès de la délation et du combisme.

— C'est que l'affaire ne viendra pas!

— Par quels moyens s'y opposeraient-ils?

— Je n'en sais rien, mais ils trouveront.

Ils avaient déjà trouvé.

Il existe une preuve morale accablante de la longue préméditation du crime; c'est le fait relaté, sous forme de question, par un journal qui n'était pas suspect de sympathie exagérée pour Syveton, la *Petite République* :

Formulons ici une question que bien des per-

sonnes se posent. On sait qu'au procès de M. Syveton, une cinquantaine de témoins avaient été cités, la plupart à la requête du député nationaliste.

Il était matériellement impossible à la Cour d'assises d'entendre ces témoignages (et les plaidoiries, et le réquisitoire. N. de l'A.) en une seule audience, trois auraient tout juste suffi.

Or, on se rappelle que l'affaire Syveton, en dépit de cette circonstance, *n'était inscrite au rôle que pour une audience.*

Il ne fut naturellement jamais répondu à cette question si judicieuse, si suggestive.

Gouvernement et magistrature devaient avoir à leur service une voyante extra-lucide, car une audience suffit en effet à la Cour d'assises pour constater que l'action publique était éteinte contre le mort de la veille...

Les circonstances dans lesquelles était mort Syveton ?

Les témoins de la première heure vont nous le dire.

Je veux tout d'abord rapporter brièvement ce qui fut fait officiellement pour la découverte de la vérité.

Je laisserai de côté les polémiques scandaleuses qui suivirent cette mort, l'avalanche de boue dont on s'efforça de couvrir le cadavre du vaillant lutteur, les mille contradictions relevées dans les témoignages; il faudrait un volume rien que pour les mentionner.

Devant le cri public, le corps de Syveton avait été porté à la Morgue aux fins d'autopsie, et ce fut le docteur Socquet qui la pratiqua.

Voici quelles furent ses conclusions verbales :
 « La mort doit être attribuée à une asphyxie probable consécutive à l'intoxication par oxyde de carbone. »

Du sang artériel fut prélevé pour l'examen mi-

croscopique, et des experts commis à cet examen.

Et le juge d'instruction Boucard délivra le permis d'inhumer.

Son instruction n'était pas close, pourtant, car bientôt il était saisi, par M. Syveton père, d'une plainte en assassinat contre inconnu.

De longues semaines s'écoulèrent, jusqu'à ce que le juge d'instruction s'impatiant, et ne voulant pas attendre le dépôt des rapports des experts, leur demandât une note indiquant leurs conclusions dans l'état actuel des expériences.

Cette note fut signée des seuls MM. Ogier, Socquet, Pouchet, Girard et Bordas, les experts Pé-rissé et Debrie n'étant intervenus qu'en leur qualité d'architectes.

Les experts eurent à répondre à deux questions :

1° La mort de Syveton pouvait-elle intervenir dans les conditions indiquées par sa femme, M. Syveton étant privé de ses moyens de défense (c'est-à-dire attaché, morphiné, ou anesthésié à l'aide d'un narcotique)?

La réponse fut *oui* à l'unanimité.

2° La mort pouvait-elle survenir dans les mêmes conditions indiquées par Mme Syveton, mais M. Syveton ayant tous ses moyens de défense?

Les quatre experts officiels, MM. Socquet, Girard, Bordas et Ogier répondirent : *oui*. Le professeur Pouchet, de la Faculté de Médecine, répondit : *non*, ou fit des réserves telles qu'elles équivalaient à la négative.

Les experts étaient d'accord pour admettre que Syveton avait absorbé un narcotique, narcotique non révélé par l'examen des viscères, mais qui avait pu être pris à faibles doses et ne pas laisser de traces.

Si l'on ajoute que l'examen du sang avait

révélé la formidable proportion de 17 % d'oxyde de carbone, on ne voit pas bien en quoi ces constatations pouvaient éclairer la religion du juge d'instruction Boucard.

Il n'en rendit pas moins, dans la plainte en assassinat, une ordonnance de non-lieu ainsi conçue :

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine,

« Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton;

« Vu le réquisitoire de M. le Procureur de la République en date du 18 janvier 1905, tendant à une ordonnance de non-lieu à suivre;

« Attendu qu'il n'y a pas de charges suffisantes de meurtre;

« Vu l'article 128 du Code d'instruction criminelle;

« Déclarons n'y avoir lieu à poursuivre, etc.

« Fait en notre cabinet au Palais de Justice à Paris, le 28 janvier 1905,

« Signé : BOUCARD. »

Officiellement, il n'y avait plus d'affaire Syveton.

Mais comme pour d'autres affaires, non moins retentissantes, l'opinion n'a pas ratifié la sentence judiciaire, si l'on peut ainsi qualifier le non-lieu d'un juge d'instruction.

Celui-ci a voulu dire que Syveton, contre toute vraisemblance, s'était volontairement suicidé.

Le sentiment public, c'est que Syveton a été assassiné, et nous verrons que ce ne sont pas

seulement ses amis politiques qui professent cette opinion.

Il me faut maintenant fournir la version de la dernière personne qui vit Syveton vivant, sa femme, et celle de ceux qui le virent mort les premiers, les amis accourus dès que la sinistre nouvelle se répandit dans Paris.

Il est nécessaire de rappeler, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que Mme Ménard était la belle-fille de Syveton, étant née d'un premier mariage de Mme Syveton.

Cette Mme Ménard avait porté contre Syveton des accusations touchant sa moralité, accusations soutenues avec âpreté par son mari, M. Ménard, dont le rôle en toute cette affaire n'a jamais été bien éclairci.

Personne ne comprendra que ces querelles de famille, à les supposer justifiées contre tous autres témoignages, aient éclaté au moment précis où Syveton allait prendre corps à corps le combisme, le régime abject.

Comment donner la version de Mme Syveton? Rien n'a transpiré de ses déclarations à l'instruction, et quant à ses déclarations publiques, elles sont variées et contradictoires.

Je choisis donc le récit le mieux préparé, celui qu'elle fit le 21 décembre à des journalistes qu'elle avait convoqués chez elle.

Voici la relation qu'en a faite dans le *Gaulois* M. G. de Maizières :

Un long silence, pénible et lourd, puis une voix brisée en modulations un peu scéniques soudain s'est élevée :

— Messieurs, disait la voix, on m'accuse d'avoir tué mon mari : je viens vous demander de m'entendre avant de me juger.

Un temps — qui permet à chacun sans doute de trouver en son esprit cette pensée : quelles admi-

rables scènes la vie se charge de créer, plus audacieuses que tout l'art des dramaturges; — et Mme Syveton, en ouvrant une sorte de grand portefeuille en maroquin qu'elle avait déposé sur ses genoux, continua :

— Voici la déposition que j'ai faite devant le juge; elle est la vérité même, et je vais vous la lire.

Elle l'a lue, en s'aidant d'un face-à-main.

D'abord, ce fut le récit des abominables choses dont se repaît depuis quelques jours la curiosité publique, les reproches formulés par Mme Ménard envers M. Syveton.

Elle en a ajouté d'inédits, racontant que son mari avait obtenu de son concierge l'aveu que Mme Ménard avait adressé à ce concierge des lettres compromettantes.

Elle a lu tout cela sans embarras, froidement, sur un ton de convenable tristesse. Sa fille lui écrivit, trois jours avant le drame qu'il fallait qu'elle parlât, qu'elle dévoilât tout — avant le jour du procès.

Pourquoi?

Parce que, nous dit Mme Syveton, si M. Syveton avait été condamné, M. et Mme Ménard auraient craint, en produisant leurs doléances après la décision des juges, de paraître accabler un condamné.

Pourquoi ne pas même vouloir admettre l'hypothèse d'un acquittement?

Dès lors, un phénomène bizarre s'est produit en moi. Je n'ai aucun scrupule à avouer que j'étais arrivé mal préparé à une scène que je prévoyais dramatique, dans une sorte de trouble et d'inquiétude qui m'avait mis, comme l'on dit, sur les nerfs.

A partir du moment où Mme Syveton a produit cette première explication, mon angoisse nerveuse s'est dissipée, et subitement j'ai retrouvé le calme qui convient pour écouter une lecture du greffier.

Les sanglots, pourtant, coupent convenablement les phrases et la voix est tout à fait prenante et chaude quand elle raconte les derniers moments de la victime.

La veille, il y avait eu une terrible scène.

— « Je ne puis te pardonner aujourd'hui, avais-je dit à mon mari; toi-même, en avouant tes torts envers Marguerite, tu m'as donné la preuve de l'exactitude des faits qu'elle te reproche : la visite à la rue Joubert, et la conduite avec la bonne, tout est vrai et il faut nous séparer. » Lui, implorait le

pardon; j'ai refusé et, le soir, il s'est retiré pour travailler dans son cabinet, pendant que moi je me couchais dans ma chambre pour pleurer à l'aise. A 4 heures, il est entré, et de nouveau, il a supplié : « La vie sans toi est impossible, répétait-il, si tu m'abandonnes, je vais tomber aux derniers degrés. Ce qu'il me faut pour me guérir, c'est ton amour, c'est notre foyer. »

« J'ai refusé et répété : « Il faut nous séparer. Plus tard... nous verrons... »

« Il est entré dans son cabinet, et je ne l'ai revu que le matin. Je me suis absentée un instant pour me rendre chez ma fille. A 1 heure, je suis rentrée : « Je ne veux pas déjeuner, laissez-moi, m'a dit mon mari, j'ai à travailler. »

« A trois heures, je suis entrée dans son cabinet : il était mort. Il était couché à plat ventre, la tête dans la cheminée, sa tête était couverte avec un journal. »

Mme Syveton s'est redressée à la fin de ce récit, nous a regardés; puis, déposant son face-à-main, elle l'a appuyé sur ses lèvres, étouffant ses sanglots. Aucune larme n'est tombée de ses yeux.

Comme personne de nous ne parlait, elle a ajouté : — « Il est parti... sans même m'écrire... »

Puis elle ajouta qu'elle n'avait aucun intérêt à la mort de son mari, qu'elle perdait plus d'argent par l'événement que la Compagnie d'assurances n'allait lui en donner.

— « C'est tout » a conclu Mme Syveton.

Voyons maintenant quelle fut l'impression des amis accourus au chevet du mort, impression que rien n'a pu modifier.

Il convient de dire qu'à ce moment, les amis de Syveton ignoraient tout de l'assaut qu'allait subir la mémoire du mort : sur la tombe à peine entr'ouverte, les écluses de boue n'étaient pas encore levées, et chacun pouvait faire entrer en ligne de compte son bonheur intime pour combattre la version du suicide.

Mais la campagne de calomnies a laissé intacte l'estime que professaient ses amis pour Syveton : elle les a seulement convaincus que ceux qui

pouvaient s'acharner à la perte du lutteur patriote avaient des auxiliaires insoupçonnés.

Les témoignages que je vais rapporter gardent donc toute leur valeur probante.

Je dois ajouter que ceux qui vivaient les luttes et la vie de Syveton, son Comité et ses électeurs, ont répondu aux vaines tentatives faites pour souiller sa mémoire en lui donnant à la Chambre le successeur qu'il eût lui-même choisi.

Voici les témoignages recueillis immédiatement après la mort :

M. Ferrette. — Je suis encore tout bouleversé de ce que je viens d'apprendre et de ce que j'ai vu.

Pendant le discours de M. Combes, à 4 heures, je recevais un télégramme ainsi conçu :

« Mme Syveton prie M. Ferrette de venir immédiatement à Neuilly, M. Syveton étant très malade. »

Mon collègue, Gauthier de Clagny, recevait la même nouvelle, et je me précipitais immédiatement au bureau téléphonique de la Chambre pour avoir quelques explications sur cette nouvelle étrange, craignant une plaisanterie.

Le chef de service m'informa qu'il venait de recevoir à l'instant une seconde communication lui demandant de presser MM. Guyot de Villeneuve, Gauthier de Clagny et moi, parce que, peut-être, il serait trop tard.

Nous étions à Neuilly à 4 h. 1/2. Mme Syveton était en larmes et M. Daniélou, le secrétaire du député de Paris, ainsi que M. Bertrou, conseiller municipal, nous apprenaient la triste nouvelle. Syveton était mort! on l'avait trouvé, à 3 h. 1/2, étendu sur le tapis de son cabinet de travail, le front écranté par un choc qu'il avait reçu en tombant sur le coin de sa table.

La bonne qui avait fait cette découverte avait senti une forte odeur de gaz et avait immédiatement fait prévenir un médecin et un pharmacien voisins; mais il était trop tard : Syveton ne respirait plus, et les tractions rythmées de la langue avaient été inutiles.

Ce qui nous surprit, Gauthier de Clagny et moi, c'est la constatation que nous fîmes immédiatement

que la cheminée, dans laquelle se trouvait un fourneau à gaz auquel l'asphyxie était due, était hermétiquement fermée par du papier.

Le commissaire de police arrivait pendant que, dans la salle à manger à côté, nous nous étonnions de cette circonstance étrange de cette cheminée complètement bouchée.

Je fis observer au médecin que Syveton, travaillant tous les soirs dans son cabinet de travail à la chaleur de son fourneau à gaz, aurait dû ressentir depuis longtemps déjà les malaises produits par les dégagements d'oxyde de carbone non comburé qui, ne trouvant pas d'issue dans la cheminée, se répandaient par la pièce.

Et mon ami Gauthier de Clagny de s'écrier aussitôt :

« Il y a quelque chose de dramatique : je ne sors pas d'ici sans en avoir le cœur net. Il y a trois jours, d'ailleurs, que j'ai dit à Guyot de Villeneuve de prier Syveton de prendre toutes les précautions possibles et de se méfier de tout ce que l'on pourrait faire contre lui. Et cette mort qui arrive à la veille d'un procès qui se serait terminé pour Syveton par un acquittement triomphal me semble survenir trop à point. »

Le commissaire de police venait de terminer ses constatations, et nous étions dans le cabinet de travail avec M. Maurice Flayelle, député des Vosges, M. Engerand, député du Calvados, et M. Binder, député de Paris, qui venait d'arriver.

Je m'approchai de la cheminée et je demandai à M. le commissaire de police de bien vouloir sortir les papiers qui obstruaient la cheminée : « Nous verrions peut-être ainsi, soit par la couleur du papier, soit par d'autres signes, depuis combien de temps l'appel d'air a été obstrué. »

Et, bien que le commissaire de police ait déclaré que l'on laissât les choses en place, je pris ce morceau de papier, et quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque, déployant le journal, nous vîmes que c'était le numéro de *l'Intransigeant* portant la date du vendredi 9 décembre 1904.

C'était donc aujourd'hui même que cette cheminée avait été bouchée.

Dans ces conditions, et quelle que soit l'opinion politique que l'on ait, je dis que l'hypothèse du suicide est tout ce qu'il y a de plus inadmissible.

Si M. Syveton avait eu à craindre quoi que ce soit de sa comparution de demain devant la Cour d'assises de la Seine, s'il avait eu des chagrins intimes ou des ennuis d'argent, on pourrait peut-être, en étant malintentionné, croire qu'il a voulu en finir.

Mais Syveton avait le caractère trop calme pour s'impressionner de quoi que ce soit. Il savait que son acquittement était certain. Il possédait, on peut le dire, toutes les joies et tous les bonheurs de la vie de famille, et tous ceux qui ont vécu avec lui, qui l'ont suivi et qui l'ont connu depuis six ans qu'il est dans la vie politique, n'ont jamais trouvé chez lui quoi que ce soit de mal équilibré ou d'anormal.

M. Gauthier de Clagny. — J'ai dernièrement prévenu un de mes collègues très en vue qu'on voulait le faire disparaître. Je ne veux rien ajouter pour le moment. Bientôt, on saura tout.

M. Maurice Binder. — Toute hypothèse de suicide doit être écartée. Avant sa mort, Syveton avait travaillé; il avait corrigé de nombreuses notes pour sa défense de demain, qui aurait abouti à un acquittement, à une véritable apothéose.

Je sais, d'ailleurs, que Syveton avait fixé des rendez-vous pour ce soir, à des amis. Il est démontré qu'il n'y a eu ni accident, ni suicide. Concluez!

M. de l'Estourbeillon. — Il est bien grave d'accuser qui que ce soit; mais, après les théories monstrueuses qu'on entend développer à la tribune par le président du Conseil et qu'il ne craint pas de mettre en pratique, tout est supposable, tout est à craindre, et nous vivons sous un régime de terreur.

Cette triste mort, si inattendue, me rappelle tout de suite le décès encore inexpliqué de Félix Faure.

J'espère bien que les amis de Syveton vont poursuivre, à côté de l'enquête officielle, une contre-enquête sérieuse.

La mort du vaillant député de Paris sera un deuil pour quiconque dans le pays a conservé du cœur et du caractère.

Elle sera aussi une perte bien cruelle pour nous, ses compagnons de lutte au Parlement.

M. Denys Cochin. — On parle de crime. Tout est possible, surtout après la théorie inouïe de M. Combes à la séance d'aujourd'hui. A propos de la délation, il a déclaré qu'il n'y avait pas de crime quand on n'était pas payé pour le commettre.

Le commandant Tournade. — Pour moi, il n'y a pas de doute : c'est un assassinat.

On a fait courir le bruit que Syveton avait l'habitude de se coucher par terre, sur un tapis, après ses repas. Or, le cadavre porte deux cicatrices à la figure. C'est la preuve que Syveton est tombé et que, par conséquent, il n'était pas couché.

M. Grosjean. — Vraiment, il y a eu bien des morts étranges, depuis quelque temps!

M. Léon Daudet. — Syveton a été assassiné, assassiné, vous entendez bien! aucun doute n'est possible.

Aucun de ceux qui le connaissaient n'envisagerait, même une seconde, l'hypothèse d'un suicide, dont tâcheront de jouer les dreyfusards.

Après déjeuner, Syveton passa dans le petit cabinet de travail bien connu des habitués de la maison de l'avenue de Neuilly, pour fumer sa pipe, suivant son habitude après le repas.

Une heure après, on le trouvait mort, tombé de sa chaise, couché sur le côté.

Oui, notre ami est mort assassiné, je l'ai déclaré au juge d'instruction Boucard et aux journalistes qui assiégeaient la porte. « C'est un crime, ai-je dit, un crime! »

Mon impression est que Syveton a été empoisonné, puis, pour donner à sa mort l'apparence d'un accident, le criminel a machiné la mise en scène de l'asphyxie.

Depuis deux ou trois jours, notre ami manquait d'appétit, ce qui corrobore mon hypothèse.

Nous avons, nous, les amis de Syveton, exigé l'autopsie, malgré les scrupules du juge d'instruction. Elle aura lieu dans quelques heures, et elle démontrera que Syveton a été assassiné.

C'est un crime maçonnique.

Georges Thiébaud. — Lorsque j'ai reçu cette renversante nouvelle, l'impression spontanée d'un crime m'a sauté au cerveau. J'ai voulu l'en écarter par une enquête immédiate sur les circonstances de cette mort, en vérité extraordinaire, dans les circonstances où elle se produit.

J'ai demandé des détails à tous ceux qui arrivaient de Neuilly, qui avaient vu le cadavre de notre pauvre ami, entendu les témoins, visité les lieux, constaté l'état réel des choses et de leurs détails si incroyables. A mesure que ces révélations nous arri-

vaient, l'idée du crime, au lieu de décroître en notre esprit, s'y ancrerait davantage.

... A quoi rimerait donc un suicide, qui va être la version maçonnique? C'est la présomption du crime qui s'impose malgré la conception, plutôt risible, que se font beaucoup de gens des forces occultes qui sont maîtresses de ce pays. On les verra à l'œuvre. L'étranger ne lâchera pas sa proie.

J'attends qu'on explique ce hasard qui a fait mourir manifestement, depuis six ans, ceux qui gênaient l'étranger.

Lorsque Chanzy est mort subitement, aussitôt après la mort de Gambetta, il y a eu le moment de stupeur qui suit les chocs invraisemblables.

Nous voici devant un événement aussi plein d'inconnu.

Quant au docteur Péchin, il démontrait l'impossibilité d'un accident, l'asphyxie par le gaz d'éclairage étant précédée de prodromes qui évitent toute surprise fatale à l'homme éveillé.

Je n'y insiste pas, l'hypothèse de l'accident ayant été généralement écartée.

En effet, longtemps après la mort et après l'assaut subi par la mémoire de Syveton, la Presse, reflet de l'opinion publique, pouvait se classer ainsi à la date du 30 décembre :

Journaux qui soutiennent la version du crime ou du suicide *aidé* :

L'Humanité, l'Action, le Petit Parisien, l'Echo de Paris, l'Autorité, le Soleil, le Gaulois, l'Univers, la Libre Parole, l'Intransigeant, l'Eclair, la Gazette de France, la Liberté, la Patrie, la Presse, le Rappel, la Vérité, la Croix, soit dix-huit quotidiens des nuances les plus diverses.

Journaux où était admise la version du suicide :

Le Matin, la Petite République, la Lanterne, le

Radical, le *Temps*, soit cinq journaux. Encore l'impressionnante question posée par la *Petite République* devrait-elle la faire classer dans la première catégorie.

Journaux qui se réservaient :

La *République française*, le *Siècle*, le *Journal*, le *Petit Journal*, le *Journal des Débats*, le *Figaro*.

Il est permis de dire après cela que, devant le jury de l'opinion, la cause était entendue.

S'il y a eu assassinat, dirai-je qu'il y a eu crime?

C'est affaire d'appréciation, puisqu'au moment où Syveton tombait foudroyé, le chef du Gouvernement français, M. Combes, proclamait à la tribune de la Chambre qu'il n'y avait pas crime quand on n'était pas payé pour le commettre!...

Il y avait vraiment urgence à substituer cette très laïque morale à la morale religieuse.

Il faut le répéter, en terminant, la mort de Syveton est intervenue la veille d'un procès qu'il avait voulu, qui allait lui valoir, personne n'en doutait, un acquittement triomphal, et infliger à la Franc-Maçonnerie une nouvelle flétrissure publique, la noter d'infamie dans le monde entier.

Le dernier mot n'était pas dit sur la mort de Syveton.

En cet avril 1934, où j'achève la revision de ce livre, voici que surgissent des preuves de l'assassinat, et M. Léon Bailby peut écrire dans *Le Jour* du 7 avril :

Quiconque veut se faire une idée de ce que c'est que la Mafia a lu ou doit lire les étranges révélations que publie *Candide* sur la mort de Syveton.

Ne connaissant pas l'auteur de l'article, M. Jacques Crepet, n'ayant pas tenu de ses mains le document, ni reçu les explications orales par lesquelles il n'a

pas manqué de le compléter, je ne saurais en prendre à mon compte la responsabilité.

Mais son récit est écrit avec un grand souci d'objectivité, et la simplicité même du document capital qu'il apporte lui donne une forte vraisemblance.

En 1904 éclatait le scandale des fiches. Le député Guyot de Villeneuve révélait que la Franc-Maçonnerie espionnait les chefs de l'armée qu'elle suspectait d'aller à la messe et de professer des sentiments religieux. Elle les dénonçait par des fiches à leurs supérieurs hiérarchiques et barrait leur avancement.

Le ministre de la Guerre, général André, avait connu et approuvé ces pratiques. Il s'en portait responsable. Un jour, en pleine Chambre, il fut giflé par Syveton que de telles méthodes avaient dégoûté. Syveton allait passer aux assises où il dévoilerait la manœuvre maçonnique avec plus de retentissement encore qu'au Palais-Bourbon.

Or, deux jours avant l'ouverture des assises, Syveton fut trouvé mort dans sa chambre, asphyxié par un poêle à gaz.

Si l'on en croit le document de M. Jacques Crepet, document qui, encore une fois, doit être contrôlé, deux francs-maçons s'étaient abouchés avec un homme de main, François Maurice, dit « Lulu » (j'allais écrire « Jojo »). Ils lui fournirent le plan de la chambre de Syveton, l'envoyèrent dans la maison de Syveton, déjà habitée, à un autre étage, par un inspecteur de la Sûreté. Maurice s'introduisit la nuit dans l'appartement de la victime, descella la cheminée. Le gaz, refoulé, devenait mortel. Ce n'est pas plus difficile que cela!

Tout se passa alors exactement comme hier dans l'affaire Prince. La Loge répandit la version du suicide, fouillant dans la vie privée de Syveton pour y découvrir des tares morales. Sa veuve fut ensuite accusée d'avoir poussé au suicide suggéré. Bref, on voulut tout croire, excepté que le crime avait été accompli par celle à qui il devait profiter : la Maçonnerie.

Il n'y avait pourtant, là, selon toute évidence, qu'un de ces abominables meurtres maçonniques qui commandent, tout à la fois, la terreur et le silence. On ferme la bouche du mort et la bouche du vivant en lui inspirant la juste crainte d'un sort pareil à celui de l'assassiné.

VIGO, dit ALMEREYDA

Le gêneur voué à la mort mystérieuse n'est pas nécessairement un héros, ni même un adversaire de l'état de choses, nous l'avons déjà vu au cours de ces pages : c'est parfois un complice dont on veut le silence, dont on souhaite la disparition.

C'est ainsi que nous avons à nous occuper de cet aventurier de plume et de politique que fut Vigo.

Je m'appesantirai d'autant moins sur son cas que les circonstances de son exécution occulte et sommaire font encore l'objet d'enquêtes judiciaires au moment où j'écris ces lignes (novembre 1917) (1).

Vigo avait débuté dans l'anarchie, dans cette anarchie qui menait à tout avant la guerre, à condition d'en sortir.

C'est ce qui lui valut d'être mandé par un ministre lors de la mobilisation, et de se porter garant de la sagesse et du patriotisme de la classe ouvrière, à laquelle il n'avait jamais appartenu!

Moyennant quoi le ministre lui fit cent mille francs de rente, sous forme de subvention à la feuille qu'il venait de fonder, et l'admit au fraternel tutoiement.

(1) On verra plus loin que ces premières considérations ont été complétées. (*Note de l'auteur.*)

Dans les contes de fées, les rois épousaient les bergères.

Dans l'histoire d'hier, les Excellences contractaient de ces alliances avec les mauvais bergers.

Vigo avait les dents longues: il monnaya son amitié et fit commerce de papiers officiels, voire de documents de la défense nationale.

Cela finit par l'arrestation d'un de ses complices, puis par la sienne propre, quoiqu'il eût en main de quoi faire chanter tout un ministère.

Ce qui assurait son salut à l'air libre devait causer sa perte dès qu'il respirerait l'atmosphère pernicieuse des prisons.

A peine enfermé à la Santé, il y tombe malade. On en prend prétexte pour le transporter à Fresnes, quoique l'une et l'autre prisons soient également pourvues d'une infirmerie.

Vigo menace naturellement d'entraîner pas mal de gens huppés dans sa chute; mais un beau matin, on le trouve mort.

Je dois dire qu'entre temps son *poteau* ministériel, incommode probablement, lui aussi, avait abandonné son portefeuille pour être tout aux joies du poker.

Vous pensez bien que Vigo n'était pas mort sans qu'intervînt un médecin, et même un médecin militaire. Il y avait en effet un médecin mobilisé dans les tranchées de la prison de Fresnes : il s'appelait — car ces choses-là n'arrivent qu'aux Juifs — docteur Hayem.

Donc, le docteur Hayem affirma, dans un rapport qu'on n'a jamais voulu publier, qu'il avait assisté Vigo pendant ses dernières heures et qu'il était mort naturellement, autant des maladies chroniques qui le rongeaient, que de la privation des stupéfiants dont il abusait.

Les choses en seraient restées là si la Presse n'avait fait tapage autour de cette mort opportune.

Bon gré mal gré, il fallut commettre des médecins légistes à l'examen du cadavre, et les hommes de l'art n'eurent pas de peine à découvrir, sur le cou de Vigo, les traces très nettes du lacet qui l'avait étranglé.

Alors, une nouvelle version officielle fut mise en circulation, qui plaçait déjà en singulière posture le docteur Hayem et son rapport : « Vigo s'est étranglé avec son lacet de soulier. »

C'était la dernière version, celle du suicide.

Ne me demandez pas comment le prisonnier, alité, avait pu garder ses lacets de souliers, alors qu'on enlève ordinairement à ceux qu'on enferme tout ce qui pourrait concourir à un suicide, même leur cravate : c'est un fait, il les avait.

Si bien que la mémoire revenant à ses gardiens, l'un d'eux se rappela avoir emporté de la cellule, le matin de la mort, un morceau de lacet qu'il rapporta.

Dessin et dimensions concordaient exactement avec les traces laissées sur le cou : aucun doute n'était permis.

C'est un de ces gardiens, qui, interrogé sur le silence qu'il avait gardé, fit cette réponse énorme et singulièrement instructive : « En prison, la mort est toujours naturelle. »

Bref, on reconstitue la scène : Vigo s'est pendu à sa couchette; on voit même les éraflures de la peinture causées par les frottements du lacet fatal.

Est-ce assez probant, cette fois-ci?

Ouais! quelques jours après on découvre le

bout manquant de lacet, savez-vous où? noué au portemanteau!

Peinture, éraflure, frottements : tout cela vaut le rapport Hayem.

Comment ce malade épuisé a-t-il pu s'aller pendre là?

Comment l'exécution de cette pendaison au lointain portemanteau a-t-elle pu échapper aux gardiens, ainsi qu'au *mouton* placé auprès de Vigo par une administration prévoyante?

Car j'ai oublié de vous dire que Vigo avait son *mouton*, chargé de veiller sur lui comme infirmier, de pourvoir à tous ses besoins, et aussi de lui « tirer les vers du nez ».

C'est un ancien anarchiste, qui nous fut d'abord présenté sous le nom de Bertrand, et qui s'appelle en réalité Bernard.

Dès lors, ce n'est qu'un cri dans le public et dans la Presse : « Vigo gênait. Il aurait pu parler : il a été exécuté. »

Forté du témoignage des médecins, qui admettaient la possibilité du suicide, l'Administration n'en délivra pas moins le permis d'inhumer, et Vigo fut mis en terre.

Mais la veuve et les amis du défunt ne s'en tinrent pas là : ils déposèrent une plainte en assassinat contre X...

Il fallut bien ouvrir une instruction.

Comme on pouvait s'y attendre, elle se termina par un non-lieu.

La partie civile fit opposition, et c'est alors que son avocat, M^e Paul Morel, reçut du député Longuet le renseignement suivant :

« Un certain nombre de gardiens de Fresnes ont saisi leur député (Longuet) d'une réclama-

tion. Ils se plaignent des faveurs dont le détenu Bernard est l'objet depuis son interrogatoire. »

L'accusation est à peine voilée.

Cette note fut transmise à M. Godfroy, commissaire rapporteur près la Chambre des mises en accusation dans l'affaire Almereyda, et un journal la commenta en ces termes :

« Les ménagements dont Bernard est l'objet ont-ils pour but de l'inciter à garder le secret sur la mort tragique d'Almereyda, secret qu'il est seul à posséder, affirme-t-on, avec certaines personnalités politiques? »

S'appuyant sur le fait nouveau, l'avocat de la partie civile présenta un mémoire à l'appui de son opposition au non-lieu, s'efforçant de démontrer qu'il y avait eu assassinat et non suicide, et où il disait notamment :

La mort est la marraine du silence. Elle arrête l'accusation vengeresse, la révélation vindicative. Un coup de pouce habilement donné à l'aiguille sur l'horloge du destin abolit la minute redoutée où le captif étend soudain le doigt vers l'ami en faveur qui, nonchalant et occupé de la nature, l'a laissé traduire de la rue frémissante, des salons où la fortune change de main, des boudoirs où les jolies filles changent de maîtres, des plaisirs pris ensemble, des prodigalités communes... au cachot que nul ne partage et au morne enclos de la Santé.

Il faut croire que ce mémoire fit quelque impression sur la Chambre des mises en accusation, puisqu'elle ordonna un supplément d'information.

Nous allons donc rentrer dans le maquis où se traînent ces sortes d'affaires, avec exhumation, autopsie, examens médicaux-légaux qui n'en finissent plus.

Mais le siège de chacun est fait.

Ce qu'on vient de lire, je l'ai écrit en 1918. Un an après, je consacrais tout un petit volume aux circonstances de la seule exécution de Vigo dans la prison de Fresnes. J'ose dire que jamais crime politique ne fut plus péremptoirement établi; mais on comprendra que je doive me borner ici à quelques extraits de cet ouvrage de 244 pages (1).

Si nous avons espéré plus de lumière de la plainte contre X... en assassinat déposée par Mme Almereyda, nous avons eu pleine satisfaction : le crime a été prouvé pour tous les hommes de bonne foi; mais si nous avions pu espérer plus de justice, nous aurions été singulièrement déçus.

Cherchons tout d'abord le « pourquoi » du crime, l'intérêt qui s'attachait, pour les gouvernants, à la soudaine disparition de Vigo.

A peu près sans culture, Vigo est un aventurier d'une certaine envergure qui, ayant créé le journal anarchiste *Le Bonnet rouge*, avait réussi à s'imposer dans quelques ministères. Entre deux parties de poker avec son poteau Malvy, il faisait notamment la pluie et le beau temps au ministère de l'Intérieur, et l'ex-président du Conseil Caillaux le traitait en ami.

Comment Vigo ne se serait-il pas cru intangible, recevant une subvention annuelle de 20.000 francs du président du Conseil Viviani, et de 100.000 francs de son copain Malvy? Il ne peut plus tolérer que soit portée la moindre atteinte à son prestige de favori et un jour, le doigt menaçant, il aborde ainsi Malvy dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-Bourbon :

(1) *Le Mystère de Fresnes. Un Crime de la Mafia*, chez l'éditeur Pierre Téqui.

— Tu as fait saisir mon journal : je te revaudrai cela!

— J'ignorais cette saisie : je te jure que je n'y suis pour rien.

Et l'autre de s'aplatir aussitôt :

Pour atténuer l'effet de cette intimité trop connue, Malvy a prétendu n'avoir subventionné la feuille anarchiste que tant qu'elle avait eu une attitude patriotique! Or, cette attitude prétendument patriotique a cessé dès le milieu de 1915, et la subvention a continué jusqu'en 1916, en admettant qu'elle ait cessé à cette époque. Encore a-t-il fallu, pour qu'il y eût un semblant de rupture, que Briand fit savoir à Malvy qu'il était décidé à agir avec rigueur contre la feuille défaitiste.

Quant à Caillaux, on va voir si, comme il l'a prétendu, il n'exerçait aucune action sur Almereyda.

Une lettre écrite de Mamers le 4 septembre 1915, par Caillaux à Almereyda, donne le ton de leurs relations :

C'est vous, mon cher ami, qui me blessez profondément en me parlant de mon absence de sentiment. Etes-vous donc si peu psychologue que vous jugiez un homme sur une certaine rudesse de ton et de forme? Et n'avez-vous pas vu que tous les ennuis que j'ai subis depuis l'affaire Rochette, jusqu'au redoutable procès de l'an dernier, sont venus de ce que je n'ai jamais abandonné un ami ou une femme que j'aimais?

C'est précisément parce que j'ai cette délicatesse de sentiment, qui est comme la pudeur de l'homme, que, lorsque j'ai reçu la réclamation dont vous me parlez, je n'ai pas voulu vous en entretenir moi-même.

J'ai prié Ceccaldi de le faire. Il ne m'a pas apporté de solution. J'ai alors parlé à Malvy, que j'ai prié de régler lui-même la question. J'éprouve de la peine à l'idée que, très involontairement, je vous ai causé

du chagrin; je suis sûr que vous ne serez pas moins contristé de m'avoir meurtri.

Si l'on a commis, comme vous me le faites entrevoir, des fautes de tact, je le regrette vivement; mais laissez-moi vous dire que cela ne vous donne pas le droit de me blesser à votre tour.

Bien amicalement.

J. Caillaux.

J'avais dit à M. Mirbeau, 68, rue du Cardinal-Lémoine, d'aller vous voir. (Il est l'auteur de l'intéressant papier sur la Congrégation que je vous avais remis.) Il s'est présenté plusieurs fois au B. R. sans vous rencontrer.

Remarquons au passage comme Caillaux manœuvrait Malvy, ministre de l'Intérieur, pour le règlement de ses petites affaires avec Almereyda. On surprend là encore Caillaux fournissant au *Bonnet rouge* des papiers sur « la Congrégation ».

Quelques semaines après cette lettre si affectueuse, si paternelle, le 27 septembre 1915, Caillaux écrit à Almereyda :

Mon cher ami,

Je vous remercie de votre article très bien venu, « Ah! les Anglais! » et je vous prie d'en remercier votre collaborateur dont j'ai, une fois de plus, l'occasion d'apprécier le talent.

Je vous envoie la copie d'une lettre intéressante sur les relations des Assomptionnistes et de la Bulgarie dont il me semble que vous pourriez faire quelque chose pour votre campagne contre *L'Action française*.

J. Caillaux.

N'est-ce pas là une attitude patronale, mais de patron affectueux, qui place Almereyda dans ses amitiés au même rang que Bolo et lui donne du « cher ami » comme au pacha.

Cette attitude va-t-elle se modifier quand Du-

val aura apporté au *Bonnet rouge* les fonds boches, et quand cette feuille fera ostensiblement œuvre de trahison?

Pas le moins du monde : c'est même le contraire qui se produit. Le 5 février 1917, alors que se publient les trop fameux articles de « Monsieur Badin », il écrit à Almereyda :

Mon cher ami,

Vos articles sont tout à fait bons. Pourquoi ne les envoyez-vous pas à tous les députés et sénateurs? Je vous y engagerais... si cela ne devait comporter des frais.

Bien à vous.

J. Caillaux.

Avec de tels collaborateurs et associés, avec de tels paratonnerres, Vigo croyait pouvoir braver tous les orages.

Qu'on juge de l'écoeurement, de la cruelle déception et de la colère de cet homme, qui avait pu faire restituer à son collaborateur Duval le document attestant sa trahison, quand il se vit perquisitionné, puis arrêté!

Est-ce que Malvy était subitement devenu fou?

Non. Il avait simplement pris la poudre d'escampette, éprouvé le besoin d'un congé qui lui permettrait de n'être qu'un témoin éloigné des événements qui allaient suivre.

Il avait pris du large, comme ces barques qui ne veulent pas être entraînées dans le remous du bateau qui sombre. Malvy n'avait pas assez « d'estomac » pour s'obstiner dans un compromettant sauvetage, et trop de sensibilité pour assister à la catastrophe finale...

Vigo ne put avoir longtemps des doutes sur son total abandon. Il dut être éclairé dès son transfert de la Santé à Fresnes.

Pourquoi ce transfert?

En raison des soins que nécessitait l'état de santé du détenu, dira-t-on, et cet état était en effet si précaire que Vigo ne devait plus quitter le lit; mais il y avait une infirmerie à la Santé comme à Fresnes. Alors?

N'était-ce pas plutôt pour l'isoler de ses amis?

Pour les soins, ne préférerait-on pas ce personnel de Fresnes, qui professait que « en prison, la mort est toujours naturelle »?

Toujours est-il que Vigo, avec ses deux litres de pus dans le ventre, fut jeté pantelant dans une voiture cellulaire qui devait le cahoter durement jusqu'à Fresnes, sur huit kilomètres de pavé!

Il triompha pourtant de cette épreuve sportive, et dès lors deux pensées durent le dominer : sa défense, qu'il organiserait seul, et éventuellement sa vengeance.

Il n'était pas de ceux qu'on rejette après s'en être servi, et il le ferait bien voir. Il s'efforcerait d'abord de se tirer d'affaire, l'unique accusation qui pesait sur lui étant assez anodine; mais s'il devait échouer, il n'entendait pas être un bouc émissaire : il en entraînerait d'autres dans sa chute, ceux dont il avait acquis l'amitié, les puissants qui l'avaient abandonné.

Et c'est pour rétablir la communication avec l'extérieur, c'est pour faire un tiers dépositaire de ses secrets que, le 13 août, il demandait à s'entretenir le lendemain avec son avocat.

Le même 13 août, on lui donnait pour gardien de nuit un détenu du nom de Bernard, que recommandait son copieux casier judiciaire, ce qu'on appelle communément un récidiviste de la pire espèce.

Le 14 août au matin, Vigo était mort, étranglé...

...Je ne puis reproduire toutes les preuves du crime accumulées dans *Le mystère de Fresnes*, si peu mystérieux aujourd'hui.

Je ne puis que rappeler les erreurs, les contradictions et les mensonges du personnel de Fresnes à l'enquête, à l'instruction et devant la Chambre des mises en accusation. Tromperies visant à soutenir d'abord la thèse de la mort naturelle, puis celle du suicide; mensonges si flagrants que le juge d'instruction s'écrie : « Vous ne dites pas la vérité! »

Je ne retracerai pas les invraisemblables pérégrinations des lacets de souliers, instrument du crime, en cette nuit tragique, lacets dont le sillage accusateur sera enfin découvert au cou d'Almercyda, lacets qui devaient être réglementairement enlevés la nuit, souliers qui n'avaient que faire dans la cellule d'un homme qui ne se levait plus.

Rien n'a pu ébranler pourtant, devant les magistrats, l'insoutenable version du suicide, cette version si parfaitement annihilée par M^e Paul Morel, dans son remarquable mémoire pour la Chambre des mises en accusation contre le non-lieu, mémoire dont on a lu plus haut les impressionnantes conclusions.

Comme lui, je me tourne vers le ministère public.

Je vous en prie, Monsieur le Procureur, relisez donc votre dossier.

Vous y verrez que le lit d'Almercyra a été changé de place le matin du 14 à la première heure, parce que l'alité avait vomi et pour le nettoyage.

Et il a été dit aux médecins-experts, qui le relatent dans leur premier rapport, qu'Almercyda avait eu ce vomissement matinal, qui a

éclaboussé Bernard, *peu de temps avant de mourir.*

Alors, vous voyez bien qu'il faut faire votre deuil — si j'ose ainsi parler — de la longue survie de 6 heures à midi, comme aussi des témoignages des personnels administratif et médical de la prison, convaincus de mensonge.

Une seule assertion reste debout dans votre réquisitoire, et nulle controverse ne pourra la jeter bas : Almercyda a été strangulé vers six heures du matin.

Sur ce point, nous sommes d'accord.

Cette vérité s'est imposée à vous, et c'est une condition favorable à la discussion qu'un point de départ commun.

Et de cette constatation, nous allons tirer une nouvelle preuve de l'assassinat d'Almercyda.

Voulez-vous que nous sauvions vos témoins, que compromettrait sans rémission une mort suivant de près la pendaison ?

Voulez-vous que nous écartions cette gênante fable de la survie, pour nous en tenir à cette heure de la strangulation, six heures du matin, sur laquelle il ne peut pas y avoir de discussion, et sur laquelle nous sommes d'accord ?

Oui, dites-vous, mais auto-pendaison, suicide.

Permettez, Monsieur le Procureur, *mais à six heures du matin, et même bien avant, il y avait quelqu'un dans la cellule d'Almercyda.*

Il y avait le gardien de nuit, celui qu'Hénin y a trouvé en prenant son service de jour à 6 heures et demie, celui qui avait dû rapporter les souliers et les lacets, celui qui a déplacé le lit, celui qui a étanché l'ultime vomissement et en a été souillé en procédant au nettoyage.

Il y avait Bernard.

Il y avait Bernard qui s'est trouvé seul et libre

de tous ses mouvements de 4 à 6 heures du matin, pendant la ronde du gardien de nuit Rosée.

Il y avait le doux Bernard, le mouton dont vous connaissez, dont nous connaissons le casier judiciaire.

Me direz-vous que ces fâcheux antécédents ne suffisent pas à le convaincre d'homicide.

J'en tombe d'accord. J'admets que toutes autres preuves écartées, nous nous trouvons en face de ce dilemme : Bernard meurtrier, ou Almereyda suicidé.

Mais vous devez admettre de votre côté, et vous ne pouvez pas ne pas admettre que, s'il y a eu suicide, comme vous le prétendez contre toute vraisemblance, les péripéties du drame se sont déroulées sous l'œil complaisant de Bernard.

Il a assisté aux préparatifs assez longs, surtout pour ce débile alité, de la pendaison; il l'a vu se passer au cou le lacet fatal, et procéder à une strangulation dont je vous laisse le soin, et pour cause, de préciser le mécanisme; il a considéré d'un œil calme, et sans doute amusé, les convulsions d'agonie de celui qu'il avait mission de veiller et de soigner.

Voilà ce que vous êtes obligé de soutenir, Monsieur le Procureur, si vous persévérez dans votre version du suicide. Est-ce vraisemblable, et trouverez-vous un homme de bon sens pour vous suivre?

En vérité, je me demande si ce témoin impassible, si un tel monstre ne serait pas plus répugnant, plus odieux et plus criminel qu'un meurtrier.

Je me demande si, même au regard du Code pénal, et Bernard ayant été investi d'une mission de surveillance, il n'y aurait pas là un crime dont vous auriez le devoir de poursuivre le châtement.

Mais vous comprenez bien, tout le monde comprend que les choses ne se sont pas passées ainsi.

Contre la version du suicide, pour la certitude de l'assassinat, les preuves morales, matérielles et scientifiques abondent : nous les avons accumulées.

.....

Magistrats assis et debout sont restés sourds et aveugles.

Et Bernard a bénéficié d'une libération anticipée!

« Il est des tombes, a dit justement M^e Paul Morel, sur lesquelles on aime à faire refluer la boue environnante... L'affaire Almercyda est la clef d'une formidable énigme. »

On ne jugera pas superflus quelques détails sur ce Bernard qui fut nécessairement ou l'exécuteur, ou le témoin impavide de la strangulation de Vigo.

Il n'appartenait pas au personnel ordinaire de la prison.

C'était un détenu; mais sans doute, pensera-t-on, était-ce un détenu n'ayant que paccadilles sur la conscience, et à qui peut se fier une administration vigilante? Vous allez pouvoir en juger, car voici quel était alors son casier judiciaire :

« 30 octobre 1897. — Bordeaux, complicité de vol, envoyé en correction jusqu'à vingt ans.

« 30 octobre 1897. — Bordeaux, vol, envoyé en correction jusqu'à sa majorité.

« 29 novembre 1906. — Bordeaux, grivèlerie, six jours.

« 27 décembre 1906. — Bordeaux, vol un mois.

« 12 janvier 1907. — Bordeaux, grivèlerie, quinze jours.

« 27 novembre 1907. — Assises de la Gironde, vols qualifiés, cinq ans de réclusion.

« 20 juin 1913. — Tribunal de Poitiers, vagabondage, cinq mois.

« 24 avril 1914. — Bordeaux, outrages, rébellion, un mois.

« 27 mai 1915. — Conseil de guerre du 18^e Corps, à Bordeaux, trois ans, désertion à l'intérieur et vol simple. »

Et voilà...

Comme l'a souligné M^e Paul Morel dans l'un de ses mémoires : « Voilà les états de services de Bernard qu'on a affecté à la garde d'Almèreйда, et qu'on a chargé de lui donner des soins. Ce sont de beaux diplômes pour un infirmier... mortuaire. »

L'administration pourrait arguer, pour sa défense, que Bernard n'a gardé son malade qu'une seule nuit.

Le lendemain 14 août, en effet, le jour où il devait s'entretenir avec son avocat, Almèreйда était mort, strangulé dans sa prison...

DOLIE

Je dois noter, comme un appendice de la précédente affaire, les circonstances assez étranges dans lesquelles a disparu l'ancien secrétaire de la rédaction de la feuille de Vigo, un nommé Dolié.

Dans un périodique, la *Victoire française*, M. Marcel Josse a fait ce troublant récit :

René Dolié, déjà réformé au début de la guerre — de la manière que nous expliquerons tout à l'heure — devait passer une visite médicale vers le 10 avril 1917, c'est-à-dire quelques jours après que soit intervenue sa mort. La perspective d'aller se battre n'était pas faite pour réjouir l'ami d'Almeryda qui partageait sa vie de nouveau riche rastaquouère après les années besogneuses de leur commune jeunesse. Malgré tout le crédit et l'influence du patron — qui fit intervenir un grand homme tutoyé — l'incorporation de Dolié semblait inévitable.

Une ressource suprême s'offrait à lui : renouveler l'opération si bien réussie au début de la guerre, lors de sa première comparution devant un conseil de réforme. Elle consistait à absorber une certaine drogue — qu'Almeryda, auteur de la recette, se chargeait de lui procurer, — puis de s'enfermer pendant vingt minutes dans une pièce, après avoir

ouvert le robinet du gaz. Il devait en résulter un état d'extrême faiblesse générale, une sorte d'empoisonnement.

Le matin même de sa mort, après une nuit de bamboche passée en compagnie d'Almeryda, Dolié rentra chez lui, s'enferma dans sa chambre et suivit de point en point l'ordonnance du docteur Miguel. Mme Dolié devait ouvrir la porte les vingt minutes écoulées, mais lorsqu'elle pénétra dans la chambre, le confident du directeur du *Bonnet Rouge* était mourant. Quelques instants après, il rendait le dernier soupir.

Telles sont les conditions exactes de la mort de René Dolié. Nous nous appuyons pour l'affirmer sur des témoignages formels.

Si ce récit est exact, — et il n'a pas été démenti, — nous nous trouverions en présence d'un crime d'espèce bien particulière : l'assassinat par suggestion du suicide accidentel!

Mais que vont dire ceux qui veulent absolument que nous vivions à une époque exempte de tout mystère?

RAUNHEIM

C'était un Juif inconnu du grand public et qui n'a joué aucun rôle politique. Il ne doit de figurer dans cette galerie qu'à certain procès qui le mit aux prises avec la firme Rothschild, et en rapports avec moi.

Cette puissante firme contrôlait alors trois grandes sociétés minières : la Penarroya, pour le plomb; la Boléo, pour le cuivre, et le Nickel de Calédonie, pour le métal de ce nom.

A ce titre, elle fut même le plus gros profiteur de la guerre de 1914, ayant été le principal fournisseur de métaux de guerre, et l'Himalaya seul donnerait une idée de ce qu'il s'en consumma.

Je rappelle ici, en passant, qu'un bateau de nickel calédonien à destination de Krupp, fut saisi en pleine guerre par nos patrouilleurs, déclaré de bonne prise par le tribunal maritime, et... relâché sur l'ordre de Viviani et Augagneur. Il y eut sur le propos une interpellation du regretté sénateur Gaudin de Villaine; mais la grande Presse ne s'en aperçut pas.

Donc, Raunheim était l'agent principal des Rothschild pour les métaux : c'est assez dire qu'il connaissait mieux que personne les opérations de cette firme sur ce marché.

Un jour — car je dois abrégier — il y eut conflit, rupture et procès entre les Rothschild et leur agent.

Raunheim eut la bonne fortune de faire agréer son dossier par l'avocat le plus éloquent, le dialecticien le plus redoutable et le plus courageux du Barreau de Paris, un avocat qui ne plaide pas tout, qui choisit ses causes, et dont la seule présence à la barre serait une indication précieuse pour des magistrats indépendants : j'ai nommé Emile de Saint-Auban, que ses confrères viennent enfin d'élever au Bâtonnat.

Raunheim avait été conduit vers moi, à *La Libre Parole*, par la dure bataille qu'il livrait, il savait que les journaux étaient rares qui pourraient le soutenir dans son action contre le pot de fer. Sans déflorer le dossier, déjà aux mains de son avocat, il m'exposa ses griefs et ses moyens d'attaque et de défense.

Je fis quelques articles avec quelques documents qu'il me laissa, notamment une comparaison de cours établissant que les métaux de guerre dont j'ai parlé plus haut avaient été vendus à notre pays 50 % plus cher qu'aux Anglais.

Puis vint le procès qui se déroula, comme il était facile de le prévoir, dans le silence à peu près général de la Presse.

Et Raunheim fut condamné à la prison et à l'amende !

Mais il y avait l'appel, et Raunheim, toujours plein de confiance, s'apprêtait à renforcer encore sa position.

Hélas ! il n'y eut pas d'appel : en raison de je ne sais plus quel incident de procédure, inobservation de délai si j'ai bonne mémoire, le jugement de première instance devint définitif.

Ces choses-là arrivent, quand un puissant du jour est partie dans un procès.

Quand il fut libre de ses mouvements, Raunheim songea aux moyens de reprendre l'affaire sur un autre terrain.

Ne se sentant pas en sécurité à Paris, m'a-t-on dit, et voulant prendre d'abord quelque repos, il s'en fut sur la Côte d'Azur.

A quelque temps de là, j'apprenais sa mort...

Comme je confiais mon saisissement à un directeur de journal très parisien, très averti, il opina :

— Drôle d'idée, aussi, quand on se croit menacé, d'aller s'installer dans une région où abondent les individus prêts à vous débarrasser d'un gêneur pour cinquante francs.

Eperdu de douleur, criant à l'assassinat, le fils Raunheim s'était immédiatement rendu sur les lieux, à Monte-Carlo, pour y faire une enquête sur les circonstances de cette mort qui l'affolait. Il m'écrivit bientôt qu'il avait acquis la certitude de l'empoisonnement de son père.

Je ne connaissais pas le signataire. J'ignorais la valeur de son jugement, et je soupçonnais qu'il n'avait pas dû trouver des concours bien empressés dans sa recherche d'éclaircissements. J'allai donc montrer sa lettre à une amie de son père, femme d'autant d'esprit que de talent.

— Evidemment, me dit-elle, cette mort est bien étrange, et je conçois les soupçons du fils douloureux. Toutefois, sa douleur même et son extrême sensibilité doivent vous mettre en garde contre toute accusation dénuée de preuves.

J'envisageais les choses sous le même angle. Confirmé dans mes intentions de prudence, je me bornai à raconter les faits, comme je le fais aujourd'hui.

Quant au fils Raunheim, il clama désespérément dans le désert, n'obtenant même pas l'enquête que j'avais demandée, par acquit de conscience et sans en rien attendre.

Les secrets de Raunheim dorment avec lui dans la tombe, et dans cette autre tombe qu'est le cabinet d'un avocat de haute conscience.

...Vous entendez bien que, même dans l'hypothèse de la mort provoquée, je ne veux nullement insinuer qu'un membre quelconque de la famille Rothschild a versé ou fait verser à Raunheim un « mauvais café ».

Ces puissants seigneurs de la finance n'ont pas de ces manières.

J'estime même qu'il y aurait jugement téméraire à supposer l'intervention spontanée d'un serviteur trop zélé.

Mais il est une autre puissance dont l'attitude de Raunheim avait pu déchaîner la colère.

Je veux parler de celle qu'on a justement qualifiée le super-gouvernement des peuples, les dirigeants de l'Internationale juive, l'occulte tyrannie dont l'action punitive s'est lugubrement exercée, au cours d'une récente période de notre Histoire, sous le nom de Fatalité dreyfusarde.

Devant son impitoyable justice, Raunheim, Juif, devait apparaître d'autant plus digne de tous maux en s'attaquant à l'une des colonnes du Temple.

Ce n'était pas seulement un adversaire : c'était un rebelle.

J'ajoute qu'au cours de son instance, Raunheim avait reçu, à plusieurs reprises, la visite d'un personnage venant le presser de renoncer au scandale.

Je tiens ce détail de la bouche même de Raunheim, et je dois dire que ce personnage, en rai-

son de son caractère, ne pouvait être guidé que par des motifs qui, pour lui, étaient d'ordre supérieur.

...Je ne prétends pas que ce loyal exposé de faits projette une éclatante lumière : il me semble pourtant qu'il méritait de figurer parmi les pièces plus probantes de ce dossier.

GENERAL MANGIN

Sous le titre *Un mystère tragique*, Charles Maurras écrivait à *l'Action française* du 21 mai 1925 :

« Hier, aux obsèques de M. Maunoury, l'ancien ministre de l'intérieur, un général républicain disait à un autre, non moins dévoué au régime puisqu'il a fait une partie de sa carrière à l'Elysée :

« — Voilà tout de même quatre généraux français qui, depuis la paix, meurent dans les mêmes conditions de soudaineté et de violence,

« Buat,

« Humbert,

« Maistre,

« Mangin. »

« Pour tout commentaire, nous allons écrire à la marge de l'anecdote : « Vous êtes sur la liste, général Weygand! Gardez-vous! »

Ces lignes précédaient la reproduction d'un article de *La Liberté* sur le mystère tragique de la mort de Mangin, article dont nous parlerons tout à l'heure.

Il est bien certain que la vie ne tient qu'à un fil, de tous ceux en qui le pays mettrait sa con-

fiance aux heures périlleuses, de tous ceux qui ont révélé une âme de chef.

Il faut que Maurras en soit aussi convaincu que moi-même pour avoir osé cet avertissement au général Weygand.

En fut-il tenu compte? Le certain, c'est que celui qui fournit le coup d'arrêt aux armées bolcheviques, aux portes de Varsovie, l'élève de Foch est heureusement vivant.

Toutefois, n'oublions pas qu'il vient d'être l'objet d'une tentative de torpillage. A propos des projets de désarmement, Weygand a été campé en posture de général factieux par le Juif qui mène la Sociale. Léon Blum demandait sa tête, au figuré s'entend, car on se contenterait de voir destituer ce chef qui inspire confiance à l'armée comme au pays. Le mauvais coup a été manqué : l'anti-France recommencera.

Aussi bien a-t-elle visé, et atteint, d'autres chefs qui ne sont pas de chez nous.

L'hetman Petlouria avait arraché son pays, l'Ukraine, à l'emprise du bolchevisme, cet épouvantail de l'Internationale juive. Il est jeté bas d'une balle, dans une rue de Paris, par Schwarzbard, et, s'acharnant sur son adversaire à terre, le Juif lui décharge dans le corps les six balles de son revolver. Il se trouve un jury français, composé on ne sait comment, pour absoudre cet abominable crime.

Le général Koutiepod était le chef des Russes réfugiés en France, de ces Russes blancs qui ont pu s'évader de l'enfer des soviets. Il est enlevé en pleine rue de Paris, et l'on n'entend plus parler de lui. Qui dira le supplice qu'a pu subir Koutiepod avant de succomber?

Général Weygand, gardez-vous!

Par la gloire acquise dès la jeunesse, par le

prestige que lui valurent ses victoires au cours de la grande guerre, par son patriotisme intran-sigeant, par son énergie qu'on savait indompta-ble, Mangin s'offrait en cible aux coups sournois de « la Fatalité ». Se garda-t-il ? Ceux qui savent son mépris du danger diront que c'est impro-vable.

Il était averti, pourtant. Il l'était par les embû-ches auxquelles son glorieux camarade Marchand n'avait échappé qu'en se retirant de l'armée. Il le fut, pendant la guerre, par la campagne inces-sante de calomnie dirigée contre lui. La mitraille allemande l'épargnant, quoiqu'il ne se ménageât guère quand il jugeait utile de donner l'exemple, on avait tenté de le tuer moralement, lui aussi. On s'efforça d'accréditer l'odieuse légende de « Mangin-le-boucher », de montrer ce chef comme insoucieux et prodigue du sang de ses sol-dats. Contre un général, est-il pire accusation, plus propre à le déconsidérer, à ameuter l'opi-nion ?

Inconsciemment, des combattants se firent les propagateurs de ce mensonge, parce qu'il est en-tendu pour tout soldat que son régiment est le plus vaillant des régiments, et que son corps livra les combats les plus meurtriers.

J'ai eu un jour une conversation avec un offi-cier démobilisé qui avait appartenu à l'état-major de Mangin, et je lui ai naturellement de-mandé ce qu'il fallait penser de cette accusation qui continuait de cheminer dans la Presse de la sociale et dans le public.

— « Rien n'est plus faux ! protesta-t-il véhé-mentement. La vérité, c'est que la volonté de li-miter les pertes au minimum se manifeste, chez Mangin, dans la préparation de l'action. C'est à ce moment-là qu'il envisage tous les défilements,

tous les appuis, toutes les protections qui peuvent concourir à l'économie du sang. Ces dispositions prises, et l'action engagée, il va droit au but, écrasant les obstacles, comme un tank, convaincu que l'action la plus rapide est la moins meurtrière. Que cette marche résolue vers le but à atteindre ait donné quelque crédit à la calomnie chez les superficiels, c'est possible; mais pour ceux qui ont vu, jugé à la lumière des faits, la méthode a fait ses preuves. »

Je reproduis cette opinion de mémoire; mais je suis d'autant plus certain de ne pas trahir la pensée de mon interlocuteur que je l'ai retrouvée depuis, avec tous les développements que comporte ce jugement, sous la plume d'un technicien.

Les chiffres parlent mieux encore que les hommes : après une offensive de grande envergure, il fut établi péremptoirement que l'armée de Mangin était celle qui avait atteint ses objectifs avec les moindres pertes.

A ses victoires sur l'envahisseur, Mangin avait ajouté une victoire sur la mafia de l'intérieur.

L'abominable légende de Mangin-le-boucher avait fait son temps. Il ne suffisait décidément plus, quand on veut tuer son chien, d'affirmer qu'il est enragé : il faudrait trouver autre chose pour réduire cet inattaquable serviteur du pays.

Un général victorieux, un patriote, une volonté, une force, un Mangin enfin, ne pouvait-il se dresser un jour contre ce qu'on appelait naguère le Syndicat de Trahison, et lui clamer : « En voilà assez! Vous n'irez pas plus loin! »

Si je n'ajoute pas, aux griefs de l'anti-France, le catholicisme de Mangin, c'est que ce « mauvais cas » était celui de presque tous les généraux victorieux de la grande guerre.

Nous voici maintenant après l'événement, aux

circonstances de la mort de Mangin, article où le directeur de *La Liberté* était l'écho des préoccupations publiques :

Selon toutes les apparences, le général Mangin aurait été empoisonné.

Voici, exactement rapportées, les circonstances étranges, troublantes de sa mort. Quand elle les connaîtra, l'opinion publique s'étonnera que la justice, jusqu'à ce jour, n'ait pas cru devoir s'en émouvoir.

L'avant-veille de sa mort, le mardi 12 mai, le général Mangin prenait part à un banquet. Il rentrait à son domicile, vers deux heures de l'après-midi, en se plaignant de violentes brûlures à l'estomac. De ses mains crispées, il se comprimait la poitrine. Devant se rendre au Concours hippique, il appela la femme de chambre de Mme Mangin et lui demanda, tellement il souffrait, de l'aider à revêtir son uniforme. Lui si réservé, si froid, si maître de lui d'ordinaire, il tint des propos incohérents.

Quelle est donc la maladie qui a des effets aussi foudroyants, qui se déclare immédiatement après un repas, et, en même temps qu'elle incendie l'estomac, anémie le cerveau? On va voir quelle inacceptable réponse fournit le diagnostic des médecins.

Surmontant sa douleur avec l'énergie qu'on lui connaît, le général se rend quand même au concours hippique. Le soir, il dîne légèrement, en famille, et se plaint de violentes douleurs gastriques. Le surlendemain, il était mort.

Continuons maintenant notre citation :

Telles sont, strictement rapportées, les circonstances de la mort du général Mangin. Peut-on prétendre vraiment qu'il s'agit là « d'une crise d'urémie foudroyante », ou « d'une crise d'appendicite »? La science, trop souvent, cache son ignorance sous quelque formule banale ou prétentieuse, comme s'il suffisait de donner un nom aux mystères pour les expliquer. Mais, parfois aussi, c'est le

crime qu'elle couvre ainsi du manteau clinquant du saltimbanque.

On me demandera : Qui donc avait intérêt à commettre un tel crime ?

C'est à l'instruction à le rechercher, et, le cas échéant, à l'établir. Mais ceux qui connaissent la doctrine des terroristes de Moscou, la tactique et la méticuleuse préparation des coups de main bolchevistes, savent que les disciples de Zinovief *quand approche l'heure par eux fixée pour le chambarde-ment d'un pays*, commencent par mettre hors de combat les grands chefs qui, par leur énergie, par leur prestige, par la confiance qu'ils inspirent, seraient susceptibles d'écraser l'émeute naissante dans le premier tumulte de la rue.

Mais il n'y eut pas d'instruction, aucun effort ne fut fait pour projeter la lumière sur la fin foudroyante de ce chef.

« Bolchevisme », disait *la Liberté*.

Et Maurras de fournir ce commentaire : « La France pouvait avoir besoin de Mangin contre la révolution, contre Abd-el-Krim, contre Hindenburg. A ces trois points de vue, pour ces trois motifs, Mangin était inscrit sur la liste rouge dressée à Moscou pour servir les plans de Berlin. Mais peut-être y eut-il une cause plus immédiate à l'exécution du grand chef. Le crime (il semble bien qu'on puisse écrire : le crime) a suivi de près l'expulsion de Voline, cet espion allemand et agitateur communiste qui était attaché au personnel de Krassine. Il n'est pas invraisemblable que l'Oriental, en fuyant, nous ait décoché le trait chaud de cette vengeance. »

Bolchevisme, révolution : telle devait être l'accusation de qui écrit au jour le jour, et sur un cas particulier, sur un fait isolé.

Ceux qui étudieront le dossier constitué ici, après examen de chaque cas particulier, découvriront l'idée générale qui le relie à l'ensemble.

Aussi bien ferons-nous volontiers nôtre le jugement de nos confrères, si l'on admet que la conspiration permanente contre la France, que le chambardement révolutionnaire, ne peut être l'œuvre que de l'Internationale-chef, occulte celle-là, manœuvrant les autres Internationales.

*
**

« Père et fils, cite en exemple le dictionnaire, sont des termes corrélatifs. » Sans vouloir établir ici aucune corrélation, il nous est bien permis de rappeler que la veuve du glorieux général faillit être endeuillée encore. Comme son fils en permission, le lieutenant Mangin, traversait la rue devant sa maison, il fut jeté sur la chaussée par une auto avec une telle violence qu'il resta plusieurs jours entre la vie et la mort.

Il est mort l'an dernier au Maroc, d'une balle dans le front...

ANDRE MAGINOT

MINISTRE DE LA GUERRE

Comme celle de Mangin, la mort de Maginot alerta l'opinion. Avant même que fussent connues toutes les circonstances, le soupçon courait les rucs. La fatalité choisissait trop judicieusement ses victimes, elle restait trop obstinément l'exécutrice des basses-œuvres de l'anti-France.

En quoi Maginot s'offrait-il en cible à ses coups? C'est ce qu'il convient d'examiner tout d'abord.

Voici un extrait d'une lettre où il se peint, lettre adressée à un ancien combattant après le banquet de Clermont où s'étaient produits certains malentendus, et publiée par *Le Béquillard Meusien* de mai 1932 :

...Oui, je pense que les anciens combattants, en face de la lâcheté générale, n'ont plus le droit de rester neutres.

Tout ce que j'ai annoncé, prédit, en ce qui concerne les ambitions de l'Allemagne et la carence de notre politique pacifiste se réalise. Indépendamment de ce qui se manigance aujourd'hui à Genève, je suis passé par Berlin, et j'ai vu!

Ne nous fermons pas les yeux, brave Tapin, de terribles lendemains se préparent.

Stresemann est un nouveau Bismarck et Briand au-dessous de Napoléon III et je ne parle pas des autres.

L'humiliant incident du « Lotus » illustre la situation!

A l'heure actuelle, déjà la parole de Stresemann: « Il n'y a plus ni vainqueurs ni vaincus » n'est plus vraie.

Il y a une vaincue, c'est la France.

Eh bien, cela, je ne l'accepterai jamais, ni vous non plus, j'en suis sûr. Alors, il faut lutter, comme vous dites. Oui, certes, mais il faut faire confiance aussi à ceux qui malheureusement ont toujours vu clair et ont mis quelque exactitude dans leurs prévisions.

J'arrive à un âge qui m'a permis déjà de voir beaucoup de choses et de mesurer la vie, avec son cortège de chagrins et de déceptions. Je ne puis plus capituler sur rien de ce que je crois être vrai et utile à mon pays. J'aimerais beaucoup mieux renoncer à la vie politique. Mais des hommes comme moi ne désertent pas, ils se battent. Il faut lutter avec moi, Tapin, si on veut rendre à la patrie, cette France pour laquelle nous sommes tombés, vous comme moi, son prestige et son rang. Les petites manœuvres, les combinaisons politiques, d'arrondissement, de département ou de couloirs du Palais-Bourbon, ne sont plus de circonstance. Il faut sortir de la tranchée comme autrefois, et marcher droit devant soi sans s'arrêter aux détails et aux petits obstacles. Pour cette bataille-là, je veux bien encore consacrer ce qui me reste à vivre, pour tout le reste, je ne marche plus.

Quant à la défaite à laquelle vous faites illusion dans votre lettre, je n'en ai pas conscience. Je n'aurais rien accepté pour des raisons multiples que vous comprendrez parfaitement, lorsque vous les saurez. Je ne suis l'homme de personne, sauf de mes amis comme vous. L'avenir vous prouvera, là encore, que j'ai vu juste et que les événements m'ont malheureusement servi.

A vous de tout cœur. — MAGINOT.

Dans *L'Action française*, Charles Maurras, à qui j'emprunte toute la documentation de ce procès, ajoutait à la lettre ce commentaire :

« Tel était ce Lorrain, ce soldat, ce légiste, tel était ce curieux et très sympathique échantillon du monde gouvernemental patriote. Dans le public, beaucoup de ses pareils espéraient en lui. Beaucoup pensaient qu'un jour ou l'autre la foi patriotique le porterait à bousculer les formes et à imposer quelque obligation de salut. Sans partager ce sentiment ni cet espoir, nous jugions qu'il était suffisamment honorable pour André Maginot de l'avoir suscité. Plus honorable encore était la méfiance, la crainte, la haine violente qu'il inspirait à l'ennemi. L'ennemi savait que la France était, hélas ! menée par des tribuns parlementaires. L'ennemi n'ignorait pas qu'il était important de supprimer *au point critique* une résistance dont un Laval ou même un Briand ne serait pas venu à bout. »

Je note ici, pour n'avoir plus à y revenir, que la puissance maléfique et ténébreuse dont nous relevons les méfaits et l'action permanente depuis un demi-siècle, que cette puissance, à notre avis, ne saurait se confondre avec tel gouvernement, tel peuple : ceux-ci ne sont que complices intéressés, instruments manœuvrés par l'Internationale-chef.

Dès 1914, Maginot s'était retranché de la République des camarades en prenant le fusil du simple soldat. Il n'avait pas, comme la plupart de ses collègues mobilisables, couru au secours de son pays sur le front de Bordeaux, avec quartier-général au « Chapon fin » : c'est au feu qu'il avait conquis ses galons de sergent, et en se battant vaillamment qu'il avait mérité ses citations et reçu ses graves blessures, cependant que ses prudents collègues exhibaient, sur les Quinconces puis sur les boulevards parisiens, de flam-

bants uniformes d'officier dont la boue des tranchées n'avait pas terni l'éclat.

Entré dans les conseils de gouvernement, Maginot devait y apporter la même mentalité d'homme du devoir national, se distinguer de la même façon du milieu où il évoluait, commencer d'apparaître un gêneur.

Il y fut en effet l'adversaire résolu de Briand et de sa politique de concessions perpétuelles.

Voici ce qu'a rapporté M. Sanvoisin dans *Candida* :

On a fréquemment parlé des échanges de propos vifs qu'il (*Maginot*) avait avec M. Briand, notamment pendant les conseils des ministres. En septembre 1929, il y eut à Rambouillet deux conseils qui engagèrent notre politique de l'évacuation rhénane. Après avoir examiné les pourparlers qui venaient d'avoir lieu à Genève et à La Haye, les membres du gouvernement tombèrent d'accord sur la rédaction d'un communiqué « enregistrant le parfait et unanime accord » au sujet des déclarations de M. Briand. Maginot était à ce moment ministre des Colonies. Au cours de ce conseil à l'accord si parfait, il avait rompu les chiens.

Quand M. Léger est venu à Paris, dit-il, pour mettre les membres du cabinet au courant des délibérations de La Haye, le représentant de M. Briand avait été chargé de donner cette consigne à son chef : « Pas de fixation de date en ce qui concerne la cessation de l'occupation de la Rhénanie ! » Or, la date du 1^{er} juin 1930 a été fixée ! Il faut que nous sachions pourquoi. La réalisation préalable et effective des conditions de l'évacuation l'emporte-t-elle toujours sur la fixation de la date ou la fixation de la date l'emportera-t-elle sur ces conditions ? D'un mot, il s'agit de savoir si, au 1^{er} juin 1930, nous devons avoir évacué totalement, même au cas où l'Allemagne n'aurait pas satisfait aux obligations auxquelles elle a souscrit à La Haye ! » La réponse de M. Briand fut hargneuse, obscure. Il tenta de dire que l'évacuation « restait subordonnée à l'application du plan Young » et qu'il s'expliquerait « à la

tribune ». « Eh bien! riposta Maginot, je suis sûr, moi, que vous nous avez enfoncés dans un mauvais pas, que vous nous avez engagés! Vous êtes une force de dissociation! »

Cette opposition devait s'accroître jusqu'à devenir menaçante quand Maginot, comme ministre de la guerre, eut charge directe de la défense nationale.

Dans une réunion, un orateur a pu affirmer qu'à la suite d'une violente discussion au Conseil des ministres, Maginot avait donné sa démission, disant en propres termes :

— « Je ne vous menace pas de donner ma démission, je vous la donne, elle est donnée. »

Cette discussion si violente avait trait aux fortifications, à cette cuirasse de béton dont Maginot a pu quand même protéger nos frontières de l'Est et du Nord-Est : des malfaçons et des retards avaient été signalés au ministre, qui avait demandé des sanctions, *sans pouvoir les obtenir*.

Aussi des familiers ont-ils pu affirmer tenir ce propos de la bouche de Maginot : « Briand? Il trahit la France, je le jure! »

Voilà où en étaient les rapports entre ces deux ministres, dont l'étroite collaboration eût été si nécessaire.

Voilà comment s'affrontaient deux gouvernants dont l'un avait pour guide son clairvoyant patriotisme, dont l'autre louchait constamment vers l'anti-France, vers cette sociale que mène le Juif Blum.

Citons encore cet intéressant document sur le « gêneur » :

Mayence, 12 janvier (Wolff). — Le Mainzer Anzeiger publie, de source bien informée, sur l'activité du ministère de la Guerre français, les lignes sui-

vantes à propos des plans du feu ministre Maginot en cas d'un conflit éventuel entre la France et l'Allemagne :

« On sait, dans les milieux français initiés, que le gouvernement français a arrêté son attitude et les mesures à prendre à l'égard de l'Allemagne si tel ou tel cas se présente; on sait aussi que Maginot, en vue du point culminant de la crise des réparations, a fait dresser des plans par l'état-major général pour une occupation éventuelle du territoire allemand. »

On connaît maintenant l'homme. Voyons les faits.

On ne peut dissocier le drame final et les antécédents.

Selon toute vraisemblance, Maginot avait été déjà l'objet, en un court espace de temps, de deux attentats.

Le premier, dont il n'a pas été parlé au moment où il se produisit, a été raconté par M. Sentupéry, directeur du *Journal de l'Ain*, « organe du parti républicain ».

Le ministre André Maginot avait l'habitude de travailler très tard dans son cabinet, et le plus souvent avec l'un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine L...

Lorsqu'il sortait le soir, au lieu de prendre la rue Saint-Dominique dans laquelle se trouve l'hôtel particulier du ministre, il passait par une petite porte du jardin débouchant dans la rue de l'Université, à cet endroit assez sombre et déserte.

Or, il arriva qu'un soir, quelque temps avant la maladie de M. Maginot, après une soirée de travail prolongée jusqu'à une heure du matin, le capitaine L..., rentrant chez lui, emprunta également la petite porte de la rue de l'Université.

Il faut faire remarquer que cet officier est

grand et fort, que sa silhouette ressemble fort à celle, si spéciale, de l'ancien ministre de la guerre, que nombre de photographies ont montré dépassant de la tête la plupart de ses collègues. La nuit, à cette heure et à cette place, la confusion était inévitable.

Or, le capitaine L... avait à peine franchi la petite porte que deux individus en embuscade se précipitèrent sur lui, le rouèrent de coups et prirent la fuite.

Les agresseurs s'aperçurent-ils de leur méprise au cours de l'attentat, et l'officier dut-il la vie à cette circonstance? N'avaient-ils mission que de donner un « avertissement »? Nous ne le saurons jamais puisqu'il n'y eut pas d'enquête. Ce qui paraît certain, c'est qu'on ne saurait parler d'un banal exploit d'apaches, puisque la victime ne fut pas détroussée.

Pourquoi cet attentat ne fut-il pas évoqué, pourquoi notre confrère si bien renseigné ne fut-il pas entendu, quand par la suite la Justice fut saisie?

De ce prologue, passons aux drames, et d'abord à la collision d'automobiles. Empruntant le récit de l'hebdomadaire *Aux écoutes*, dont le directeur était un ami de Maginot, nous aurons la version du ministre lui-même :

M. Maginot, quelques jours avant de tomber malade, dînait chez des amis. C'était le soir où, à la Chambre, le scrutin public sur la réforme électorale avait mis en péril l'existence du cabinet.

Pour être présent au moment du vote, M. Maginot avait dû momentanément quitter ses hôtes. Il revint une heure après, bouleversé, blanc comme un linge, le visage tuméfié.

« *Je viens d'être victime, dit-il, non d'un accident, mais d'un attentat. Une voiture est entrée en collision avec la mienne. J'ai eu la sensation très*

nette que le chauffeur qui conduisait l'automobile qui a heurté la mienne voulait me tuer. A aucun moment il n'a essayé de s'arrêter. Il n'aurait pas agi différemment s'il avait voulu causer un accident mortel. »

Le chauffeur du ministre avait eu la même impression.

André Maginot ne s'est pas remis de cette commotion...

Un choc peut, dans un organisme un peu fatigué, déclencher une fièvre comme celle qui a atteint le ministre de la Guerre. Faut-il voir dans cet accident le début de la maladie qui devait prendre une tournure si grave?

Rencontrant deux jours après une des personnes qui assistaient à la soirée en question et qui l'interrogeait au sujet de l'accident, il lui répondit : « *Il n'y a pas de doute, on en voulait à ma vie. Le chauffeur qui a provoqué l'accident a, d'ailleurs, donné de faux noms de témoins.* »

M. Maginot, lorsqu'il dut s'aliter, repara de l'étrange accident à son entourage.

Un fait incontestable, c'est que le chauffeur a indiqué comme ayant constaté qu'il tenait sa droite, alors qu'il fonça sur la voiture du ministre de la Guerre, deux de ses amis qui, entendus, reconnurent qu'ils n'étaient pas présents.

A-t-on voulu faire disparaître le ministre de la Guerre avant la conférence de Genève?

Même version de Malvy — comme on se retrouve! — qui assistait au dîner; même version, mais à un mot près, et ce mot est énorme :

« Un *accident* d'automobile, qu'il eut une dizaine de jours avant la séparation des Chambres, l'impressionna particulièrement, continua le Président de la commission des finances. Figurez-vous que nous dînions tous deux chez des amis communs. A un certain moment, on manda Maginot au téléphone.

« — Excusez-moi, mais un scrutin public à la tribune m'oblige à vous quitter quelques minutes, revint-il annoncer à nos hôtes.

« Quel ne fut pas notre émoi lorsque, de retour

une demi-heure après, nous trouvâmes notre ami pâle, défait et portant une petite blessure au front.

— Une collision s'est produite entre ma voiture et une autre... le choc a été épouvantable... J'ai cru voir la mort, nous dit-il.

Et vraiment, il haletait, le regard fixe. Il ne se remit que grâce à un violent effort de volonté, termina M. Malvy...

Pourquoi Malvy parle-t-il d'accident, alors que Maginot avait si nettement dénoncé l'attentat?

Plus trouble encore est la déposition du chauffeur abordeur.

Pour établir qu'il tenait sa droite, alors qu'il fonça sur l'auto ministérielle, le chauffeur avait invoqué le témoignage de deux de ses amis qui, d'après lui, avaient assisté à la collision. Entendus, les deux hommes ainsi mis en cause protestèrent, affirmant qu'ils étaient couchés à leur domicile au moment où s'était produit l'événement.

Le chauffeur reconnut alors qu'il avait menti, mettant son mensonge au compte d'un trouble physique!

Le plus fort, c'est que les magistrats acceptèrent cette explication, et que l'homme pris en flagrant délit de mensonge ne fut poursuivi que pour blessures par imprudence!

La magistrature avait fait sienne la thèse maquillée de Malvy, la version de l'accident : elle l'avait adoptée sans que le condamné de la Haute-Cour eût à fournir des explications qui ne pouvaient être qu'embarrassées.

La procédure elle-même avait été des plus anormales.

Après le heurt en auto, M. Maginot avait dit au commissaire :

— « S'il y a lieu, par la suite, je vous ferai parvenir un certificat médical et une plainte. »

Le ministre n'abandonnait pas ce projet puisque, quelques jours après, il réclamait la procédure qui lui fut envoyée.

M. Maginot étant tombé malade, la procédure fut rapportée, *après sa mort*, au commissariat, par un officier d'ordonnance, puis envoyée à la préfecture de police.

Enfin M. Pressard, procureur de la République, sur le vu du dossier dont il avait demandé communication à la préfecture, ouvrit une information. (Déjà Pressard!)

Quarante jours s'étaient écoulés entre l'attentat et l'enquête.

Il avait fallu la mort — sans relation directe avec « l'accident » d'auto — de la victime, pour déclencher l'action du Parquet. Sur ce point, un juriste a prononcé :

« Même si Maginot ne portait pas plainte, le commissariat *devait* transmettre à la Préfecture, qui *devait* transmettre à Pressard, qui *devait* ouvrir une information ou renvoyer directement en police correctionnelle.

« Le fait par Maginot d'avoir demandé le dossier au commissaire montre qu'il avait une confiance limitée dans les recherches qui seraient faites par la police et qu'il voulait, de son côté, en prescrire. Mais cela ne change rien au caractère pénal de l'affaire.

« En tout cas, on ne s'explique pas que la préfecture de police n'ait pas transmis automatiquement le dossier au procureur de la République. Elle n'y manque jamais.

« Avec quelle lenteur la Justice a été saisie! Or, en matière criminelle surtout, la rapidité des premières constatations et des premiers interrogatoires est un gros facteur de succès. »

Et voici l'acte final, celui qui devait avoir pour

dénouement la mort du ministre de la guerre. Au restaurant, où il prend souvent ses repas, André Maginot a mangé des huîtres, et, la Fatalité s'acharnant contre lui, il a contracté la typhoïde!

Fait à noter, c'est un important journal étranger, *l'A. B. C.* de Madrid du 31 décembre, qui se fait des premiers l'écho des soupçons :

L'indisposition subite du ministre de la Guerre a plus d'importance qu'on ne le croyait au début. Il a contracté une typhoïde dont les médecins n'ont pas encore diagnostiqué l'origine. Sur le général Mangin, autre prodige, autre artisan de la France militaire, victime d'un mal mystérieux, on a dit et l'on dit encore qu'il fut empoisonné par une ou des personnes qui auraient eu intérêt à affaiblir la préparation de la France à la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'état de Maginot est grave, et que, aujourd'hui, on doit le transporter dans une clinique, du ministère de la Guerre où, en plus de sa résidence officielle, il a son domicile privé. Durant toute la journée, on a interdit l'accès de la chambre du malade. Seuls peuvent le voir deux de ses amis intimes et le président, M. Laval.

Un journaliste déjà nommé, M. Sentupéry, du *Journal de l'Ain*, peu suspect d'animosité contre le régime, vient à la rescousse. Il le fait en s'efforçant de railler *L'Action française*; mais on va voir que son témoignage n'en est que plus impressionnant :

Cette mort imprévue, survenue à une telle heure, a provoqué certaines révélations en quelque sorte (!) mystérieuses, et dont le rapprochement est, en effet, étrange.

Un journal dont c'est la spécialité de soulever des scandales ou de donner une tournure dramatique aux moindres incidents, — mais qui, cependant, est parfois tombé juste — prétend avec une persistance impressionnante, que le regretté ministre de la Guerre serait mort empoisonné.

Cette information, qu'à première vue l'on aurait peine à prendre au sérieux, devient plus troublante lorsque l'on sait — ce qui, je crois, n'a pas encore été dit — qu'à peu près au même moment où M. Maginot, présentant les symptômes de la fièvre typhoïde, était transporté dans une clinique, mourait brusquement, à la suite d'une intoxication inexpliquée, un des huissiers attachés au cabinet du ministre.

En effet, nous n'avons jamais rien appris sur cet « accident » ; mais achevons notre citation par ces considérations rétrospectives :

Ça n'est pas tout. Un peu avant qu'il tombe malade, M. Maginot fut victime d'un accident d'auto arrivé dans des conditions telles qu'il crut pouvoir le qualifier de véritable attentat. Il se rendait à une séance du soir de la Chambre des députés, dans son automobile, lorsqu'une autre auto, lancée à toute vitesse, dans un endroit où il n'y avait aucun encombrement, ni aucune obscurité, fonça sur la sienne, de façon si visiblement voulue et violente, que le ministre *et son chauffeur* eurent l'impression nette que la collision avait été cherchée et réalisée dans le but de provoquer un accident mortel. On est d'autant plus autorisé à le penser que le chauffeur de l'auto tamponneuse et deux pseudo-témoins qu'il produisit donnèrent tous trois de faux noms et de fausses adresses. Toujours est-il que la commotion fut si violente que M. Maginot en ressentit de persistants malaises, qui ont pu contribuer à rendre fatale la fièvre dont il fut atteint peu après.

Maginot a été empoisonné : ce fut le cri public. Aussi quelqu'un qui approchait le ministre plusieurs fois par jours confiait-il à un ami de *L'Action française*, « qui en témoignerait » soulignait Maurras :

— « Vous me dites que l'on parle de décès mystérieux ? Moi, j'ai déjà pensé à cela. Le mi-

nistre mangeait beaucoup au restaurant. On a pu empoisonner une huître, certes. Le diagnostic des médecins est formel, le décès est dû à la typhoïde, on a pu fort bien isoler le microbe, le bacille d'Eberth. Or, le bacille d'Eberth vient d'Allemagne... »

Terminons par quelques déclarations de médecins, de même source. -Du docteur X... (Lyonnais) 8 janvier :

Vous avez raison : cette mort n'est pas seulement suspecte, elle est certainement due à une main criminelle. Le premier jour de la maladie, nous avons eu, avec quelques confrères — et je vous assure que quelques-uns ne sont pas d'A. F.! — la prescience de ce qui s'était passé. A qui ferez-vous croire qu'on meurt d'une typhoïde à cinquante-sept ans, surtout en milieu non épidémique, donc dans des conditions de virulence moins graves? Je l'ai dit et redit tout autour de moi, à qui a voulu — ou non — m'entendre : ils nous l'ont tué comme ils ont tué Mangin, comme ils tueront X... ...quand le jour sera venu. Les huîtres? Mais, comme vous le dites, il y a moyen de charger leur culpabilité : ajoutez-y donc, sitôt ouvertes, un peu de culture pure de bacille d'Eberth et vous m'en direz des nouvelles. Oui, je sais bien que nous voyons le mal partout : « Tout arrive, même de mourir à cinquante-sept ans de la typhoïde! » Ce qui arrive, surtout, et ce qui va arriver de plus en plus, c'est de supprimer tous les gêneurs, au bon moment.

D'un médecin breton, même date :

Actuellement, on n'empoisonne plus les gens gênants dont on veut se débarrasser, on leur fait ingérer un bouillon de culture microbienne bien dosé.

D'un médecin du Nord, 12 janvier :

La mort de Maginot a, comme vous l'avez suggéré, quelque chose de suspect.

C'est aux microbes qu'ont recours, aujourd'hui, les

modernes Locustes. Les journaux nous ont rapporté (il n'y a guère) des exemples de criminels pratiquant — avec succès — l'escroquerie à l'assurance-vie au moyen de l'injection de cultures typhiques.

D'un médecin de l'Orne, 19 janvier :

Voici quarante ans que j'exerce la médecine et j'ai pu me faire une opinion sur la question de la fièvre typhoïde causée par les huîtres.

Ces cas étaient fréquents et toujours graves, il y a vingt-cinq et trente ans. Mais, depuis vingt ans, on n'en voit plus.

La raison de ce changement est bien simple : les ostréiculteurs, inquiets pour leur industrie, ont remanié l'aménagement de leurs parcs et supprimé les causes de contamination. Cette origine de la fièvre typhoïde n'existe plus — demandez plutôt à tous mes confrères — *mais rien de plus facile que de la reproduire à volonté.*

Encore une intéressante lettre de médecin :

Maginot s'est engagé sous le modeste et si noble titre de simple soldat. Et, dès lors, il a dû, tout comme ceux qui ont servi dans des régiments qui ont tenu les tranchées, subir de multiples vaccinations antityphiques. Il était donc, de ce fait, paré, médicalement, contre une affection typhique ou paratyphique. Il l'était aussi, naturellement, par son âge, cette maladie n'attaquant que rarement les sujets ayant doublé le cap de la cinquantaine.

En outre, cette maladie, depuis la guerre, est devenue très peu fréquente.

Le jour même où j'ai appris le décès si suspect du ministre de la Guerre, qui était un grand Français, j'ai dit aussitôt à mon député, médecin lui-même : « Maginot a été empoisonné. » Les Boches l'ont eu, tout comme Mangin.

Il convient de faire des réserves quant à la vaccination aux tranchées, certains ayant prétendu que Maginot s'y était refusé, qu'ayant déjà eu la typhoïde, il se jugeait immunisé.

Les deux thèses ont, d'ailleurs, la même valeur probante.

Suivaient, dans la consultation médicale, les constatations faites quant à la raréfaction de la thyphoïde; puis :

Ces constatations ont donc jeté le trouble dans mon esprit et dans mon cœur, à l'instant même où j'ai appris le décès du sergent Maginot. Cette mort est plus que suspecte. Elle l'est, médicalement parlant, et ce qui la rend plus suspecte encore, c'est qu'elle a frappé, dans les circonstances angoissantes de l'heure présente, le seul homme politique courageux capable de tenir tête aux Boches et, au besoin, de réoccuper Mayence.

Voici enfin une note d'un médecin de la Loire (10 janvier), que préoccupe surtout l'embaumement :

Lorsque jeudi matin j'ai appris le décès de Maginot, j'ai commencé par tiquer sur cette phrase des journaux: « Le corps de M. Maginot sera embaumé. »

J'ai tiqué davantage le soir, quand j'ai eu connaissance des interviews des correspondants de journaux officieux, *Matin* ou autres, venant s'informer des causes de la mort du ministre, et se faire dire que cette mort était *bien due* à la maladie en cause.

Et, tout d'abord, l'embaumement. Sa raison? Cet embaumement, qui l'a décidé? Probablement pas la famille, mais sans doute le gouvernement. C'est là ce qui prouve que celui-ci est renseigné, qu'il sait.

Si Maginot était mort d'une thyphoïde spontanée ou non, rien à dire. S'il y a eu empoisonnement, l'autopsie, l'analyse, même tardive, des viscères peut révéler la vérité. Il faut rendre impossible cette révélation. Alors on maquille le cadavre, on l'embaume, et cela avec une substance qui rendra toute recherche illusoire, du chlorure de zinc, par exemple.

Et maintenant, les « interviews » des journalistes. Pourquoi aller s'enquérir auprès des médecins traitant des causes de la mort du malade? Un typhique

meurt, c'est monnaie courante, malheureusement. Il est superflu de demander ici la raison du décès, elle va de soi. Mais l'entourage, qui sait de quoi il retourne, *ne se sent pas tranquille* et éprouve le besoin de faire donner des explications.

On craint des questions inopportunes, alors, on va au-devant... Conduite inexplicable s'il s'agissait d'une mort naturelle...

Sur cette question de l'embaumement, qu'on veuille bien se reporter au chapitre consacré à la mort de Félix Faure.

Voilà donc, après le témoignage des faits, celui, concordant, d'hommes voués professionnellement à la critique scientifique.

Ajoutons que jamais, comme pour les obsèques de Maginot, mesures draconiennes ne furent prises pour écarter la foule de l'église et du cortège.

Qui ne serait conduit à conclure, comme le faisait Charles Maurras dans un article intitulé *L'empoisonné est étranglé* :

« Jamais régime délivré de quelque camarade gênant n'aura mieux crié sur les toits le bon débarras. »

PAUL DOUMER

C'est le troisième président de la République disparu par mort violente sans explication plausible.

L'assassinat lui-même n'a rien de mystérieux, puisqu'il fut exécuté devant une nombreuse assistance. Il prit le caractère de sauvage représaille puisque, sur ce vieillard, Gorguloff ne tira pas moins de cinq coups de revolver : tel le Juif Schwarzbard vidant son browning sur l'hetman Petlioura qu'il venait d'étendre raide sur le trottoir.

Le crime fut prémédité, accompli de sang-froid, puisque Gorguloff vint spécialement de Monaco pour cette sinistre besogne, et que d'autre part on trouva, inscrite de sa main sur son carnet à la suite de son nom, cette mention à l'encre fraîche : « qui a tué le président de la République française ».

On voit que la réussite ne faisait pas de doute pour le misérable, et qu'à l'avance il se faisait un titre de son forfait.

Gorguloff n'avait aucun grief personnel contre le Président, pas plus que Caserio contre Sadi-Carnot. Il était étranger, comme le même Case-

rio et comme le Juif Schwarzbard. De prime abord, il apparaît comme un agent d'exécution. De qui?

Au cours de ses interrogatoires, Gorguloff a fourni de son crime les explications les plus confuses et les plus contradictoires. On put même croire que ce médecin tentait, contre toute vraisemblance, de faire admettre son irresponsabilité.

« — J'ai voulu tuer le président de la République, déclare-t-il un jour, parce qu'il voulait déclarer la guerre aux Soviets. »

« — Je suis un fasciste russe ennemi des bolcheviks, mais aussi anti-monarchiste », affirme-t-il plus tard.

— C'est-à-dire qu'il garde jalousement le secret de ses mobiles, et ne cherche qu'à embrouiller les fils.

Son passé est des plus troubles, sa vie des plus cahotées.

Après enquêtes, un communiqué du ministère de l'intérieur établit que : 1° Gorguloff était en relations avec les Soviets, et avait même appartenu au parti (il avait été trouvé porteur d'une carte de membre du parti communiste); 2° Le groupe néo-bolcheviste, dont il se disait le chef, existait et portait un insigne révolutionnaire.

Le communiqué du ministère des affaires étrangères confirmant ces renseignements, en précisant les menées de Gorguloff en France, en Suisse, en Tchéco-Slovaquie, etc., et ses avatars en Russie où il avait notamment fait partie de la cellule communiste de Maïkog. Dans une localité proche de Prague où il s'était établi, il avait présenté aux autorités sa carte de membre du parti communiste.

Sans doute, au cours de ses incessantes péré-

grinations, il avait tenté de s'introduire dans les groupements de Russes émigrés; mais ces intrusions chez l'adversaire sont le propre de tous les agents provocateurs.

Quoique sans ressources connues, Gorguloff vivait et dépensait largement : on sait du reste que les Soviets consacrent, à la propagande en France, des sommes importantes.

Retenons enfin ce détail : les insignes de ce parti vert, que se vantait d'avoir fondé Gorguloff, sont des insignes franc-maçonniques.

Vous me direz que la preuve n'a pourtant pas été faite que l'assassin fût franc-maçon, qu'il est seulement établi que M. Paul Doumer fut la victime du terrorisme soviétique.

C'est déjà un premier point acquis.

Mais qui donc ignore encore la collusion entre les Internationales juive, maçonnique et rouges (II^e et III^e), ces deux dernières d'origines nettement juives, la II^e étant encore dirigée par le Juif Léon Blum, la III^e restant le soldat, l'épouvantail à gouvernements des « financiers qui mènent le monde » ?

Qui ne sait que ces Internationales sont toutes révolutionnaires ?

Qui ne sait que la Franc-Maçonnerie (dont le radical-socialisme n'est que l'expression parlementaire), serve d'Israël, a fait le jeu du socialisme, voire du communisme, sur le terrain électoral ? Qui ne sait que c'est elle qui, Herriot régnant, a installé officiellement les soviets en France ?

Qui donc, enfin, ignore le Cartel, et la curée de la meute triomphante chassant Millerand de l'Elysée ?

Le patriote Doumer n'était-il pas aussi « indésirable » que Millerand ?

Enfin et surtout, qui donc nourrissait une haine particulière contre le président Doumer?

Nous touchons ici le vif du débat.

Mais Doumer était franc-maçon, objectez-vous.

Pardon! il l'avait été, et vous allez voir tout de suite que ce n'est pas du tout la même chose.

Le 1^{er} décembre 1904, M. Laferre, président de l'Ordre maçonnique, est à la tribune de la Chambre. Il a l'audace de vouloir expliquer et justifier l'œuvre de délation entreprise par le Grand Orient. Alors une voix s'écrie, et nous reproduisons l'interruption telle qu'elle est au *Journal Officiel* :

M. Paul DOUMER. — Dans quelle caverne sommes-nous!

La sensation est profonde. C'est un ancien membre du Conseil de l'Ordre qui traite de « caverne » la maison d'où il sort avec un trop légitime dégoût!

Il ne se contente pas, du reste, de cette protestation et de cette flétrissure publiques sous forme d'interruption.

Il insiste. Il s'élève contre « les procédés de basse police dont on a apporté la preuve à la tribune », et au ministre franc-maçon de la Guerre, le malheureux général André, qui tente de rejeter sur des subordonnés les canailleries commises depuis des années, et qui ont dicté ses injustes disgrâces, M. Paul Doumer réplique avec sévérité, et c'est encore à l'*Officiel* :

M. Paul DOUMER. — Il n'est pas possible à M. le ministre de la Guerre de rejeter aujourd'hui sur un subordonné une responsabilité qui lui incombe,

alors surtout que les actes incriminés durent depuis trois ans.

Il n'est pas possible que de pareils procédés soient absous par la Chambre et que, pour des raisons politiques, nous soyons impuissants à porter remède à une situation inquiétante pour le pays même.

Le patriote s'était révolté contre l'abominable système des fiches, instauré par « le régime abject » du F. Combes : à ses paroles vengeresses, la Franc-Maçonnerie n'allait pas tarder à fournir la réplique.

A l'ordre du jour de la tenue du 26 janvier 1905 de la Loge « La Libre pensée », temple 63, rue Froidevaux, on pouvait lire :

La mise en accusation du F. Doumer
Président de la Chambre des Députés
(Proposition du F. X...)

Enfin M. Doumer tint à une répudiation publique, devant le suffrage universel, quand il sollicita le renouvellement de son mandat, en 1906.

Avec la plus grande franchise, il exposa aux électeurs les causes de sa rupture :

Quand j'entrai dans la Franc-Maçonnerie, je savais m'affilier à des amis, à des partisans d'une politique de progrès et de liberté.

Peu après, une transformation pernicieuse s'opéra. La Franc-Maçonnerie est devenue une coterie d'où partit la délation, le bas régime du mouchardage, du favoritisme, de l'internationalisme.

Ceci n'a jamais été dans mes principes et dans mes idées...

J'ai rompu avec la Franc-Maçonnerie, afin d'en finir avec cette clientèle déshonorante.

Signé : DOUMER.

On devine quelle haine mortelle avait vouée

la secte à celui qui la clouait ainsi au pilori. Sans doute les représailles ne se fussent point fait attendre, si la Maçonnerie n'avait été momentanément condamnée à l'impuissance par son avilissement même.

Témoin le cas de M. Millerand, qui avait rompu avec la Maçonnerie en même temps que M. Doumer et avait qualifié de régime abject le gouvernement Combes-André. Revenu au pouvoir à la faveur de l'avant-guerre, élu après guerre président de la République, M. Millerand fut l'objet d'un attentat le 14 juillet 1922. Comme il revenait de la revue, le communiste (déjà!) Charles Bouvet tirait deux coups de revolver sur la première voiture du cortège, supposant que c'était la voiture présidentielle alors que c'était celle du préfet de police Naudin. Il ne réussit qu'à blesser une spectatrice.

Avec M. Doumer, on usa d'autres moyens.

C'est l'homme politique qui fut visé.

A la première consultation nationale, toutes les forces occultes donnèrent contre lui, et il fut écarté du Parlement. Ce n'est que huit ans après qu'il réussissait à se faire élire sénateur de la Corse. C'était une première revanche; mais quelles batteries de deuil durent être frappées dans les Loges quand M. Doumer accéda au fauteuil présidentiel du Sénat!

C'était décidément un adversaire coriace, qui aurait pu reprendre le mot d'un ancien ministre moins digne de l'estime publique : « Je suis un vieux chêne. Vous pourrez m'ébrancher, mais vous ne m'abattrez pas! »

M. Doumer devait mettre le comble à la fureur des Loges en se faisant élire à la présidence de la République et contre Briand, l'homme de tous les défaitismes.

Dirai-je que, dès lors, le sort de M. Doumer était fixé?

Un homme l'a dit bien avant moi, un an avant l'événement, dès l'entrée à l'Élysée du vainqueur de Briand, un homme, un écrivain qui a les meilleures, et, hélas! les plus douloureuses raisons d'être perspicace.

Dès le 23 mai 1931, Léon Daudet écrivait dans *L'Action française* :

« Quant au Président Doumer, ce n'est pas demain, c'est dès maintenant qu'il doit faire attention à sa personne et à celle des siens. Car les conjurés de la S. G. le connaissent et savent qu'il n'est ni de l'étoffe de Félix Faure, ni de celle d'Alexandre Millerand : qu'on ne l'aura ni par une femme, ni par la peur. »

Et le 28 du même mois, il insistait :

« Donc, voici Paul Doumer à l'Élysée. Il a eu quatre fils tués à la guerre, et son patriotisme est certain. Sa situation, dans les circonstances présentes, est comparable à celle de Félix Faure au temps de l'affaire Dreyfus, à celle d'Antonin Dubost, président du Sénat au temps de l'affaire Malvy. Quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, il sera considéré par le clan allemand de la rue des Saussaies, comme un adversaire à éliminer le plus tôt possible. »

Que dites-vous d'événements qu'un clairvoyant peut prévoir avec cette précision et cette certitude?

Fatalité?

LE PREFET CAUSERET

Je note simplement cette mort, pour mémoire, car l'affaire est encore à l'instruction, depuis longtemps sommeillante.

Les voyages à Paris ne sont guère favorables aux préfets de la Troisième : après Barrère et Laurenceau, c'est le préfet de Marseille, Cause-ret, qui s'en vient mourir de mort violente dans la capitale, chez sa maîtresse Germaine Huot, dite d'Anglemont dans le monde où l'on ne s'en-nuie pas.

Un coup de revolver. Ce ne serait qu'un banal fait-divers, n'étaient la personnalité de la vic-time, et surtout la question posée par les circons-tances du drame : meurtre ou suicide ?

Accès de jalousie de la maîtresse, ou de l'amant ? La balle est-elle partie volontairement, ou accidentellement ? Qui tenait le revolver au moment du coup de feu ?

L'enquêteur semble avoir fait son choix, puis-qu'il a fait arrêter Germaine Huot ; mais le der-nier mot n'est pas dit, car voilà qu'intervient l'actif défenseur, M^r Jean-Charles Legrand, qui

donne décidément — on le verra plus loin — bien de la tablature à dame Justice.

M. Causeret était fort répandu dans le monde politique, et il soignait ses relations : ce qui explique la fréquence des voyages qui lui permettait d'avoir une maîtresse attitrée à Paris et d'administrer les Bouches-du-Rhône. Il avait été, notamment, directeur d'un cabinet ministériel, connaissait à fond son monde politique et savait beaucoup de choses. Excellentes conditions pour l'avancement, mauvaises pour la santé.

On découvre donc qu'au su ou à l'insu du préfet, en sa présence ou en son absence, des hommes politiques fréquentent chez Germaine Huot, que l'un d'eux même, un député, aurait été témoin du drame.

L'avocat demande l'élargissement de l'enquête judiciaire, réclame des auditions de témoins, des confrontations.

Dès lors, l'instruction sommeille...

Il m'apparaît qu'on peut compter sur M^r J.-C. Legrand pour la réveiller, si l'affaire Stavisky lui en laisse le loisir.

(Germaine Huot a été condamnée à deux ans de prison. C'est la thèse de l'accident qui a triomphé.)

STAVISKY

- « On dirait qu'il y a ici 600 accusés! »
- « Vous insultez par habitude! »
- « Sacazan! Sacazan! »
- « Si ça continue, je vais suspendre la séance. »
- « Le Crédit Lyonnais, à lui seul, a remis à la Sûreté générale plus de 300 chèques. Où sont-ils? »
- « Ce sont deux inspecteurs déjà convaincus de collusions coupables qui en font l'inventaire et le tri! »
- « On savait très bien que les remises n'étaient pas gratuites, pas plus que les certificats médicaux. »
- « Deux hommes seulement ont été admis à voir cette femme Simon (Mme Stavisky) à la Santé. Ce sont deux ministres actuels. »
- « Les noms! les noms! »
- « Sans doute ils y allaient comme avocats. M. Pachot pourrait les indiquer et désigner MM. de Monzie et Paul Boncour. »
- « Pourquoi n'avez-vous pas parlé de M. Pierre Laval? »

— « Et de cet ancien Président de la République qui va demain plaider pour un ancien Président du Conseil? »

— « Vous allez jusqu'au fond de l'abjection! »

— « Tous dans le même sac! tous pourris ! »

— « A la poubelle! »

...Qu'est cela? Ce sont quelques faibles échos du Palais-Bourbon, de cette séance du 13 janvier 1934 où l'on s'entretint de l'affaire Stavisky, avant de se houspiller dans les couloirs.

C'est, à gros traits et en raccourci, peint par le Parlement même, un petit tableau de mœurs politiques.

« Crise de régime », a-t-on dit devant l'énormité du scandale Stavisky! Bast! il en a vu bien d'autres, le régime, et ce n'est qu'un abcès de plus dénonçant la pourriture de l'organisme.

Vous dites que cette fois l'opinion est alertée, qu'il faudra bon gré mal gré vider l'abcès, tenir la promesse de porter le fer rouge dans la plaie? Nous connaissons l'antienne : en fait de fer rouge, nous aurons des cataplasmes, et la séance continuera, comme disait l'autre.

Sans doute, à la suite de la découverte dans une seule banque et pour une seule année de 700 chèques signés Stavisky, on s'abordait bien dans les couloirs de la Chambre avec le mot fameux au temps du Panama : « Qui cite-t-on sur les chèques? » mais le Panama fut clôturé, enterré par le sacrifice d'un seul bouc émissaire, Baïhaut.

Sans doute encore s'effarait-on, comme d'une nouveauté, de la mise en liberté et des dix-sept remises judiciaires dont a bénéficié un escroc notoire et surveillé comme Stavisky : on oubliait tout simplement, pour nous en tenir au temps

présent, que la Juive Hanau bénéficiait depuis quatre ans de la même faveur.

Une nouveauté, tant de complaisances judiciaires et policières, tant de complicités politiques? Allons donc! C'est la République des camarades et des profitards qui continuait.

Certains s'étaient réjouis, en leur légitime suspicion des commissions parlementaires, du rejet de l'enquête par une commission de cette origine : admirons leur confiance en une magistrature qui était précisément la principale incriminée dans le scandale. Quand la politique s'en mêle, il n'y a plus de justice. Si l'on ne devait faire d'honorables exceptions, il faudrait dire que le plus haut magistrat, comme le plus humble basochien, fuit dans ses chausses à la seule pensée d'agir contre le plus vague politicien.

Il n'y a de vraiment nouveau, dans l'affaire Stavisky, que l'émotion produite dans le public par sa mort trop opportune, que ce cri spontané : « On l'a tué! » qui s'est retrouvé sur tant de lèvres et sous tant de plumes.

C'est ce qui nous intéresse ici : les yeux s'ouvrent.

Je ne m'attarderai pas à l'historique de la colossale escroquerie de ce Stavisky, qui coûtera un demi-milliard aux contribuables : je m'en tiendrai, pour rester dans le cadre de ce livre, aux circonstances de sa mort.

Depuis le jour du drame, les contradictions, rétractations et invraisemblances se multiplient, ce qui est la marque de ces affaires troubles qui ont un commencement, mais n'ont jamais de fin.

Quand la police a relevé la piste de Stavisky à Servoz, il est bien certain qu'elle le tient, qu'elle peut l'arrêter séance tenante : pourquoi attend-

t-elle cinq jours pour se rendre à la retraite de Chamonix?

L'escroc a près de lui, comme garde du corps, un repris de justice du nom de Voix, et un ami du nom de Pigaglio : dans quel but sont-ils successivement dépêchés à Paris pendant ces cinq jours, sinon pour négocier au nom d'un homme qui a de bonnes raisons de se croire *tabou*, et qui menace, comme Vigo, de « manger le morceau » ? Ne prétend-on pas avoir vu l'un d'eux, à cette époque, à la Sûreté générale ?

Deux dépêches ou communiqués affirment d'abord qu'au moment du drame Voix était dans la chambre, puis dans la maison : comment une troisième information peut-elle le montrer faisant à ce moment des commisisions en ville avec sa maîtresse ?

Les policiers prétendent même l'avoir rencontré. Evidemment, cela constitue un excellent alibi ; mais s'ils le connaissaient si bien, pourquoi ne l'ont-ils pas requis comme guide et introducteur ?

Quand il a constaté la présence de l'escroc dans la villa, pourquoi le commissaire, au lieu d'exécuter son mandat d'arrêt, s'en va-t-il demander par téléphone des instructions à Paris ? Quelles instructions ?

Pourquoi après le coup de revolver, et sous prétexte de photographier et autres précautions, pourquoi le commissaire laisse-t-il pendant une heure et demie sur le plancher un homme qui vit encore, au lieu de le faire transporter d'urgence à l'hôpital ?

Pourquoi le docteur Jamin, qui a donné les premiers soins, quand il demande à assister à l'autopsie, se voit-il opposer un refus ?

Mme Stavisky affirme que, jusqu'au moment

où son mari l'a quittée pour s'enfuir, jamais il n'avait porté de revolver. Or, enquête faite chez l'armurier, l'arme du drame a été vendue plus d'un an auparavant. D'où vient donc ce revolver? Qui l'a mis entre les mains du suicidé?

Qui? Quand? Pourquoi?... On n'en finirait pas, et tout homme de bon sens conviendra que la simple vérité ne pose pas tant d'énigmes.

A son jugement se posera tout d'abord cette question : Pourquoi Stavisky se serait-il suicidé?

Voilà un homme qui, quoiqu'escroc notoire et sous main de Justice, fait marcher les ministres dans ses combinaisons. Il traite à sa table d'anciens ministres et d'influents parlementaires. Lui qui n'est qu'en liberté provisoire et soi-disant surveillée, il a dans sa poche un passeport et peut en deux heures franchir la frontière. Il a même, nous dit-on, obtenu pour un de ses comparses une carte d'agent! Quels qu'aient été ses libéralités et achats de concours, vous m'accorderez bien qu'il a en réserve en quelque lieu sûr, reliefs d'une razzia d'un demi-milliard, un nombre respectable « d'unités ». Dans son portefeuille, pour les besoins immédiats, 32.000 francs.

En un mot il est paré, comme disent les marins, et s'il a quelque jour la surprise d'une saute de vent — sait-on jamais, avec cette maudite Presse? — il n'aura qu'à menacer de mettre le feu à la Sainte-Barbe et de faire sauter la galère gouvernementale pour imposer un compromis.

Et vous voudriez qu'un homme ainsi armé et retranché prît peur et se suicidât devant le mol brandissement du glaive ébréché de la boîteuse Justice? Allons donc!

Voix lui-même était convaincu, d'après ses propos, de cette intangibilité. Redoutant d'être accusé d'avoir poussé au suicide, il disait aux journalistes, quelques instants avant son arrestation :

« — Les derniers jours, je lui disais : « Ne soyez donc pas désespéré. Livrez-vous. Vous êtes assez puissant pour vous en tirer encore. Vous savez tant de choses! »

Il en savait trop. Il en est mort.

Mais, dira-t-on, il y a pourtant les lettres de l'escroc où il annonce sa résolution de mort, le cas échéant.

Ah bah! où donc a-t-on vu cela? Relisez, et vous verrez qu'il n'envisage jamais que sa *disparition*.

Diriez-vous que disparition équivaut suicide?

C'est exactement le contraire, car dans la lettre à son fils Claude, il précise ce qu'il entend par disparition :

« Ce n'est pas sans un déchirement atroce que j'ai pris cette résolution; *mais je risque d'être rayé du nombre des vivants pendant dix ou quinze ans.* »

Est-ce assez clair? Fuite en cas de nécessité, amnistie ou prescription : voilà ce qu'il envisage.

...« Cette affaire pue le policier! » a dit M. Ybarnegaray à la tribune de la Chambre.

« Suicide par persuasion », conclut M^e Jean-Charles Legrand après une minutieuse enquête sur place.

« Assassinat », semblent opiner *Le Jour*, et quelques autres journaux; car, à l'heure où j'écris, toutes les surprises sont possibles, toutes les hypothèses sont permises, sauf, me semble-t-il, l'hypothèse du suicide spontané.

Le lecteur choisira, à la lumière des faits enregistrés dans ce volume, et après s'être remémoré le mot fameux du procureur-général Bulot :

— « Il y a le fait du prince... »

C'est-à-dire le bon plaisir et la raison d'Etat.

LE CONSEILLER ALBERT PRINCE

C'est le sort d'une statistique comme celle-ci — nécrologe limité de la raison d'Etat — de faire alterner les noms les plus respectés avec d'autres notés d'infamie.

Quand Almereyda se vit abandonné, sacrifié par Malvy et ses autres amis politiques, il prit la résolution de se venger en « mangeant le morceau », et de la prison de Fresnes il demanda à être entendu par son avocat. Le jour même où devait avoir lieu cette audition, on le trouvait étranglé dans son lit par ses lacets de souliers...

Le conseiller à la Cour Albert Prince, par les fonctions de chef de la section financière du Parquet qu'il venait d'exercer, était l'homme le mieux renseigné sur les complicités qu'avait nécessitées la formidable escroquerie de Stavisky. Magistrat de haute conscience, il avait fait part à ses supérieurs de ses impressionnantes constatations, et il allait en déposer devant la Commission d'enquête, résolu à dire toute la vérité. Il ne cachait pas à ses intimes que ses révélations seraient des plus graves, et ces confidences avaient transpiré. La veille du jour où

il devait déposer, on trouvait son corps en lambeaux sur la voie du chemin de fer près de Dijon, les poignets et les chevilles ayant été attachés aux rails avant l'horrible déchiquetage par le train rapide...

Que s'était-il passé?

Le 20 février 1934, Mme Prince reçoit, prétendument de Dijon et du docteur Ehringer, un coup de téléphone l'informant que Mme Prince mère est dans un état alarmant et qu'une opération va être nécessaire.

— C'est bien, répond-t-elle, mon mari et moi nous allons partir par le premier train.

— Gardez-vous bien d'accompagner votre mari : il faut éviter d'impressionner fâcheusement la malade.

Aussitôt informé, le Conseiller Prince fait rapidement sa valise et s'embarque à la gare de Lyon par le premier express. A peine en gare à Dijon, il envoie à sa femme un télégramme rassurant. A sa sortie de la gare, un chauffeur de taxi prétend l'avoir vu aborder par un individu avec lequel il s'entretient quelques instants. Puis, il va retenir une chambre et déposer sa valise dans un hôtel. Il en sort un quart d'heure après. On perd alors sa piste jusqu'au moment où, à quelques kilomètres de là, on le trouvera en lambeaux sur la voie ferrée...

Voilà les faits, dégagés des contingences, des mensonges, contradictions et misérables hypothèses par quoi certains s'efforcèrent d'embrouiller les fils et de camoufler en suicide cet assassinat!

Pour tout homme de bon sens et de bonne foi, la version du suicide de ce magistrat d'une haute dignité de vie, croyant, fils, époux et père incomparable, cette audacieuse hypothèse ne mérite

même pas l'honneur d'une discussion; renforçons cependant jusqu'à la certitude l'accusation d'assassinat avec préméditation et guet-apens (accusation qui sera peut-être officielle, car tout arrive, quand paraîtront ces lignes).

1° Vers la fin de janvier, un individu se présente à Dijon à la maison de retraite où Mme Prince mère a un appartement, s'enquiert de la santé de cette dame et du nom de son médecin.

2° Une huitaine avant le crime, se rendant au Palais, M. Prince est abordé par un inconnu qui l'interpelle par son nom, lui cite deux amis communs, et finit par l'inviter à déjeuner, invitation naturellement déclinée.

Notons tout de suite : que le coup de téléphone qui devait provoquer le voyage du Conseiller était mensonger d'un bout à l'autre; que l'état de santé de Mme Prince mère était normal; que le docteur Ehringer n'a rien téléphoné; qu'aucune communication n'a été donnée à ce moment-là de Dijon, le correspondant ayant certainement téléphoné de Paris même; qu'enfin les deux amis de M. Prince cités par l'individu qui avait abordé et invité à déjeuner le Conseiller, ces deux amis ignoraient tout du personnage dont le signalement leur était fourni.

3° D'ailleurs, M. Prince a eu l'impression qu'il était épié, et quelque temps avant le crime il confiait à son ami intime M. Buteau : « *Si j'étais seul à savoir ce que je sais, je ne donnerais pas cher de ma vie.* »

Ce magistrat savait le danger de détenir des secrets d'Etat, il n'ignorait pas de quoi la Maffia était capable.

Tous les proches, tous ceux qui savent se-

ront unanimes dans l'appréciation du drame. Mme Prince déclarera :

— Cet assassinat pour des fins politiques réclame la justice. Tout cela est trop clair pour que nous ne sachions pas qui sont les assassins, les organisateurs de ce guet-apens.

Et M. Prince fils d'ajouter :

— Cela est trop vrai, et ce qui décèle encore le côté policier et politique de l'affaire, ce sont les bruits ignominieusement mensongers qu'on a fait paraître sur la vie privée de mon père.

D'ailleurs, ce n'était pas la première tentative d'assassinat. Il y a huit jours environ, mon père était accosté à la sortie de son domicile par un inconnu qui l'invita à dîner. La chose était trop grossière et mon père refusa aussitôt. Ce que je puis dire, c'est que j'ai entendu mon père déclarer plusieurs fois qu'il en savait long sur l'affaire Stavisky, et que *le scandale des dix-neuf remises était bien anodin en comparaison de certains côtés de l'affaire.*

M. Buteau, futur beau-père du fils Prince, n'est pas moins net :

Pour me résumer, l'hypothèse d'un suicide n'est pas seulement odieuse, mais encore invraisemblable, absurde et contraire à tout ce que les amis de la victime savent d'elle. Cette hypothèse ne tend à rien d'autre qu'à lancer l'opinion sur une fausse piste.

La seule hypothèse vraisemblable, je vous le répète, est le guet-apens et l'assassinat.

Il ne reste aucun doute, en effet, sur le crime et ses mobiles : suppression d'un gêneur, d'un magistrat incorruptible qui en savait trop. Restent à découvrir quelques circonstances de l'assassinat, les agents d'exécution, dont le témoignage conduirait peut-être aux instigateurs... à moins que la Maffia ne continue à tuer.

Le lecteur n'a pas oublié ce qui s'est passé

pour Almereyda : après la version de la mort naturelle, insoutenable, on a tenté d'accréditer la version du suicide, aussi paradoxale.

Ici, la version du suicide ruinée de fond en comble, voilà que s'amorce une campagne incriminant une organisation anarchiste internationale, celle-là même qui aurait provoqué en ces dernières années la destruction de paquebots!

Comme il sied de parler sérieusement de choses sérieuses, nous ne nous arrêterons pas à cette histoire de bateaux.

Nous « brûlons » avec la version qui met en cause certaines Loges maçonniques où survivraient les traditions terroristes du carbonarisme.

Carbonarisme ou non, il est certain : d'une part, que notre politique est depuis longtemps régentée par les puissances occultes; d'autre part, que nombre de dirigeants de la Maçonnerie sont partisans des « repréailles maçonniques ». (C'est sans doute pourquoi s'est imposé le choix du F. Guernut, grand Manitou de la maçonnique Ligue des droits de l'homme, comme président de la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.)

Cet intéressant extrait du *Journal* n'est pas contradictoire :

Ils sont peut-être dix, dans le monde judiciaire, parmi les magistrats intègres, qui n'ignorent rien des dessous de l'affaire Stavisky.

C'est un de ces magistrats qui a bien voulu nous recevoir hier après-midi. Menacé et prudent, comme tous ceux qui en savent long, notre interviewé nous a fait promettre de taire son nom avant de nous faire la déclaration ci-dessous :

— Il faut chercher les instigateurs de l'assassinat du conseiller Albert Prince parmi ceux qui ont fait remettre jusqu'à dix-neuf fois devant la cour le procès Stavisky.

« Les noms? Ils figurent dans les rapports signés Pachot, Cousin, Gripois, établis en mars et juin 1930 et qui furent « étouffés » en haut lieu, le lieu où ils étaient les maîtres.

« Pourquoi ont-ils protégé et encouragé Stavisky? Parce que c'était l'homme qui, avec ses millions raflés à l'épargne publique, pouvait leur permettre de mener les élections de 1932 et de faire triompher leur parti. »

J'ajoute qu'on a même cité ailleurs le chiffre des libéralités de Stavisky à la caisse électorale du parti radical-socialiste qui triompha aux élections de 1932 avec le parti socialiste, son frère de Cartel : une trentaine de millions.

Or, on sait de reste que le parti radical-socialiste est l'expression parlementaire de la Franc-Maçonnerie.



Je n'entreprendrai pas l'historique des enquêtes policières et judiciaires, d'ailleurs encore en cours. Je ne veux même pas rechercher si la victime a été assassinée ou seulement endormie avant le broiement par le rapide, broiement qui pourrait bien résulter de la résolution de rendre impossible toute autopsie sérieuse.

Nous ne sommes plus sous le règne du F. Chautemps, beau-frère de ce procureur de la République Pressard qui partage, avec l'avocat-député juif F. André Hesse, la responsabilité des complaisances judiciaires qui ont laissé le champ libre aux stupéfiantes escroqueries du Juif Stavisky.

Le gouvernement Doumergue promet 100.000 francs à qui mettra sur la trace des assassins du Conseiller Prince. Une association de magistrats

cotise 40.000 francs dans le même but. Le procureur-général de Dijon déclare au Garde des sceaux : « Tous les éléments que nous possédons démontrent le crime... L'assassinat du Conseiller Prince est caractérisé par une mise en scène destinée à frapper les imaginations et à troubler l'esprit public. » La Presse est maintenant unanime, et personne n'ose plus défendre l'insoutenable version du suicide.

Il me suffit, du point de vue où je me suis placé en écrivant ce livre.

On n'est donc plus un énergomène quand on dénonce la Maffia qui supprime les gêneurs sous le pseudonyme de « La Fatalité » : si son masque ne lui est pas encore arraché, au moins n'ose-t-on plus dénaturer son œuvre de sang. C'est un premier pas vers la lumière.

Oh! ne nous illusionnons pas. Le Minotaure n'est pas encore tué ni même repéré : craignons qu'à sa vue ceux qui tiennent le fil d'Ariane ne reculent épouvantés.

Ne prenons pas quelques traits de lumière pour une aube, et que Chanteclair réserve le cocorico par quoi il saluera l'avènement d'une République nationale, française.

Gorgée d'or, souillée de boue, mais étayée par la masse des sportulaires, la République Judéo-maçonnique n'a pas encore glissé dans le sang qu'elle a répandu.

CONCLUSION

Sur les faits antérieurs à la grande guerre, j'ai écrit les pages qu'on vient de lire sous le règne de la plus étroite Censure : je me suis donc généralement abstenu des commentaires qu'aurait pu suggérer chaque épisode.

Je ne le regrette pas trop : peut-être vaut-il mieux que le lecteur tire lui-même la conclusion de ce simple groupement de faits.

Un procureur général, à bout d'argument, nous a révélé naguère « le fait du prince ».

A l'autre extrémité de l'échelle hiérarchique, un garde-chiourme, sans soupçonner l'énormité de son aveu, a confessé qu'« en prison, la mort est toujours naturelle ».

Du haut de la tribune de la Chambre, un Garde des Sceaux a proclamé qu'il fallait porter le fer rouge dans une magistrature gangrenée.

Un député, qui devait devenir ministre de la Justice, nous a dit que cette Justice avait deux faces : une terrible pour les faibles, une souriante pour les puissants.

Je n'ai eu d'autre ambition que d'illustrer de quelques images ces opinions autorisées.

Mon imagination n'a eu aucune part dans la composition de ce livre : les faits que j'ai rapportés sont connus à des degrés différents. Ma tâche a consisté, en les rassemblant, à les placer dans leur véritable jour.

On nous a rebattu les oreilles, dès l'enfance, avec les prétendues horreurs des régimes de bon plaisir, des temps d'arbitraire et d'obscurantisme.

Si, après avoir parcouru notre galerie, on a l'impression qu'il n'y a rien de changé, à qui la faute?

Sans doute, le lecteur observera que ce n'est pas toujours la raison d'Etat qui intervient, au moins ostensiblement, dans ces exécutions clandestines.

Mais si, dans toutes.

Seulement, il faudrait définir l'Etat.

Avec Louis XIV, on était fixé.

On l'est moins avec la Société anonyme qu'est notre régime, où dominant des puissances occultes comme la Juiverie et la Franc-Maçonnerie.

Examinez le cas du plus infime des personnages dont nous avons dit la fin mystérieuse : vous découvrez que ce Dolié était le confident de Vigo, lui-même confident tutoyé du ministre de l'Intérieur.

Vous n'apercevez pas la raison d'Etat dans la scène presque muette et quasi shakespearienne où le baron von Reinach est condamné à mort, où il lit la sentence fatale sur le visage glacé de son ex-complice? C'est pourtant tout le régime qui est en cause avec Panama.

Il est nécessaire que certaines légendes soient détruites, que certaines nuées soient dissipées pour que nos contemporains puissent juger sai-

nement les événements qui se déroulent sous leurs yeux.

Dès la prime jeunesse, on nous a « bourré le crâne » avec mille histoires dans le goût de *Latitude ou 36 ans de captivité*.

On voulait nous inspirer l'horreur des temps passés, et l'admiration de notre époque « de lumière et de liberté ».

— Tiens! tiens! on vivait donc 36 ans en prison, dans ce temps-là? dira maintenant le lecteur averti. Et l'esprit et le corps y gardaient une vigueur et une souplesse qui permettaient de multiples tentatives d'évasion!

Nous plaindrons quand même le pamphlétaire; mais nous regretterons que nos mœurs politiques et administratives ne s'accommodent plus de ce respect de la vie et de la santé des gêneurs.

...La Franc-Maçonnerie va être mise en accusation devant la Chambre par le député Xavier Vallat, et le Grand-Orient répand, en manière de plaidoyer, des millions de tracts qui n'attestent que son désarroi.

Tiendrait-on enfin la Bête à la gorge?

Albert MONNIOT.

FIN

TABLE DES MATIERES

Préface	
Les oubliettes modernes	1
 Les Morts mystérieuses	
Le Prince impérial	2
Gougenot des Mousseaux	3
Gambetta	4
Barrême	4
Richaud	5
Jacques Von Reinach	6
Morts Juives	8
Morès	8
Le Colonel Sandherr	10
Le Commandant d'Attel	11
Chaulin-Servinière	11
Félix-Faure	11
Laurenceau	13
Fédée	13
Krantz	13
Guénée	14
Valerio	14
Steinheil	14
Henry	15
Lemercier-Picard	15
Syveton	16
Vigo, dit Almereyda	17
Dolié	19
Raunheim	19
Général Mangin	201
André Maginot	208
Paul Doumer	224
Le préfet Causeret	231
Stavisky	233
Le Conseiller Albert Prince	240
Conclusion	247